

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 1^{er} août 2023
à 15 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)
- 20.02 Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)
- 20.03 Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)
- 20.04 Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

40 – Réglementation

- 40.01 Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12180

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h.

ADOPTÉE

10.04

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12181

Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt.

D'octroyer un contrat à Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-07-TR.

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 22 813,34 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget pour incidences au montant de 27 421,54 \$, taxes incluses.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Pavage des Moulins inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1238178020

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12181

Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt.

D'octroyer un contrat à Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-07-TR.

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 22 813,34 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget pour incidences au montant de 27 421,54 \$, taxes incluses.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Pavage des Moulins inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1238178020

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023



Dossier # : 1238178020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt.

D'octroyer un contrat à Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-07-TR.

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 22 813,34 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget pour incidences au montant de 27 421,54 \$, taxes incluses.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Pavage des Moulins inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2023-07-26 16:16

Signataire :

Jennifer POIRIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1238178020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent contrat consistent, sans s’y limiter, en la réfection du terrain de tennis du parc Goncourt de l’arrondissement d’Anjou (démolition, mise en forme de la fondation et pavage) incluant la fourniture et l'installation des poteaux et filets, la réfection de la clôture de 12 pieds de hauteur, la construction de pourtour de terrain, la construction de dalles pour mobilier, les travaux de revêtement acrylique et de gazon dans le parc Goncourt de l’arrondissement d’Anjou ainsi que de tous travaux connexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Sans s’y limiter, les travaux principaux du contrat 2023-07-TR consistent essentiellement aux éléments suivants :

- Enlèvement et protection de la clôture existante du terrain de tennis;
- Enlèvement et disposition du revêtement bitumineux existant du terrain de tennis. L'épaisseur du revêtement existant peut varier entre 20 et 60 mm; En cas d'épaisseur plus que 60 mm, le prix sera ajusté selon le DTNI-11.
- Enlèvement d’environ 80 mm de la fondation supérieure du tennis pour atteindre le niveau finale avant pavage;
- Réparation d’une zone instable;
- Excavation d’environ 300 mm et remblai avec matériaux récupéré d’excavation autour du terrain de tennis afin d’avoir une surlargeur de 500 mm au-delà de la clôture;

- Mise en forme, nivellement et compactage;
- Fourniture et installation des nouvelles bases de béton des poteaux des filets;
- Épandage d'enrobés bitumineux en deux couches;
- Fourniture et installation des poteaux et nouveaux filets de tennis;
- Revêtement de finition en acrylique (4 couches) et lignage pour deux (2) jeux de tennis;
- Nettoyage général des lieux;
- Réinstallation de la clôture du terrain de tennis;
- Bétonnage 30 Mpa de dalle de béton pour bancs et poubelles.

L'Adjudicataire doit fournir la main d'oeuvre, l'équipement, les matériaux et l'outillage nécessaire pour le sciage, l'excavation, le remblai, la réfection de la surface de jeu en béton bitumineux, le revêtement en acrylique, et ce, sans s'y limiter.

De plus, lorsque les travaux de réfection du revêtement sont terminés, l'Adjudicataire est tenu de réparer et de remettre à son état original, le gazon, les arbustes, les clôtures, les surfaces existantes de béton et de revêtement bitumineux, ainsi que toute autre structure endommagée lors de la construction de l'ouvrage. Il doit également effectuer le nettoyage général des lieux.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 2023-07-TR s'est déroulé du 5 au 22 juin 2023 dans le respect des règles de sollicitation des marchés. Le plus bas soumissionnaire conforme est Pavage des Moulins Inc.

Sur cinq (5) preneurs des documents d'appels d'offres, il y avait dix (5) entreprises. Trois (3) de ces entreprises ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats de soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant du contrat à accorder.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Pavage des Moulins Inc.	228 133,40 \$		228 133,40 \$
Les entrepreneurs Bucaro Inc.	283 088,57 \$		283 088,57 \$
Lanco Aménagement Inc.	304 810,22 \$		304 810,22 \$
Soumissionnaire 4			
Soumissionnaire 5			
Dernière estimation réalisée (\$)	201 200,50 \$		201 200,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			26 932,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			13,39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			54 955,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			24 %

L'estimation des coûts a été réalisée par l'ingénieur au dossier, employé de la Ville de

Montréal et établie à partir des documents d'appel d'offres, avant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, main-d'oeuvre, équipements, etc.

L'analyse des soumissions faite par la Direction d'arrondissement a permis de constater que la plus basse soumission est conforme, soit la soumission de Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses.

L'écart est de 26 932,90 \$ (13,39 %) entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de l'arrondissement.

En général, l'écart est visible au niveau des équipements et mobiliers ainsi que du revêtement acrylique et béton et enrobés. Ces écarts sont dûs en partie aux prix des transports et gas-oil trop élevés.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à la date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

Tel que prévu par l'office québécois de la langue française, le plus bas soumissionnaire ne possède pas de certificat de francisation étant donné qu'il a moins de 50 employés.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat de travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt, de l'arrondissement d'Anjou.

La totalité de la dépense (contrat, contingences et incidences) sera entièrement financée au budget PTI de l'arrondissement tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	CONTRAT (Entrepreneur)	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL
Avant taxes	198 420,00 \$	19 842,00 \$	23 850,00 \$	242 112,00 \$
TPS (5 %)	9 921,00 \$	992,10 \$	1 192,50 \$	12 105,60 \$
TVQ (9,975 %)	19 792,40 \$	1 979,24 \$	2 379,04 \$	24 150,68 \$
Total :	228 133,40 \$	22 813,34 \$	27 421,54 \$	278 368,27 \$

Un budget prévisionnel de contingences de 10 % est souhaitable compte tenu qu'il pourrait y avoir des imprévus lors des travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction : fin juillet 2023
Réunion démarrage (entrepreneur) : début août 2023
Début des travaux de construction : fin août 2023
Fin des travaux de construction : fin octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Caroline RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Magdalena MICHALOWSKA, Anjou
Amar IKHLEF, Anjou

Lecture :

Amar IKHLEF, 25 juillet 2023
Magdalena MICHALOWSKA, 24 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gretel LEIVA
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Tél : 514 493-8014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-24

Stéphane CARON
c/d études techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062

Télécop. :

Télécop. :

Dossier # : 1238178020

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques

Objet : Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)



Ct 2023-07-TR ouverture pv.pdf2023-07-TR Pavage des Moulins.pdf



MONTREAL 2030 -1238178020.pdf



Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou.pdf



CT 2023-07-TR resume conformite soumissions.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gretel LEIVA
Secrétaire de direction - Directeur de premier niveau

Tél : 514 493-8014
Télécop. :

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues suite à un appel d'offres public paru dans le journal Le Devoir et le système électronique SEAO pour le contrat suivant :

CONTRAT 2023-07-TR

Réfection du terrain de tennis Goncourt

DATE : Le jeudi 22 juin 2023


HEURE : Immédiatement après l'expiration du délai prévu pour le dépôt des soumissions, à 11 heures

LIEU : Mairie d'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Les soumissions suivantes sont ouvertes publiquement et devant témoins par Josée Kenny, secrétaire d'arrondissement par intérim :

Soumissionnaires	Montant total	Cautionnement
<i>Ept. Bucaro inc.</i>	<i>283 088.57\$</i>	<i>✓</i>
<i>Lanco aménagement inc.</i>	<i>304 810.22\$</i>	<i>✓</i>
<i>Pavage Des Monclins inc.</i>	<i>228 133.40\$</i>	<i>✓</i>

SIGNÉ à Montréal, ce 22 juin 2023



Josée Kenny



Dalel Gabsi



Nathalie Robitaille



Appel d'offres public
Exécution des travaux
 N° : **2023-07-TR**

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			A :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
5	6	2023	22	6	2023	Mairie d'arrondissement avant 11h00 7701, boulevard Louis-H. Lafontaine Montréal (Québec) H1K 4B9

Réfection du terrain de tennis Goncourt

Description et sommaire de soumission	Montant
Réfection du terrain de tennis Goncourt	\$ 198 420,00
Montant total avant taxes :	\$ 198 420,00
Taxe sur les produits et services 5 % :	\$ 9 921,00
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	\$ 19 792,40
Montant total :	\$ 228 133,40

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1162997721

Si non inscrit au REQ, cocher ici

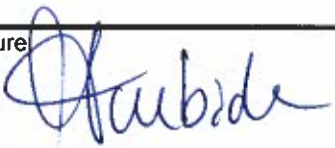
Je (Nous), soussigné(s) : Pavage des Moulins Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

1036, rue Nationale, Terrebonne, Québec, J6W 6B4

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : JULIEN TURBIDE, ING, VICE-PRÉSIDENT	Téléphone : 450 961-3636		
	Télécopieur :		
	Courriel : info@pavagedesmoulins.com		
Signature 	Jour 22	Mois 6	Année 2023

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *1238178020*

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques

Projet : *Aucun*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*

<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualités, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Une approche intégrée en matière de sécurité urbaine. S'assurer que les rues, les espaces publics et les quartiers soient bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Nataliya HOROKHOVSKA <nataliya.horokhovska@montreal.ca>

Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou

1 message

Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>

21 juillet 2023 à 14 h 05

Répondre à : anne.chamandy@montreal.ca

Cc : 79 Anjou <79_anjou@montreal.ca>, Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>, Directions-services-centraux <directions-services-centraux-interne@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Jennifer Poirier, directrice des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, pour me remplacer dans mes fonctions de directrice d'arrondissement du 22 juillet au 13 août 2023 et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
--**Anne Chamandy**
Directrice d'arrondissementDirection d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou
Tél.: [514-493-8014](tel:514-493-8014)7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9 Abonnez-vous à l'infolettre Anjou
Montréal 

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	2023-07-TR
Titre d'AO :	Réfection du terrain de tennis Goncourt
Date d'ouverture :	2023-06-22
Heure d'ouverture :	11 h

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Pavage des Moulins Inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	228 133,40 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Les entrepreneurs Bucaro Inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	283 088,57 \$
Dernière estimation :	201 200,50 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	13%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	24%
Nombre de soumissions déposées :	3

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Pavage des Moulins Inc.	228 133,40 \$	Conforme	CONFORME	
2	Les entrepreneurs Bucaro Inc.	283 088,57 \$	Conforme	CONFORME	
3	Lanco aménagement inc.	304 810,22 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Gretel Leiva	Date : 2023-07-13
Vérifiée par :	Nathalie Robitaille	Date : 2023-07-24

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12182

Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'octroyer, à cette fin, un contrat à Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant total de 108 191,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2023-21-SP.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1238178021

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12182

Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'octroyer, à cette fin, un contrat à Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant total de 108 191,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2023-21-SP.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1238178021

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023



Dossier # : 1238178021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le Réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'octroyer, à cette fin, un contrat à Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant total de 108 191,48 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2023-21-SP, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin notamment de préparer les plans et devis, les documents d'appel d'offres et la surveillance du contrat de construction.

De procéder à une évaluation du rendement de Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2023-07-26 15:39

Signataire :

Jennifer POIRIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION Dossier # :1238178021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Anjou souhaite procéder au réaménagement du sous-sol du centre Roger-Rousseau, qui a été construit en 1988. Cette réfection importante est nécessaire pour assurer le confort des utilisateurs et l'accessibilité universelle du centre. Un nouvel ascenseur a été installé en 2023 donnant accès au sous-sol.

Ce projet consiste en un réaménagement du sous-sol, ainsi que des travaux de remplacement des pompes, qui seront réalisés dans le but d'améliorer et d'adapter certaines exigences aux normes techniques et d'accessibilité universelle prévues pour les bâtiments municipaux.

Étant donné que le centre communautaire Roger-Rousseau dispose d'un grand potentiel de réaménagement, l'arrondissement a trouvé judicieux de reconfigurer les lieux existants afin d'aménager de nouveaux concepts, ainsi que de corriger certaines réalités liées à l'accessibilité universelle, tout en respectant les exigences du code national du bâtiment en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de notamment, préparer les plans et devis, documents d'appel d'offres et la surveillance du contrat de construction.

Appel d'offres prévu en septembre 2023 pour des travaux projetés à des fins de réalisation (novembre 2023 - février 2024).

De façon à améliorer l'aménagement, il est proposé d'effectuer des travaux de démolition, de modification et de construction dans l'aire de plancher afin de répondre aux besoins, notamment :

Les travaux en architecture comprennent, sans s'y limiter :

- Le réaménagement complet de l'espace : la démolition des murs intérieurs, le réaménagement des deux salles de bain, de la conciergerie et l'accès facilitant les livraisons;
- L'ajout de fenêtres ou des sources d'éclairage extérieur;
- La libération partielle de l'espace pour recevoir le mobilier;
- Valider que le revêtement de plancher actuel est adéquat pour l'usage que nous prévoyons en faire (salubrité);
- Prévoir une circulation libre de toute dépression au plancher;

Les travaux en mécanique et électrique comprennent, sans s'y limiter :

- Le déplacement des unités de chauffage, incluant l'enlèvement et la réinstallation;
- Prévoir nouvelles unités de chauffage à l'eau chaude;
- Prévoir nouvelles tuyauteries pour l'eau chaude et froide;
- La nouvelle configuration de la ventilation. Une étude est requise pour la ventilation au sous-sol;
- Faire une étude de la distribution électrique du bâtiment à partir de l'entrée électrique afin d'alimenter tous les nouveaux services qui seront requis dans ce projet;
- Nouvelle configuration pour les toilettes, incluant mécanique, électrique et accessoires concernant l'accessibilité;
- Installer des prises électriques (indépendantes);
- Installation des nouveaux éclairages, si requis;
- Démolition des pompes existantes au sous-sol;
- Installation des nouvelles pompes au sous-sol;
- Nouveau panneau de contrôle pour les pompes;
- Surveillance des travaux d'électricité et de mécanique à temps partiel.

Les travaux en structure comprennent, sans s'y limiter :

- Le ragréage de toutes les surfaces touchées par les modifications;
- Nouvelle ouverture sur le mur de fondation pour les nouvelles fenêtres;
- Dalle de propreté pour les équipements (si requis);
- La nouvelle configuration de la ventilation. Une étude est requise pour la ventilation au sous-sol;
- Démolition des cloisons existants (si requis);
- Démolition des portes existantes;
- Linteaux pour les nouvelles portes (si requis);
- Surveillance des travaux de structure à temps partiel;
- Tous autres éléments structuraux (si requis).

Des travaux correctifs (si requis) seront réalisés dans le cadre de ce mandat. Ceux-ci sont à déterminer lors de l'étape de conception détaillée avec les besoins d'architecture, de mécanique et électrique, ayant une cohérence parfaite avec le bâtiment existant, et modification structurale nécessaire pour les nouvelles fenêtres et nouvelles pompes au sous-sol.

JUSTIFICATION

Le 23 mai 2023, l'appel d'offres public numéro 2023-21-SP a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 22 juin 2023 et sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Un (1) addenda fut rédigé et envoyé afin d'aviser l'ensemble des soumissionnaires du report de l'ouverture des soumissions :

- addenda no 1 publié le 2 juin 2023

Un (1) addenda fut rédigé et envoyé afin d'aviser l'ensemble des soumissionnaires des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- addenda no 2 publié le 13 juin 2023

Une (1) seule firme a soumissionné pour le présent appel d'offres. Il s'agit de la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.). Voir le procès-verbal en pièce jointe.

Suite à l'analyse de conformité des soumissions, la seule offre reçue est conforme.

Elle a été transmise au comité de sélection pour évaluation, conformément à l'article 573.1.0.1.2. de La loi sur les cités et Villes lorsqu'il s'agit de services professionnels. La soumission reçue a obtenu une note intérimaire d'au moins 70 %, nécessaire pour prendre connaissance de l'enveloppe deux (2) contenant le prix. À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no 2, la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) a obtenu le pointage (note finale) qui est assimilée à la soumission la plus basse.

Le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé à Les architectes Labonté Marci (s.e.n.c.), au prix de sa soumission, soit 108 191,48 \$, taxes incluses.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.)	84	10,07	108 191,48 \$		108 191,48 \$
Soumissionnaire 2					
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée					97 153,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					11 037,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					11,36 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					

<i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)</i>	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)	
<i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	

L'écart entre la plus basse soumission conforme (note finale) et l'estimation est de 11 037,60 \$, soit 11,36 %.

Analyse de conformité complétée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires seront établis sur une base forfaitaire et finale. Ces honoraires ne pourront pas être modifiés, augmentés ou majorés en fonction du coût des travaux. Le coût total du contrat de 108 191,48 \$, taxes incluses, est financé au PTI de l'arrondissement d'Anjou.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrondissement d'Anjou souhaite assurer le confort des utilisateurs et l'accessibilité universelle du centre Roger-Rousseau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Plans et devis : été/automne 2023

Appel d'offres public : automne 2023

Travaux : 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gretel LEIVA
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Tél : 514 493-8014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-19

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. :

Dossier # : 1238178021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Objet :	Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)



Ct 2023-21-SP ouverture pv.pdf



Ct 2023-21-SP Analyse administrative signee.pdf



CT2023-21-SP-resultats.pdf



MONTREAL 2030 -1238178021.pdf



2023-21-SP Enveloppe prix alm.pdf



Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gretel LEIVA
Secrétaire de direction - Directeur de premier niveau

Tél : 514 493-8014

Télécop. :

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Procès-verbal d'ouverture de soumissions reçues suite à un appel d'offres public pour le contrat suivant :

Contrat 2023-21-SP
Services professionnels – Réaménagement du sous-sol, des toilettes et installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou

DATE : Le jeudi 22 juin 2023
HEURE : Immédiatement après l'expiration du délai prévu pour le dépôt des soumissions, à 11 h
LIEU : Mairie d'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Les soumissions suivantes sont ouvertes publiquement et devant témoins par Josée Kenny, secrétaire d'arrondissement par intérim :

ENTREPRISES	Enveloppe no 1 (proposition technique) ouverture	Enveloppe no 2 (proposition de prix) Reste cachetée
<i>Architecte Labonte Marcil</i>	✓	✓

SIGNÉ à Montréal, ce 22 juin 2023



Nathalie Robitaille



Dalel Gabsi



Josée Kenny, secrétaire d'arrondissement par intérim

Nom /objet du contrat:	Contrat 2023-21-SP - Services professionnels - Réaménagement du sous-sol, des toilettes et installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou				
Sollicitation:	AO public	Type de contrat:	Prix forfaitaire (art. 10)		

Entreprise/soumissionnaire	17,2	Le architectes Labonté Marcil	2- NOM B	3- NOM	4- NOM	5-
----------------------------	------	--------------------------------------	-----------------	---------------	---------------	-----------

No d'entreprise (NEQ) inscrit sur la soumission	17,3	3362242961				
Nom du Signataire		Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.)				
Téléphone		514-374-9656, poste 101				
Courriel		plabonte@architecteslm.com				
No Fournisseur Ville (si inscrit)						

Recu dans le délai prescrit	20,01	ok				
Vérifier le format général de la soumission : exemplaires, formats, ratures paraphées	18 6,2	ok				
Les documents ont été acquis via SEAOPublic		ok				

[Voir tableau](#)

Registre des personnes inadmissible en vertu du règlement	Lien	ok				
Vérifier le REQ (Registre des entreprises Québec) et Imprimer le PDF	lien	ok				
Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)	Lien	ok				
Liste des firmes à rendement insatisfaisant	28,2	ok				
AMP Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)	24	N/A				

VÉRIFICATIONS autres DOCUMENTS

Confirmation d'inscription CNESST	10 annexe IV	ok				
Liste des Sous-Traitance	15	ok				
Garantie/ Cautionnement de soumission %	27	N/A				
Vérifier l'AMF (Autorité des marchés financiers)	note	N/A				

Présentation de la soumission		17,2				
AO contient bien 2 enveloppes scellées	17.1 et 17.2	ok				
prix dans l'enveloppe 1	17.1.1	ok				
Enveloppe 2						
Note d'évaluation	33	84				
Enveloppe 2 bordereau prix si plus de 70%	17.1.2	ok				
Bordereau TPS et TVQ	8,2	ok				
Enveloppe 2 Original signé	18,1	ok				
Vérifier le format général du contenu de l'enveloppe 2: exemplaires, formats, ratures paraphées	18,2	ok				

Date de vérification
 Nom et titre du vérificateur
 Signature du vérificateur

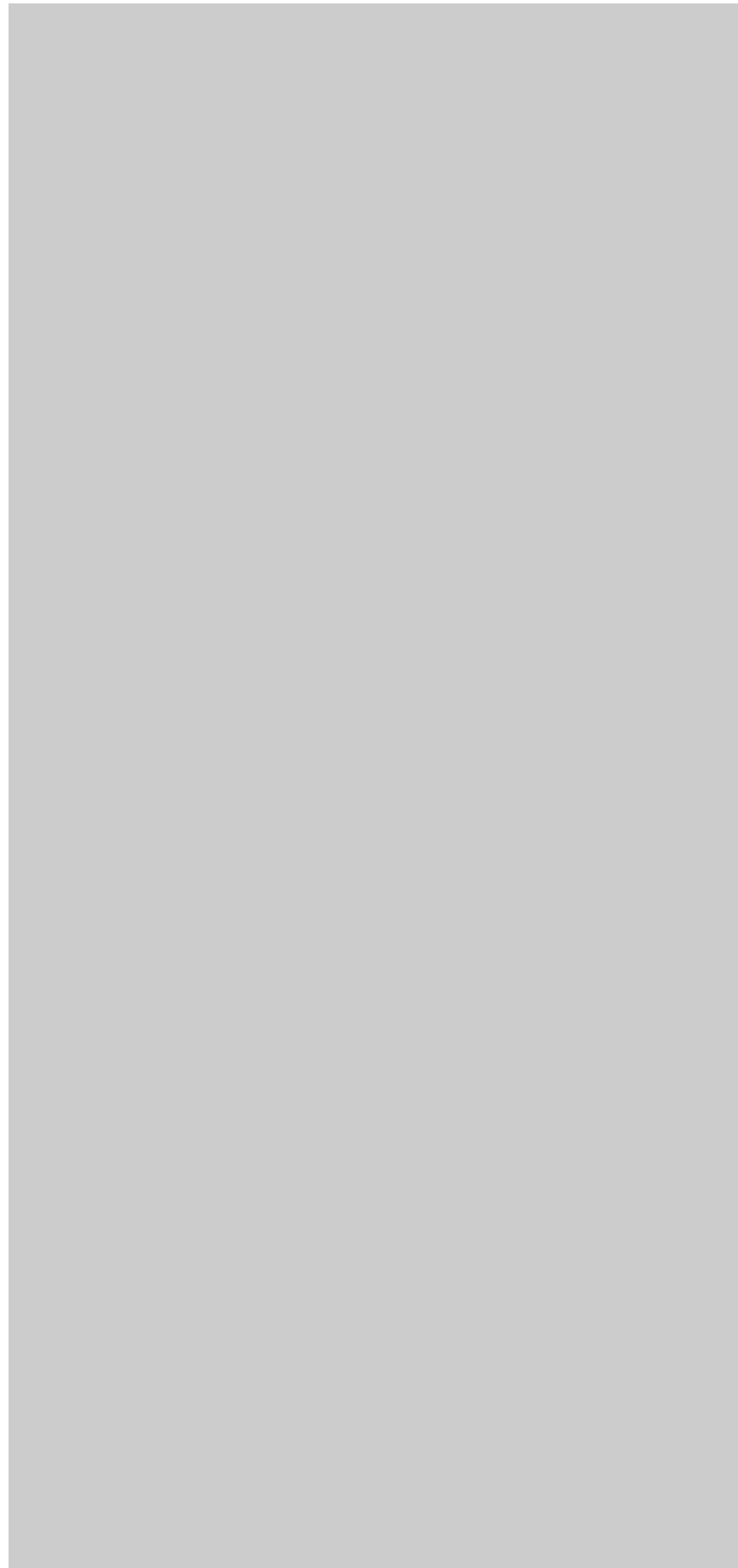
24 juillet 2023

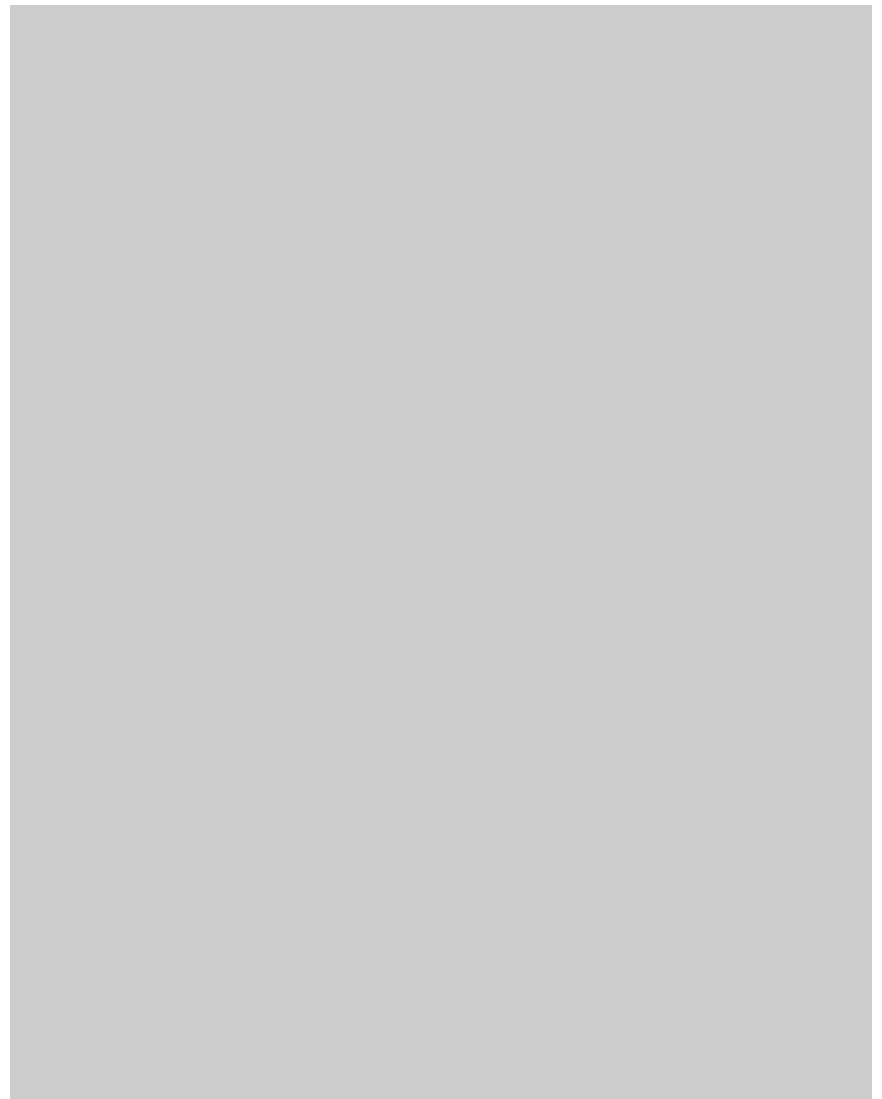
Nathalie Robitaille

Adjudicateur

Assurance REsponsabilité:Dès que l'adjudicataire est avisé que le contrat lui est adjugé, il doit fournir à la Ville dans les dix (10) jours

Convention de service pro [Pré approuvé](#)





2023-21-SP - Services professionnels -
 Réaménagement du sous-sol, des
 toilettes et installation des nouvelles
 pompes au centre Roger-Rousseau de
 l'arrondissement d'Anjou

Pointage intermédiaire

Prix

Pointage final

Comité

FIRME	100%	\$	100% et \$	Rang	Date
1 - Les architectes Labonté Marcil	84	108 191,48 \$	10,07	1	2023-06-29
2					13h
3					meet
4					
5					
6					

Multiplicateur d'ajustement
10000

Secrétaire du comité

Nataliya Horokhovska, secrétaire
 d'arrondissement

Signature



Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *1238178021*

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques

Projet : *Aucun*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*

<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualités, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Une approche intégrée en matière de sécurité urbaine. S'assurer que les rues, les espaces publics et les quartiers soient bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle


Arrondissement d'Anjou Division des études techniques 7171, rue Bombardier Montréal (Québec) H1J 2E9	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 2023-21-SP services professionnels SP.PUB.2ENV
---	---	--

RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL, DES TOILETTES ET INSTALLATION DES NOUVELLES POMPES AU CENTRE ROGER-ROUSSEAU DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Description	
Montant de la proposition	<u>94 100.00</u>
SOUS-TOTAL	<u>94 100.00</u> \$
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>4 705.00</u> \$
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>9 386.48</u> \$
TOTAL :	<u>108 191.48</u> \$

Informations complémentaires

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.			
	Adresse 2100, rue Fleury est, bureau 202			
	Ville Montréal	Code postal H2B 1J5	Téléphone 514-374-9656	Télécopieur N.A.
	Nom de la personne responsable (en majuscules) PIERRE LABONTÉ			
	Signaturé du responsable 	Date Jour 21	Mois juin	Année 2023

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens



Nataliya HOROKHOVSKA <nataliya.horokhovska@montreal.ca>

Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou

1 message

Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>

21 juillet 2023 à 14 h 05

Répondre à : anne.chamandy@montreal.ca

Cc : 79 Anjou <79_anjou@montreal.ca>, Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>, Directions-services-centraux <directions-services-centraux-interne@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Jennifer Poirier, directrice des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, pour me remplacer dans mes fonctions de directrice d'arrondissement du 22 juillet au 13 août 2023 et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
--**Anne Chamandy**
Directrice d'arrondissementDirection d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou
Tél.: [514-493-8014](tel:514-493-8014)7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9 Abonnez-vous à l'infolettre Anjou
Montréal 

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12183

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et l'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau (contrat 2020-10-TR).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1227715005

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023



Dossier # : 1227715005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et l'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau (contrat 2020-10-TR).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2023-07-26 16:13

Signataire : Jennifer POIRIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1227715005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours des travaux du centre Roger-Rousseau, plusieurs éléments ne se trouvant pas sur les plans existants ont été découverts (amiante, massif électrique, condition du mur de brique existant, etc.).

Pour s'assurer de compléter les travaux et terminer le projet, un montant supplémentaire prévisionnel de 114 975 \$, taxes incluses, est requis.

Les crédits additionnels demandés anticipent une augmentation des contingences de 10 % à 13,5 % pour ce projet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Caroline RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Magdalena MICHALOWSKA, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

514 493-8062

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1227715005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)



Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. : 000-0000



Nataliya HOROKHOVSKA <nataliya.horokhovska@montreal.ca>

Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou

1 message

Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>

21 juillet 2023 à 14 h 05

Répondre à : anne.chamandy@montreal.ca

Cc : 79 Anjou <79_anjou@montreal.ca>, Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>, Directions-services-centraux <directions-services-centraux-interne@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Jennifer Poirier, directrice des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, pour me remplacer dans mes fonctions de directrice d'arrondissement du 22 juillet au 13 août 2023 et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
--**Anne Chamandy**
Directrice d'arrondissementDirection d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou
Tél.: [514-493-8014](tel:514-493-8014)7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9 Abonnez-vous à l'infolettre Anjou
Montréal 

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12184

Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou (contrat 22-19131).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1227715011

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023



Dossier # : 1227715011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou (contrat 22-19131).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2023-07-25 17:04

Signataire : Jennifer POIRIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1227715011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à plusieurs demandes de citoyens, l'arrondissement a pris la décision de déplacer la toilette auto-nettoyante du parc Roger-Rousseau d'environ 50 mètres vers le terrain de baseball. Ce déplacement implique des coûts supplémentaires estimés de 85 081,50 \$, taxes incluses, incluant les branchements de services (égout, aqueduc, électricité et caméra), le réaménagement du pourtour de la toilette et la remise en état du terrain après les excavations.

De plus, nous estimons des coûts supplémentaires de 6 898,50 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du pourtour de la toilette du parc des Riverains.

L'ensemble de ces coûts additionnels occasionnent une augmentation des contingences de 10 % à 28,6 % pour ce projet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Caroline RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amar IKHLEF, Anjou

Lecture :

Amar IKHLEF, 24 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

514 493-8062

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1227715011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des études techniques
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)



230720_SQ10405_ajout de revêtement_TI ARRONDISSEMENT ANJOU (1).pdf



Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. : 000-0000



ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES

Siège social
17 999-D, J.-A. Bombardier
Mirabel (Québec) J7J 2H8
Tél. 450 419 3480
Sans frais 1 800 773 0737
Télééc. 450 971 1226
Atmosphère inc.

Bureau des ventes Québec
Tél. 418 951 2522
Télééc. 450 971 1226

Confirmation de commande

ref. 10405

opp. 3114

20/07/2023

Facturé à

Pour : **ARRONDISSEMENT ANJOU**

A/S : Alexis Ouellette

7701, boul. Louis-H. Lafontaine
Anjou QC H1K 4B9

Livré à

ARROND. ANJOU

7701, boul. Louis-H. Lafontaine
Anjou QC H1K 4B9

Courriel : alexis.ouellette@montreal.ca

Extra: 22-19131

2 unités Sam Techno

Roger-Rousseau ET de Riverains

Code produit	Description	Qté	Prix	Total
	EXTRA POUR ARRONDISSEMENT ANJOU			
	#REF. 8569			
	•Relevés, plan et devis pour nouvelles implantations (2) de la toilette à R. Rousseau et services; 8 hres à 105\$/hre			
	Subtotal			840.00 \$
	•Excavation de 45mètres additionnelles pour tranchée et conduits d'aqueduc, égout et électricité, voir courriel du 07/06/2023			
	Subtotal			22,038.00 \$
	•Concassage du roc, remblai et disposition au dépotoire de la ville			
	Subtotal			10,557.00 \$
	•Electricité: conduit et filage pour 38ml (68ml -30ml) additionnel			
	Subtotal			3,526.19 \$
	•Electricité: installation de 68ml de conduit pour caméra et installation de 2 boîtes de triage (conduit et boîtes fournis par la ville)			
	Subtotal			625.00 \$
	•Installation câble chauffant R. Rousseau pour conduite d'eau			
	Subtotal			975.00 \$
	•Location cage d'étañonnement			
	Subtotal			
	•Aménagement autour de la toilette R. Rousseau: drain, pierre, pavé			
	Subtotal			5,715.00 \$
	•Réfection de gazon tranchée 3240 pc			



ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES

Siège social
17 999-D, J.-A. Bombardier
Mirabel (Québec) J7J 2H8
Tél. 450 419 3480
Sans frais 1 800 773 0737
Télééc. 450 971 1226
Atmosphère inc.

Bureau des ventes Québec
Tél. 418 951 2522
Télééc. 450 971 1226

Confirmation de commande

ref. 10405

opp. 3114

20/07/2023

Facturé à

Pour : **ARRONDISSEMENT ANJOU**

A/S : Alexis Ouellette

7701, boul. Louis-H. Lafontaine
Anjou QC H1K 4B9

Livré à

ARROND. ANJOU

7701, boul. Louis-H. Lafontaine
Anjou QC H1K 4B9

Courriel : alexis.ouellette@montreal.ca

Extra: 22-19131

2 unités Sam Techno

Roger-Rousseau ET de Riverains

Code produit	Description	Qté	Prix	Total
		Subtotal		10,530.00 \$
	•Réfection de gazon zone travaux 6760 pc			
		Subtotal		18,590.00 \$
	•Fourniture d'ancrages de but de soccer			
		Subtotal		162.00 \$

Conditions

Sous-total : 73,558.19 \$

T.P.S./T.V.H. : 3,677.91 \$
T.V.Q. : 7,337.43 \$
Total : 84,573.53 \$

Représentant : Nadège Tréhudic

Signature du client date



Nataliya HOROKHOVSKA <nataliya.horokhovska@montreal.ca>

Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou

1 message

Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>

21 juillet 2023 à 14 h 05

Répondre à : anne.chamandy@montreal.ca

Cc : 79 Anjou <79_anjou@montreal.ca>, Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>, Directions-services-centraux <directions-services-centraux-interne@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Jennifer Poirier, directrice des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, pour me remplacer dans mes fonctions de directrice d'arrondissement du 22 juillet au 13 août 2023 et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
--**Anne Chamandy**
Directrice d'arrondissementDirection d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou
Tél.: [514-493-8014](tel:514-493-8014)7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9 Abonnez-vous à l'infolettre Anjou
Montréal 

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12185

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 31 juillet 2023;

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105 à 9405, boulevard du Golf, sur le lot numéro 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Zinno Zappitelli Architectes, en date du 16 juin 2021 (bâtiment H) et du 22 février 2022 (bâtiment I à S), à la condition suivante :

- que des bonifications aux aménagements pour les piétons soient apportées au projet.

ADOPTÉE

40.01 1238770017

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12185

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 31 juillet 2023;

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105 à 9405, boulevard du Golf, sur le lot numéro 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Zinno Zappitelli Architectes, en date du 16 juin 2021 (bâtiment H) et du 22 février 2022 (bâtiment I à S), à la condition suivante :

- que des bonifications aux aménagements pour les piétons soient apportées au projet.

ADOPTÉE

40.01 1238770017

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023



Dossier # : 1238770017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 31 juillet 2023;
Il est recommandé :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105 à 9405, boulevard du Golf, sur le lot numéro 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Zinno Zappitelli Architectes, en date du 16 juin 2021 (bâtiment H) et du 22 février 2022 (bâtiment I à S) à la condition suivante :

- que des bonifications aux aménagements pour les piétons soient apportées au projet.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2023-08-01 08:54

Signataire :

Jennifer POIRIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1238770017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du site souhaite compléter le développement de ce secteur du Parc d'affaires en y construisant 12 bâtiments isolés réunis par un réseau d'allées d'accès. Ce projet est sujet à l'approbation d'un P.I.I.A., en vertu du paragraphe 2 de l'article 3, du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), soit :

- projet d'une nouvelle construction dans le Parc d'affaires

Ce projet fait référence à la demande de permis 3003090194 datée du 17 novembre 2021 et des demandes de permis 3003132965, 3003132917, 3003132975, 3003132958, 3003132979, 3003133054, 3003132966, 3003133001, 3003132977, 3003132971 et 3003132915 datées du 22 février 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 12098 - Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatifs à la construction d'un commerce de grande surface et à la nouvelle construction dans le parc d'affaires au 9401 du boulevard des Sciences

Résolution CA20 12115 - Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un nouveau bâtiment industriel dans le parc d'affaires au 8905 du boulevard du Golf

Résolution CA20 12117 - Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel dans le parc d'affaires situé aux 9005, 9015 et 9025 du boulevard du Golf

DESCRIPTION

Le demandeur souhaite terminer de développer ses terrains avec ce projet sur le lot 6 366 333 afin d'y aménager 12 bâtiments industriels locatifs pour répondre aux besoins de différentes entreprises. Ce vaste projet est desservi par un réseau d'allées d'accès qui est connecté au boulevard du Golf par une entrée commune.

Le projet peut être divisé en trois parties en fonction des types de bâtiments qui seront

construits. La première partie concerne un seul bâtiment, soit le bâtiment H situé au 9105, boul. du Golf. La deuxième partie comprend les bâtiments I à M et qui seront situés au 9155, 9175, 9195, 9215 et 9235, boul. du Golf. Finalement, la troisième partie comprend six bâtiments, soit les bâtiments N à S et qui seront situés au 9305, 9325, 9345, 9365, 9385 et 9405, boul. du Golf.

Bâtiment H

Le bâtiment H est prévu pour une entreprise d'alimentation et à une superficie moins importante que les autres bâtiments du projet, soit de 1891 mètres carrés. Il propose un style similaire aux deux autres types de bâtiment avec un revêtement métallique et de maçonnerie. L'entrée du bâtiment comprend une marquise. Au-dessus, le revêtement extérieur est en aluminium gris et présente une légère avancée par rapport aux façades du bâtiment. On retrouve également un revêtement de panneaux de béton préfabriqués sur la façade principale tandis que les autres façades sont composées de blocs architecturaux gris, dans le bas des murs, et d'un revêtement métallique blanc dans le haut.

Des ouvertures de grandes dimensions marquent la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale. On retrouve des ouvertures similaires sur la façade arrière, à la gauche des portes de garage. Des quais de chargement et de déchargement sont aménagés de part et d'autre des deux façades latérales. On en retrouve quatre à gauche et neuf à droite.

Bâtiments I à M

Les bâtiments I à M proposent chacun une superficie de 8 137,4 mètres carrés et offrent plusieurs locaux. La façade est conçue afin de pouvoir accommoder jusqu'à cinq entrées indépendantes. La partie avant du bâtiment est composée principalement de bureaux sur deux étages et la partie arrière est destinée aux activités industrielles. À cet effet, une vaste aire de chargement et déchargement est prévue pour chaque bâtiment.

Pour la partie du bâtiment destinée aux bureaux, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont des panneaux de béton préfabriqué, des blocs de béton architecturaux et des murs rideaux pour les ouvertures. Aux deux extrémités du bâtiment, les ouvertures sont conçues de façon arrondies et ont des murs rideaux entre le rez-de-chaussée et l'étage. Les différentes entrées se démarquent en étant légèrement en recul par rapport au mur de façade et en ayant un mur rideau qui rejoint le deuxième étage. La forme arrondie des murs est reprise dans ces reculs et qui sont présents à cinq emplacements tout au long de la façade.

Pour les murs latéraux et le mur arrière, deux matériaux de revêtement différents sont utilisés, soit des blocs de béton architecturaux dans la partie inférieure des murs et un revêtement métallique blanc pour la partie supérieure. Le mur arrière possède 17 portes de garage.

Bâtiments N à S

Les bâtiments N à S offrent une superficie de plancher de 9 290,3 mètres carrés. La façade comprend des matériaux de revêtement extérieur composés de panneaux métalliques, de béton préfabriqué et de verre.

Une partie des élévations avant, donnant sur les allées d'accès, ont un traitement de façade avec un revêtement métallique gris foncé et un système de mur rideau en verre et aluminium qui marque ainsi l'entrée principale des bâtiments et les espaces dédiés aux bureaux. La partie des murs associée à l'entrepôt est composée de panneaux de béton préfabriqués blancs avec des ouvertures verticales utilisant le même système de mur rideau que l'entrée principale.

Les murs latéraux et arrière sont composés de blocs de béton architecturaux dans la partie inférieure du mur et de panneaux métalliques ondulés blancs dans la partie supérieure.

Sur le mur arrière, 16 portes de garage sont prévues tandis que deux autres portes sont prévues sur la façade latérale. Ces deux portes de garage sont d'une dimension supérieure aux autres portes de garage.

Aménagement du site

La propriété accueille 976 cases de stationnement réparties aux pourtours des bâtiments. Des îlots végétalisés avec plantation d'arbres sont prévus à toutes les 15 cases de stationnement et des bandes de végétation séparent les aires de stationnement et les bâtiments. Au total, le projet prévoit la plantation de 295 arbres. Finalement, au niveau des aménagements piétons, un trottoir est prévu autour de l'îlot central, mais sans aucune connexion au domaine public.

JUSTIFICATION

Lors de la réunion du 31 juillet 2023, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande de P.I.I.A. à partir des objectifs et des critères définis au P.I.I.A. relatif à un projet de construction d'un bâtiment situé dans le parc d'affaires et, à la suite de l'analyse, ont considéré que ce projet répondait aux critères et objectifs. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère ce projet conforme au règlement RCA 45, Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et recommande que des bonifications aux aménagements pour les piétons et cyclistes soient apportées au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un projet de développement industriel de 12 bâtiments augmentant la superficie minéralisée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu PERREAULT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-493-5110
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-28

Réjean BOISVERT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Tél : 514-493-5179
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean BOISVERT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Tél : 514-493-5179

Approuvé le : 2023-07-31

Dossier # : 1238770017

Unité administrative responsable :

Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -

Objet :

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal



Grille d_analyse.pdf



PowerPoint-9105-9405 du Golf_V2.pdf



Bâtiment H.pdf



Bâtiments I-M.pdf



Bâtiments N-S.pdf



Grille Montréal 2030.pdf



Délégation Anne Chamandy.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu PERREAULT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-493-5110

Télécop. :

PIIA RELATIF À UN PROJET DANS LE PARC D'AFFAIRES

BJEC IF 1 : FAVORISER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU PROJET

CRITÈRES	A	B	C	Commentaires bâtiment H - 9105, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments I-J-K-L-M - 9155 à 9235, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments N-O-P-Q-R-S - 9305 à 9405, boul. du Golf
1° le traitement architectural du bâtiment permet une bonne lisibilité de l'entrée du bâtiment;	X			L'entrée du bâtiment se démarque par la présence d'une marquise entourant l'entrée et au-dessus, le revêtement extérieur en aluminium gris se distingue de l'ensemble du bâtiment. De plus, ce revêtement se trouve sur deux pans de murs en avancée, marquant l'entrée et l'intersection des deux façades sur lesquelles il se retrouve.	X			Les entrées se démarquent par la présence d'un mur rideau sur une hauteur de deux étages et d'un recul par rapport au mur de la façade.	X			La partie du bâtiment qui accueille l'entrée principale possède des éléments architecturaux distinctifs de l'ensemble du bâtiment, soit des panneaux métalliques verticaux, une marquise et un mur rideau.
2° le bâtiment produit un ensemble harmonieux et unifié au niveau du gabarit, du style, des coloris et des composantes architecturales, telles que les matériaux de revêtement, les couronnements, les ouvertures, les saillies;	X			Le projet prévoit utiliser de la maçonnerie et des panneaux d'aluminium comme revêtement extérieur. Les couleurs proposés, soit le gris et le blanc, s'agencent entre elles et offre un rendu visuel unifié.	X			Le bâtiment proposé est composé de matériaux aux couleurs sobres. Ce choix de couleur permet au bâtiment de réduire l'aspect massif de sa volumétrie.	X			La forme rectangulaire du bâtiment est représentée dans le choix des matériaux et leur disposition sur les façades de manière à marquer les différentes fonctions du bâtiment.
3° le traitement architectural du bâtiment vise à créer un rythme horizontal qui marque la base, la partie médiane et le couronnement de l'immeuble;	X			Le bâtiment n'ayant qu'un seul étage, le rythme horizontal marque surtout la base et la partie médiane, le bâtiment n'ayant pas de couronnement. Les ouvertures permettent de créer un rythme horizontal qui est accentué par le choix des panneaux de béton préfabriqué comportant des lignes horizontales. Le revêtement métallique corrugué à l'horizontale sur les façades latérales et arrière vient accentuer le rythme.	X			Les panneaux de béton préfabriqués, les panneaux métalliques ondulés et les ouvertures permettent sont disposés et aménagés de manière à créer un rythme horizontal au bâtiment.			X	Les ouvertures situées près de l'entrée et les panneaux de béton préfabriqués permettent d'avoir un rythme horizontal. Cependant, il n'est pas présent sur l'ensemble des façades.
4° le traitement architectural du bâtiment vise à créer un rythme vertical diversifié en évitant les longues façades, à l'aide de retrait et d'avancée, de fenestration, de superposition, d'alternance de plans et de changement d'angles;	X			Le rythme vertical est créé par l'utilisation d'un revêtement métallique composé de panneaux verticaux et marquant l'entrée.	X			Une partie du bâtiment à une avancée, réduisant l'effet de longueur de la façade. De plus, les cinq entrées du bâtiment sont en recul du mur, réduisant aussi cet effet de longueur. Ces reculs sont aménagés avec des courbures dans les murs, rendant ces reculs plus fluides sur la façade.			X	Le rythme vertical du bâtiment est présent par l'utilisation de panneaux métalliques verticaux qui marquent l'entrée ainsi que des ouvertures qui ponctuent les façades avant et latérale. Ces ouvertures ne sont pas très larges, mais partent du sol et vont jusqu'au toit, donnant un effet de verticalité aux façades sur lesquelles elles sont situées.
5° les aires de stationnement des véhicules automobiles sont séparées des constructions par une bande de verdure paysagée;		X		Outre les espaces de chargement et de déchargement aménagés pour accéder au bâtiment, tous les espaces autour du bâtiment sont aménagés avec de la verdure et ils séparent les aires de stationnement.		X		Outre les espaces de chargement et de déchargement aménagés pour accéder au bâtiment, tous les espaces autour du bâtiment sont aménagés avec de la verdure et ils séparent les aires de stationnement.			X	Outre les espaces de chargement et de déchargement aménagés pour accéder au bâtiment, tous les espaces autour du bâtiment sont aménagés avec de la verdure et ils séparent les aires de stationnement.
OBJECTIF 2 : ASSURER L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DU PROJET DANS LE MILIEU D'INSERTION												
CRITÈRES	A	B	C	Commentaires bâtiment H - 9105, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments I-J-K-L-M - 9155 à 9235, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments N-O-P-Q-R-S - 9305 à 9405, boul. du Golf
1° les matériaux de revêtement, la texture ainsi que la gamme des couleurs employés pour le bâtiment sont compatibles avec ceux des bâtiments adjacents;	X			Les couleurs proposées, soit le blanc et le gris, sont les couleurs dominantes du milieu d'insertion.	X			La couleur proposée, soit le blanc, est une couleur dominante du milieu d'insertion. De plus, le modèle de ce bâtiment existe déjà sur le boulevard du Golf et est aménagé avec le même revêtement qui est proposé.	X			Les couleurs proposées, soit le blanc et le gris, sont les couleurs dominantes du milieu d'insertion. De plus, le modèle de ce bâtiment existe déjà sur le boulevard du Golf et est aménagé avec le même revêtement qui est proposé.
2° les quais et les aires de chargement ainsi que les aires à rebuts, sont visuellement camouflés des voies de circulation publiques par les murs des immeubles,	X			L'aménagement du site est en retrait de la voie de circulation. Ainsi, les aires de chargement/déchargement et les aires à rebuts ne sont pas visibles car elles sont dissimulées par les bâtiments voisins.								

des clôtures architecturales, des plantations ou des remblais;				
3° les équipements mécaniques, électriques, de télécommunication et les transformateurs sont visuellement camouflés des voies de circulation publiques;	S/O	Les plans ne permettent pas de juger de ce critère.		
4° les équipements mécaniques sur le toit sont intégrés à l'architecture du bâtiment afin de créer un ensemble harmonieux et unifié notamment au niveau des styles, des couleurs et des matériaux;	S/O	Les plans ne permettent pas de juger de ce critère.		
5° lorsque le projet comporte des activités pouvant être source de nuisance et est situé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage sensible et situé dans une autre zone, un écran tampon, préférablement paysager, visant à atténuer les nuisances est favorisé le long de la ligne de terrain adjacente au terrain situé dans l'autre zone;	N/A	Le terrain n'est pas adjacent à un usage sensible.		

OBJECTIF 3 : PARTICIPER À LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS STRUCTURÉS, ATTRAYANTS ET SÉCURITAIRES POUR LE PIÉTON ET MAXIMISER LA COUVERTURE VÉGÉTALE

CRITÈRES	A	B	C	Commentaires bâtiment H - 9105, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments I-J-K-L-M - 9155 à 9235, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments N-O-P-Q-R-S - 9305 à 9405, boul. du Golf
1° dans le cas de projets à caractère corporatif, commercial ou public, prévoir un aménagement paysager comprenant des éléments de mobilier urbain de façon à offrir un environnement agréable et stimulant pour le piéton;			X									
2° des aménagements facilitant l'accès et le stationnement des bicyclettes doivent être prévus;			X									
3° l'aménagement de la cour avant tend à maximiser la couverture végétale et doit être conçue de façon à permettre la plantation d'un arbre et sa croissance à maturité, en tenant compte de l'aménagement du domaine public;	X											
4° l'aménagement du terrain tend à maximiser la couverture végétale, la plantation d'arbres et la conservation des arbres existants.			X									

OBJECTIF 4: FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE D'UN BÂTIMENT DANS LE CAS D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

CRITÈRES	A	B	C	Commentaires bâtiment H - 9105, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments I-J-K-L-M - 9155 à 9235, boul. du Golf	A	B	C	Commentaires bâtiments N-O-P-Q-R-S - 9305 à 9405, boul. du Golf
		X		Selon le plan, il y a une marche entre l'entrée et l'aire de stationnement. Mais nous n'avons pas le			S/O					Les plans ne permettent pas de juger de ce critère.

1° le projet doit viser à réduire la hauteur entre une voie publique et l'accès au bâtiment en favorisant les entrées de plain-pied ou les allées en pente douce;			détail précis afin de déterminer si l'accès est aménagé de façon à permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au bâtiment.		
2° lorsqu'une rampe d'accès est nécessaire, une configuration simple, sans palier de changement de direction, est privilégiée;		X	La différence de hauteur entre l'entrée et le stationnement permet d'aménager l'accès sans nécessiter une rampe d'accès. Cependant, les plans ne permettent pas de déterminer la hauteur exacte entre le stationnement et l'entrée.	S/O	Les plans ne permettent pas de juger de ce critère.
3° l'implantation de trottoirs ou sentiers sécuritaires et éclairés, entre le bâtiment et une voie publique, de même qu'entre le stationnement et le bâtiment, est favorisée;			X		Il n'y a pas de trottoirs ou de sentiers sécurisés entre le bâtiment et la voie publique. Aucun aménagement n'est prévu pour les piétons vers la voie publique.
4° l'aménagement d'une allée, permettant d'accéder au bâtiment à partir d'un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, sans avoir à circuler derrière des véhicules stationnés, est favorisé;		X		S/O	Les cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont aménagées de part et d'autre de l'entrée du bâtiment, avec des espaces permettant de sortir du véhicule sans devoir passer à l'arrière des véhicules.
5° l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite doit être réalisé le plus près possible des accès au bâtiment;		X		S/O	Les cases sont situées de part et d'autre de l'entrée du bâtiment.

A : répond aux critères

B : répond partiellement aux critères

C : ne répond pas aux critères



PIA - 1238770017

9105-9405, boul. du Golf

LOCALISATION



SITE 



SITE VISÉ



MILIEU D'INSERTION



Voisin de gauche



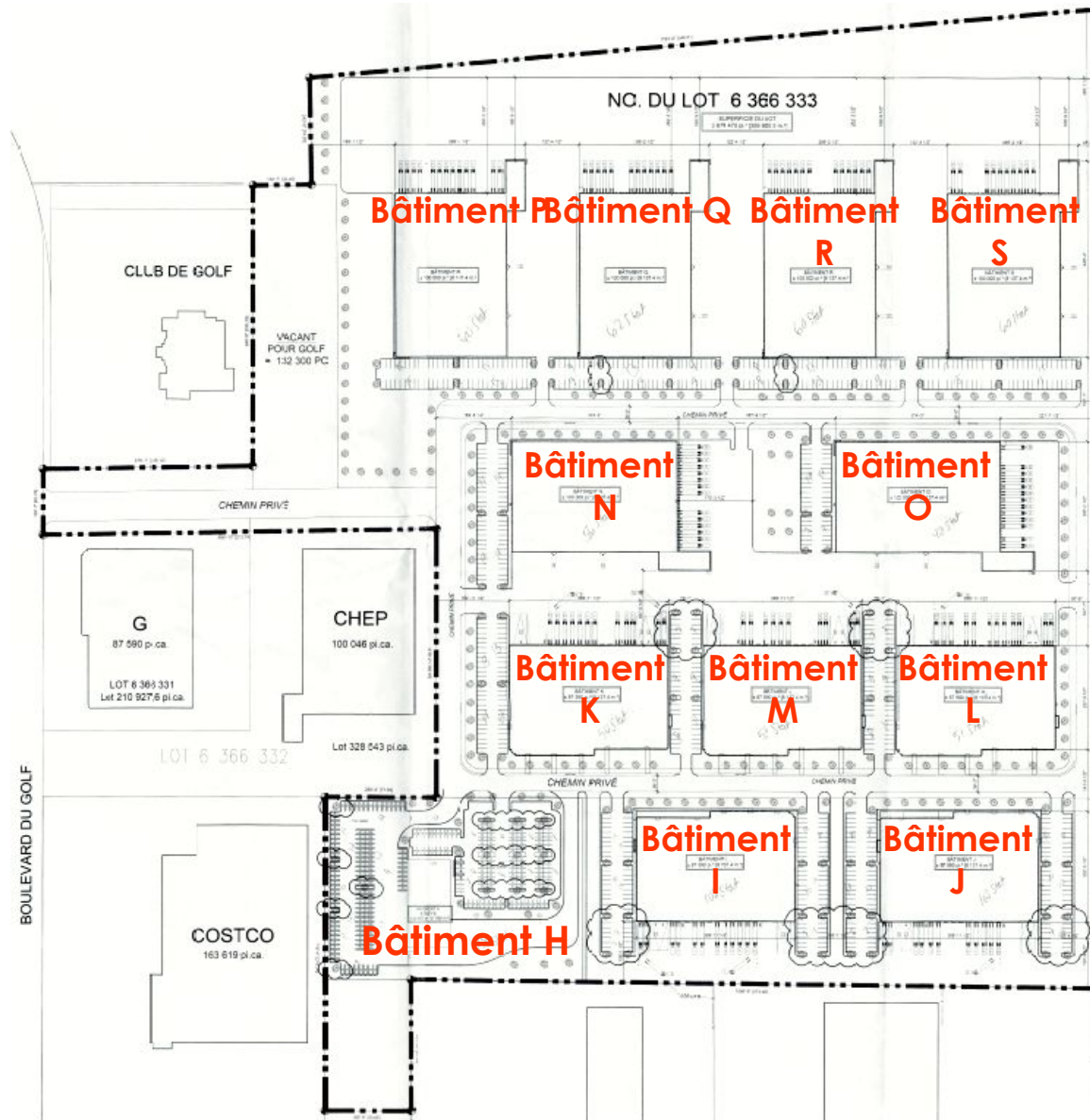
Voisin de droite

MILIEU D'INSERTION



Voisin de face

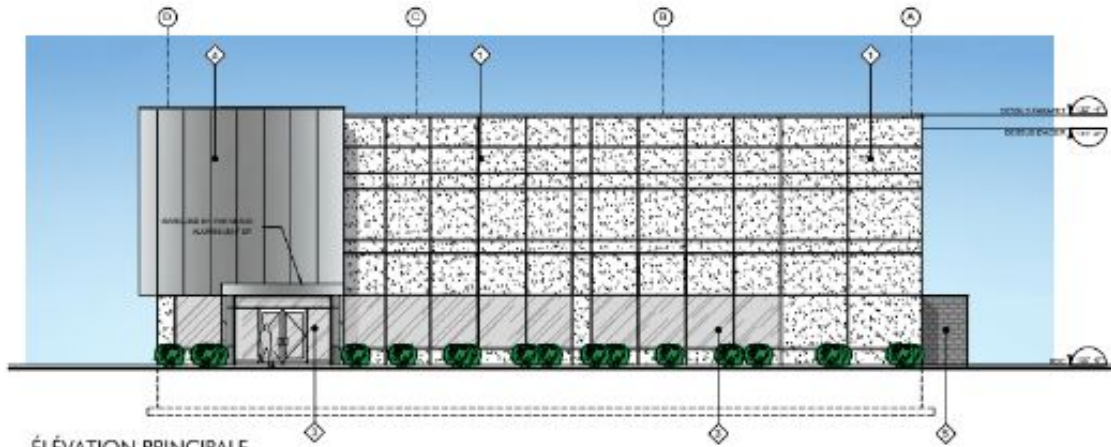
PLAN D'ENSEMBLE PROJETÉ



PERSPECTIVE DU BÂTIMENT H

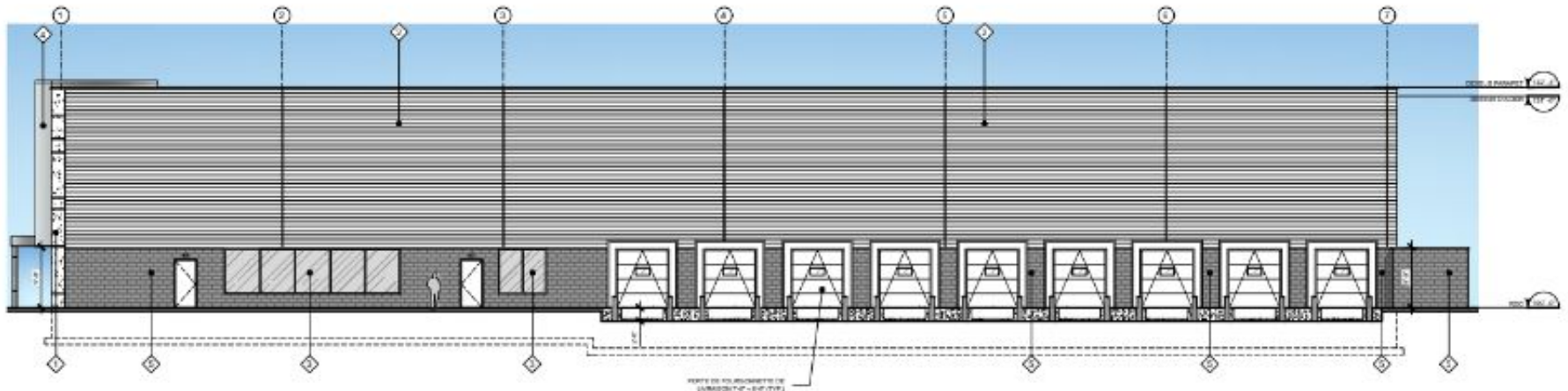


ÉLÉVATIONS TYPE DU BÂTIMENT H



ÉLÉVATION PRINCIPALE

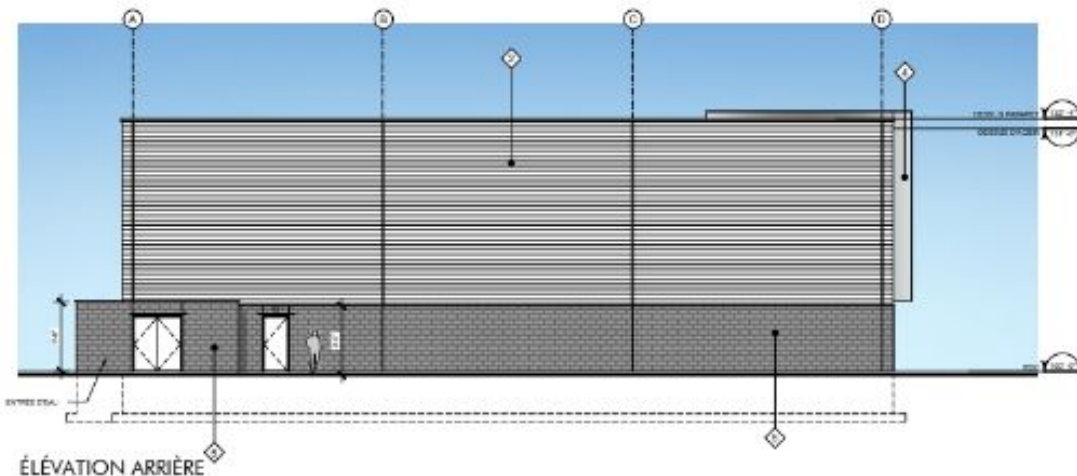
LÉGENDE DES FINIS	
◇	MUR RIDEAU ANCO DE CLAIR VERRE TREMPÉ GRIS
◇	PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR : BLANC
◇	PANNEAUX ISOLÉS PRÉFABRIQUÉS 3" NOREX DE NOREX COULEUR : R GEL 2
◇	REVÊTEMENT EN METAL CORRUGUÉ (HORIZONTAL) COULEUR : BLANC PUR
◇	BLOC ARCHITECTURAL COULEUR : GRIS



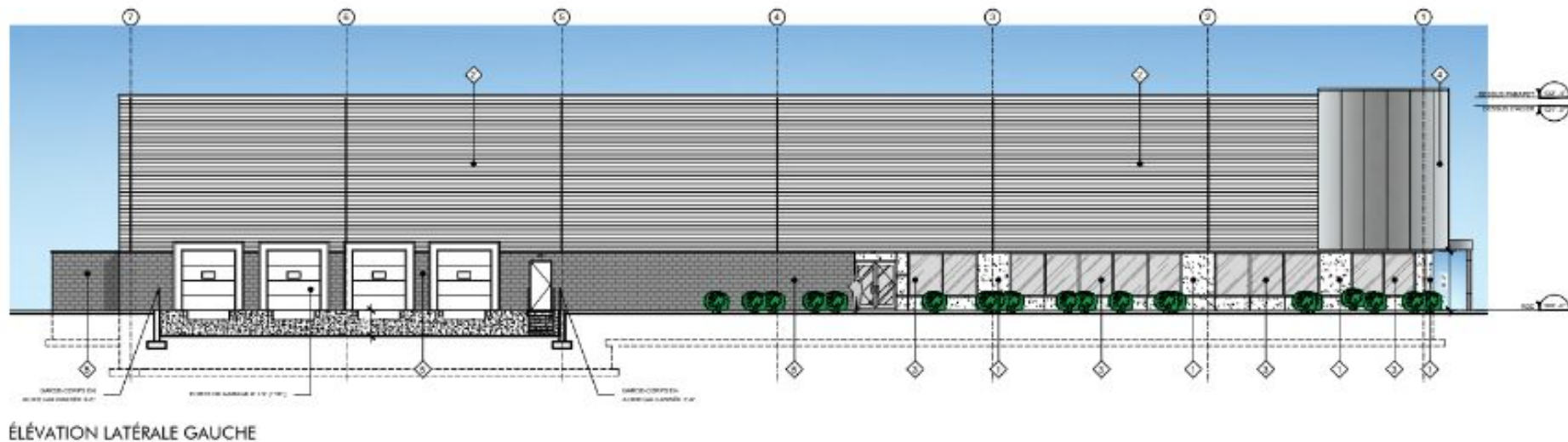
ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE

Occupant projeté « SOBEY'S »

ÉLÉVATIONS TYPE DU BÂTIMENT H



LÉGENDE DES FINIS	
◇	MUR RIDEAU ANCO SE CLAIR VERRE TREMPÉ GRIS
◇	PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ COULEUR : BLANC
◇	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ (HORIZONTAL) COULEUR : BLANC PUR
◇	PANNEAUX ISOLÉS PRÉFABRIQUÉS 3 ^e NOREX DE NORDEC COULEUR : R GEL 2
◇	BLOC ARCHITECTURAL COULEUR : GRIS



Occupant projeté « SOBEY'S »

PERSPECTIVE TYPE BÂTIMENTS I à M



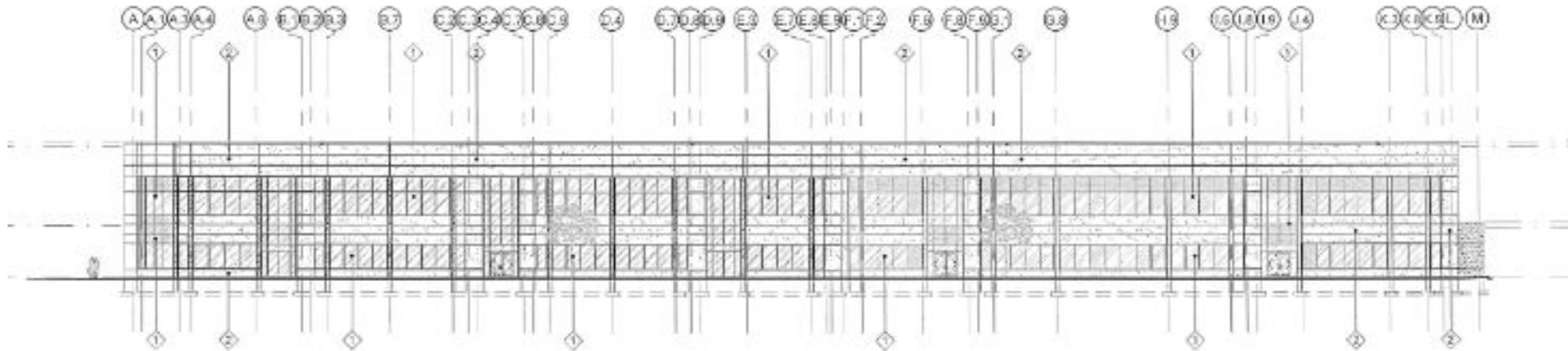
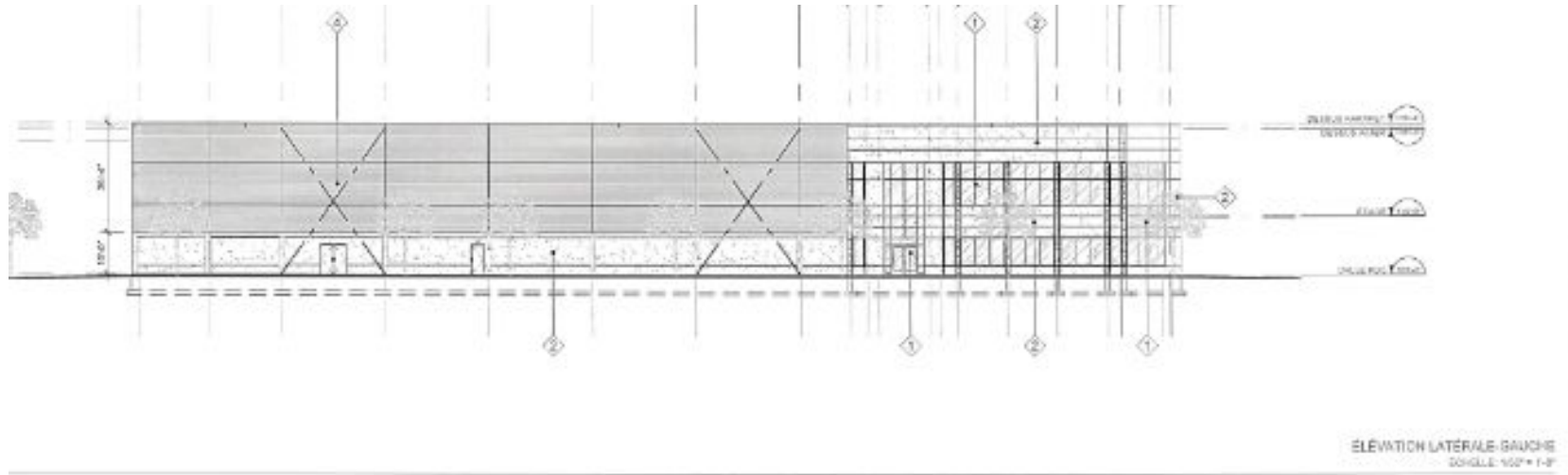
9005, boul. du Golf - Occupé par « SPICERS »

BÂTIMENT SIS AU 9005, BOUL. DU GOLF

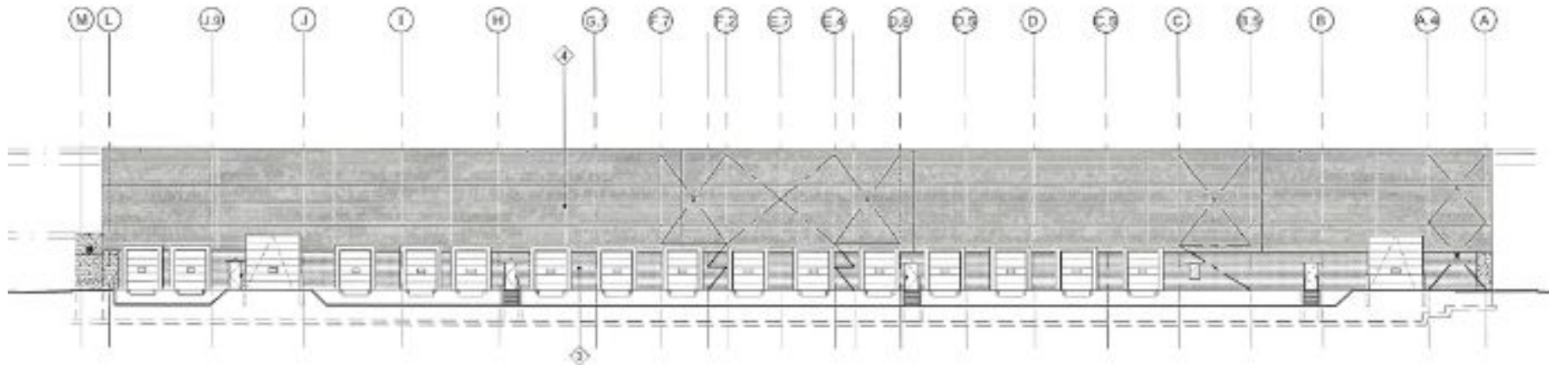
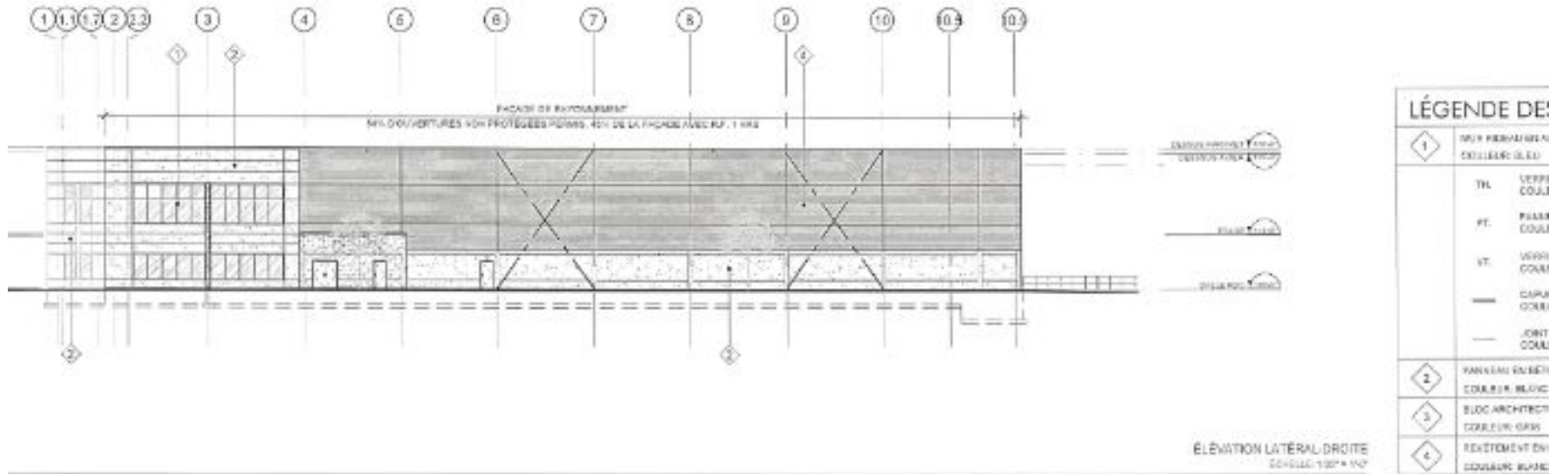


Projet approuvé au CCU du 1er juin 2020 - Occupé par « SPICERS »

ÉLÉVATIONS TYPE BÂTIMENTS I à M



ÉLÉVATIONS TYPE BÂTIMENTS I à M



PERSPECTIVE TYPE BÂTIMENTS N à S

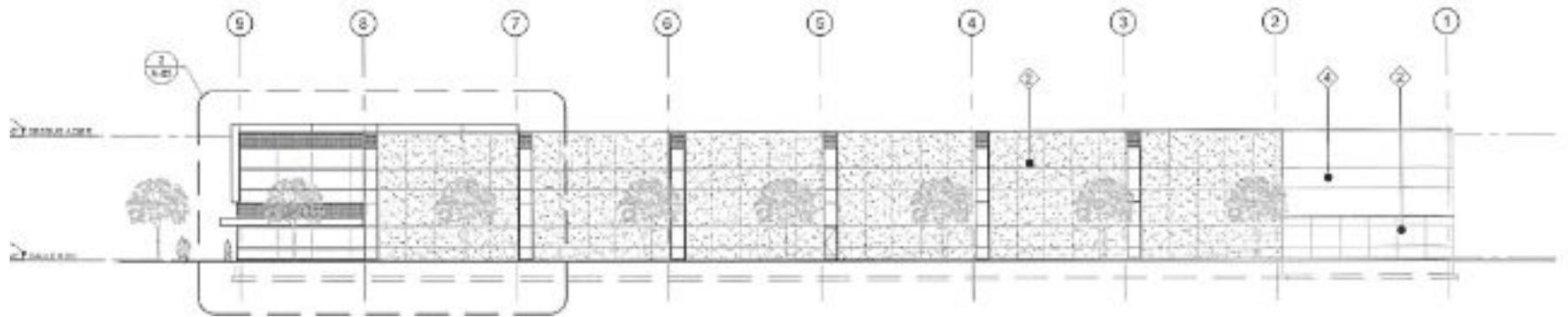
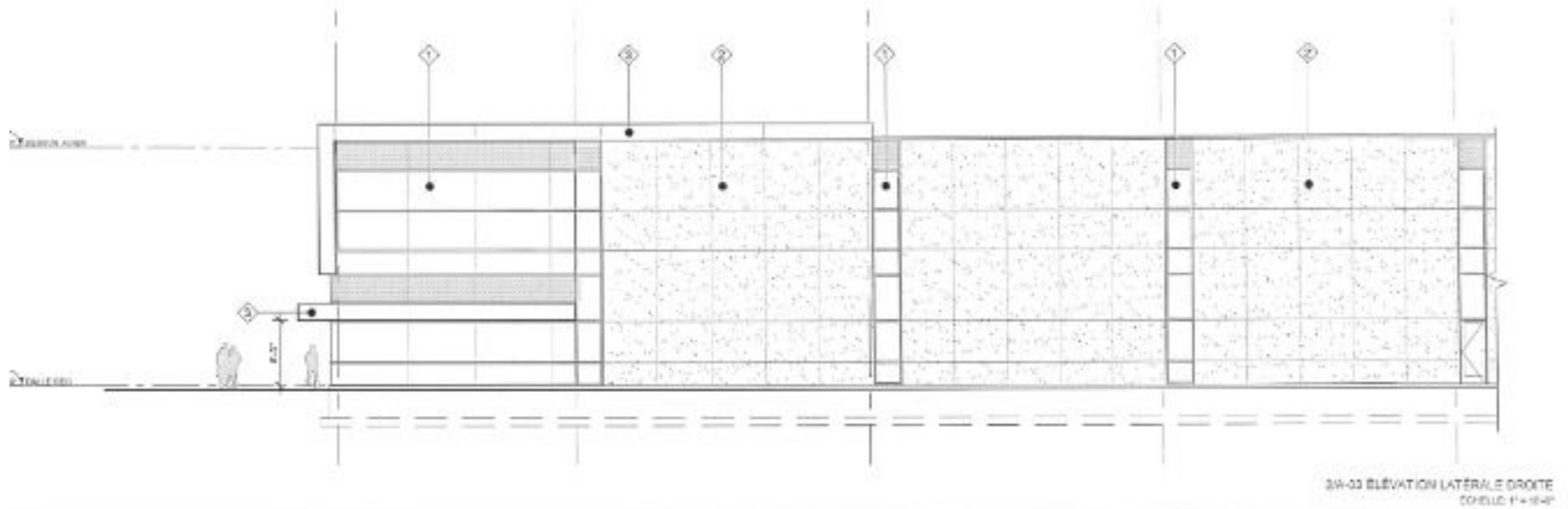


BÂTIMENT SIS AU 8905, BOUL. DU GOLF



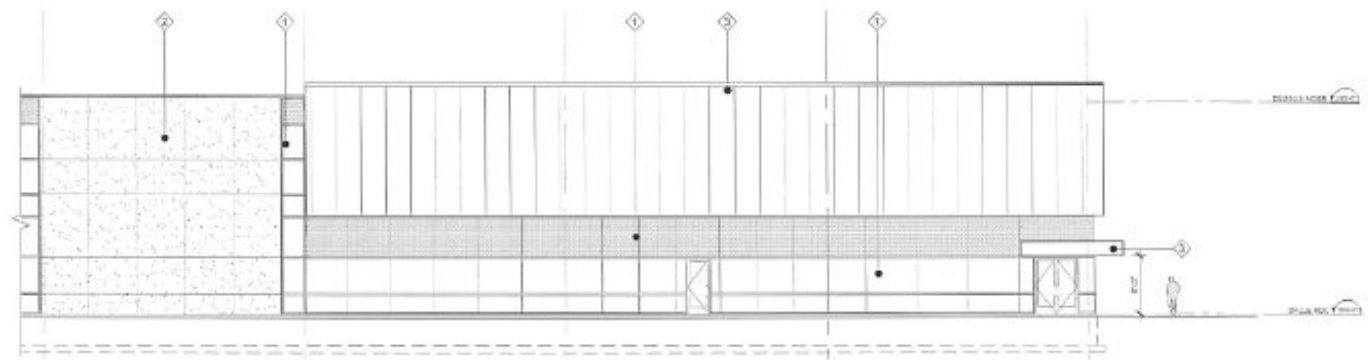
Projet approuvé au CCU du 1er juin 2020 - Occupé par « CHEP »

ÉLÉVATIONS TYPE BÂTIMENTS N à S

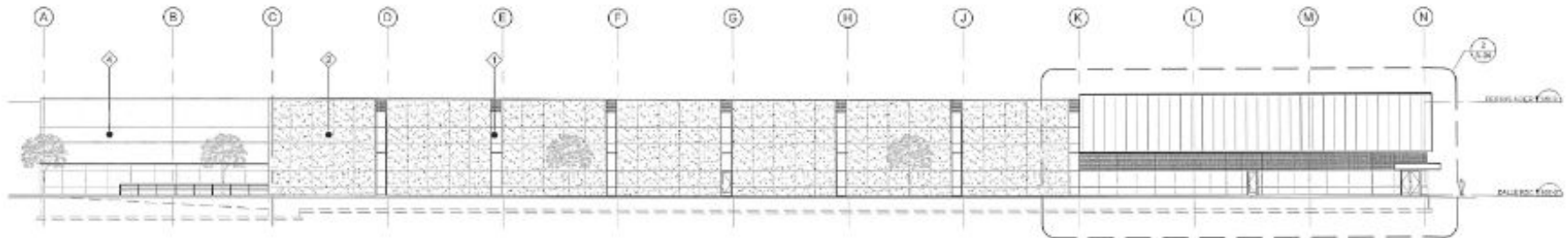


ÉLÉVATIONS TYPE BÂTIMENTS N à S

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIEURES	
①	MAT FISSURÉ EN ALUMINIUM COULEUR: ANTRACITE CLAIR
TH	VITRE AIGLE THERMO (VOR DEVIS) COULEUR: GRIS
PT	PANNEAU THERMO (VOR DEVIS) COULEUR: GRIS
VT	VITRE SCILLÉ THERMO ET TRIMÉ (VOR DEVIS) COULEUR: GRIS
—	CANALON 127 EN ALUMINIUM COULEUR: ANTRACITE CLAIR
—	JOINT DE SILICONE (V.P.) COULEUR:
②	PANNEAU BÉTON PRÉFABRIQUÉ SOLÉ COULEUR: A COCCORANGE
③	PANNEAU MÉTALLIQUE SOLÉ COULEUR: PUR C.B.
④	REVÊTEMENT EN METAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



20-24_ELEVATION PRINCIPALE
ECHILLE: 1" = 100"



MATÉRIAUX BÂTIMENT H

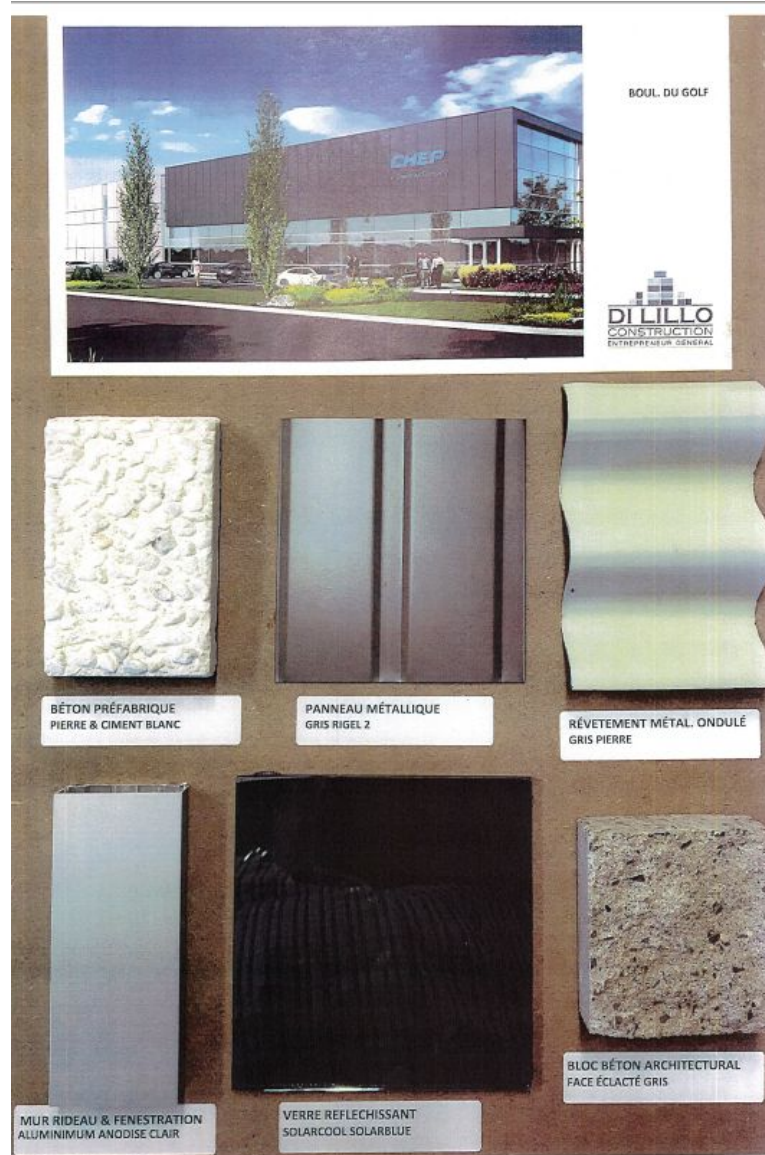


Occupant projeté « SOBEY'S »

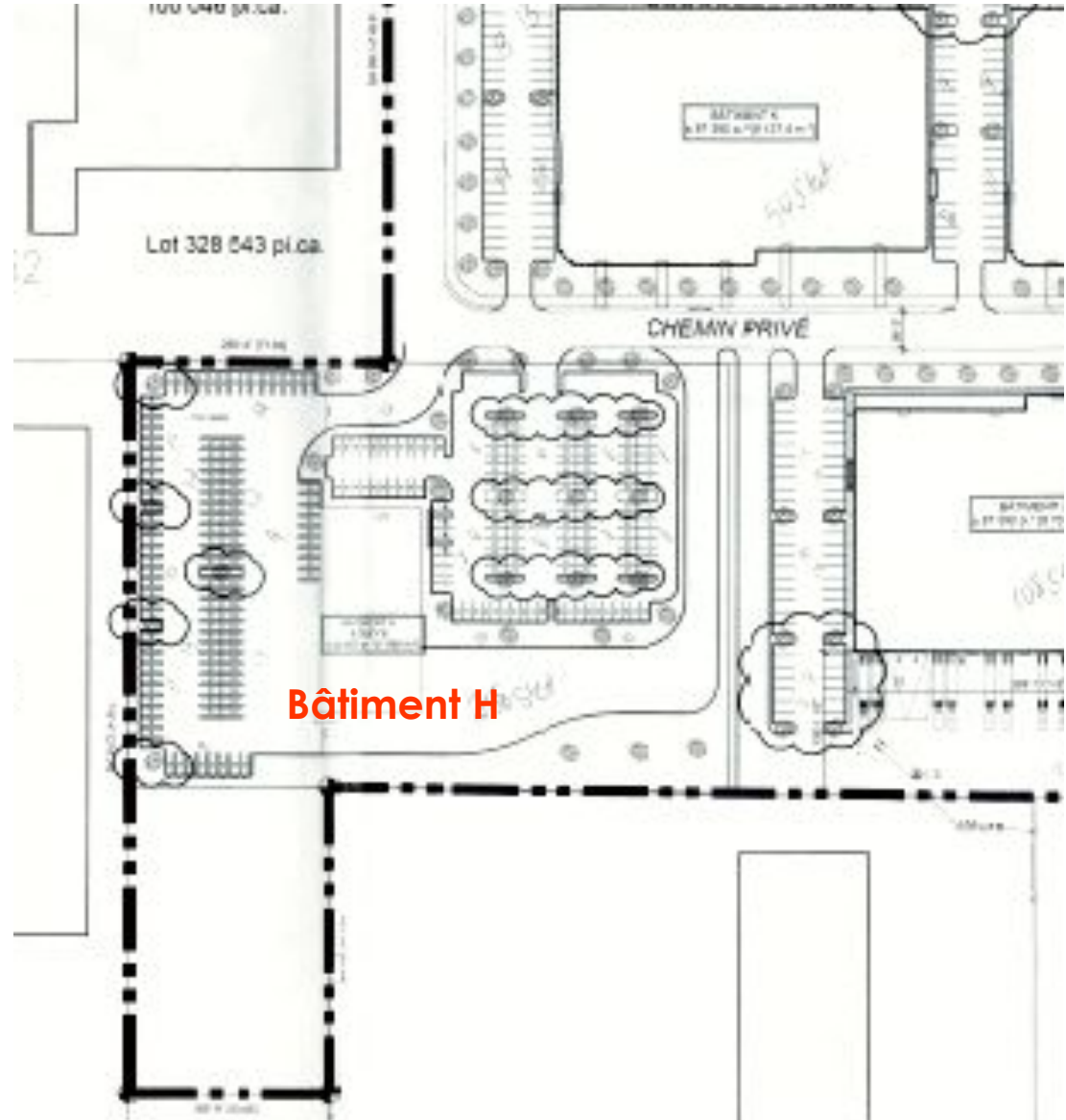
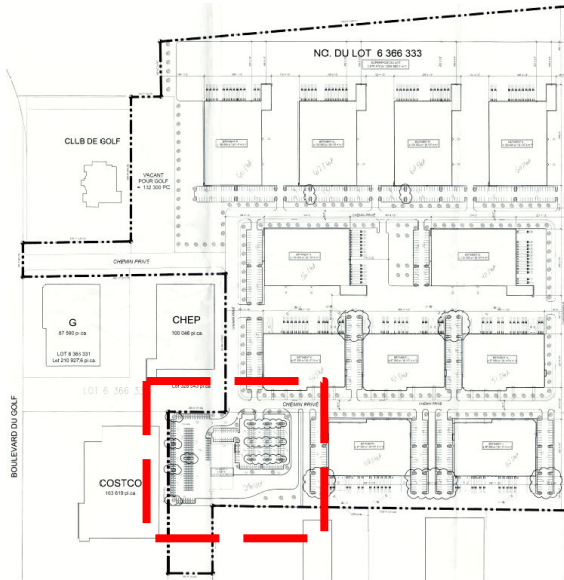
MATÉRIAUX BÂTIMENTS I à M



MATÉRIAUX BÂTIMENTS N à S

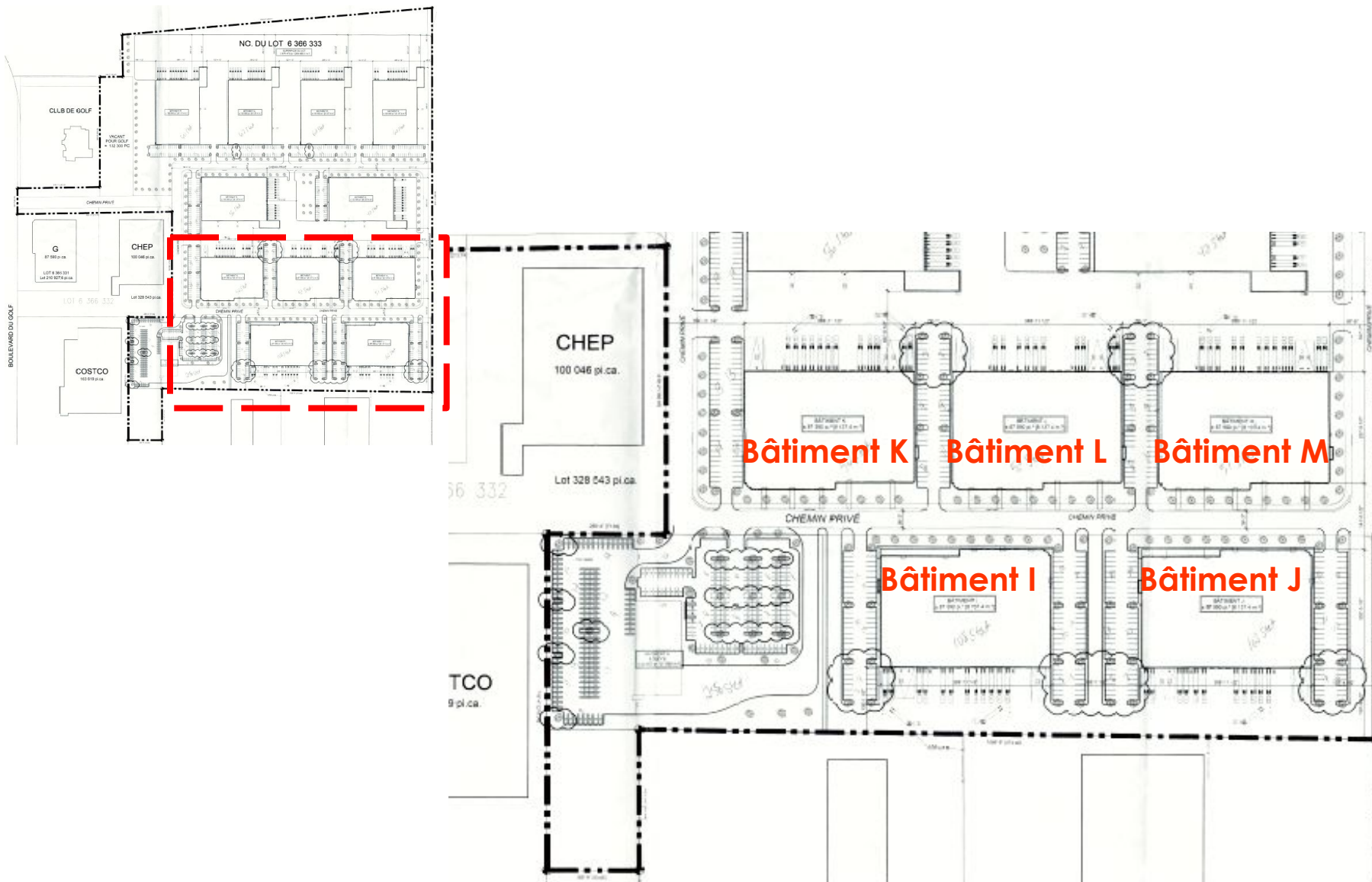


IMPLANTATION TYPE BÂTIMENT H

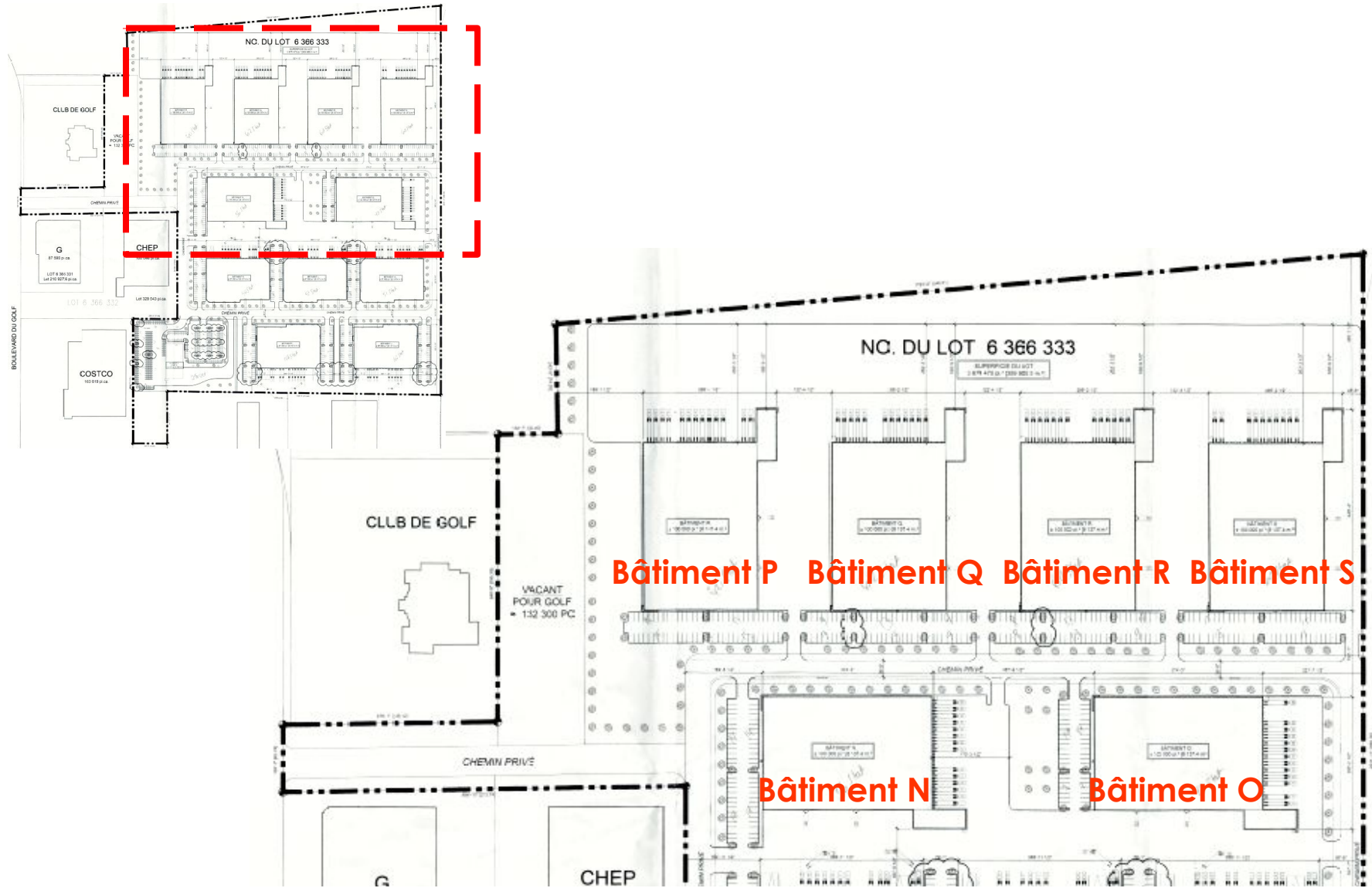


Occupant projeté « SOBEY'S »

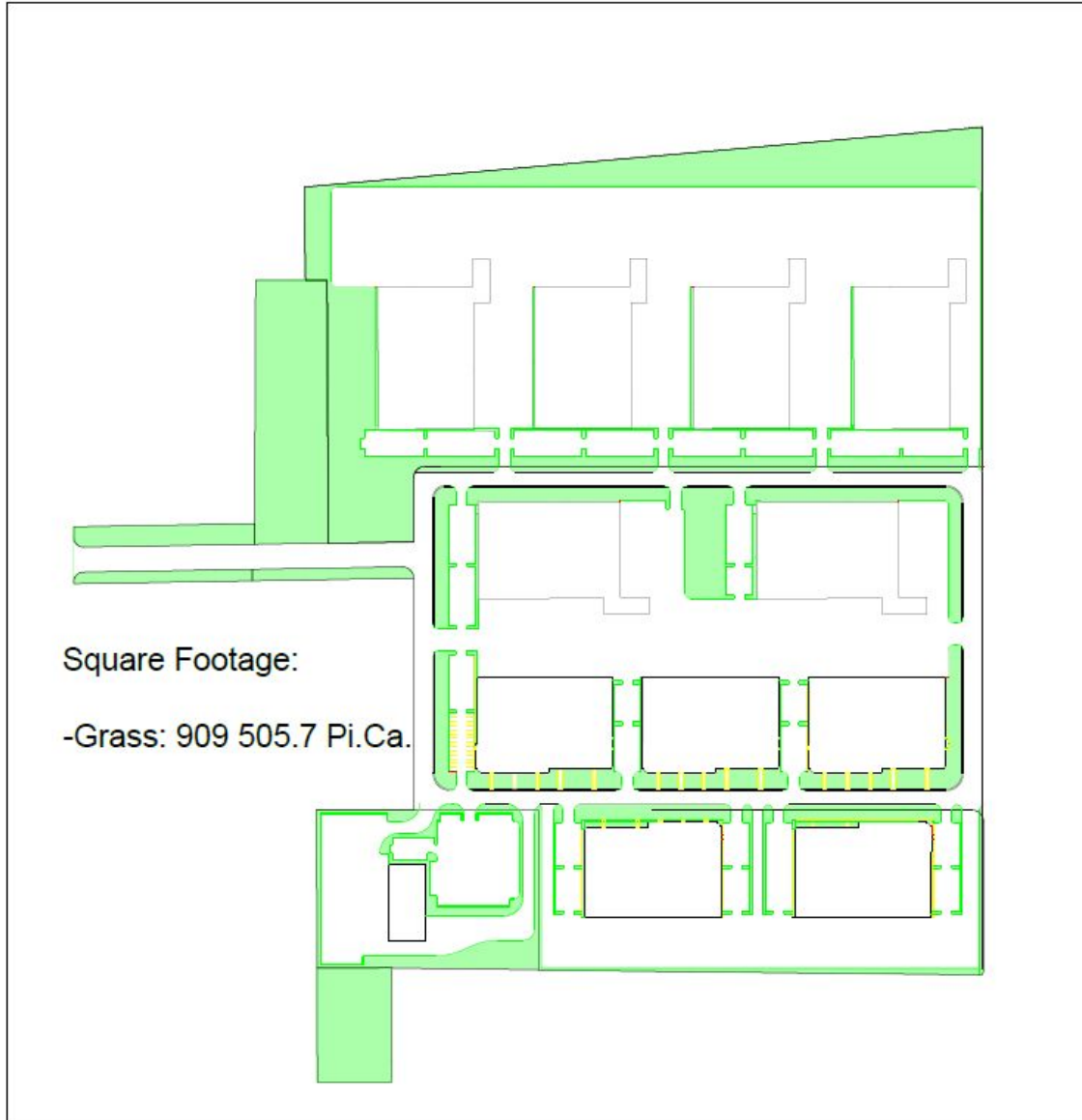
IMPLANTATION TYPE BÂTIMENTS I à M



IMPLANTATION TYPE BÂTIMENTS N à S



PROPOSITION VERDISSEMENT



Le taux de superficie végétale du site correspond à **23%** de la superficie totale du terrain alors que le taux minimal exigé est de 10%.

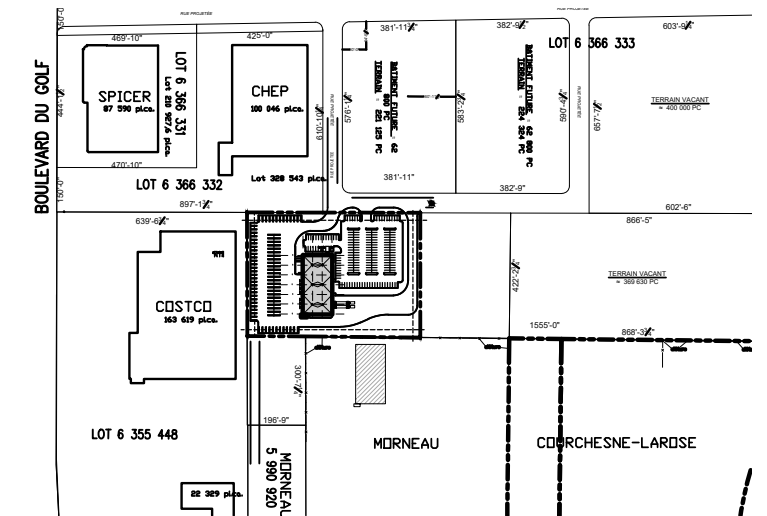
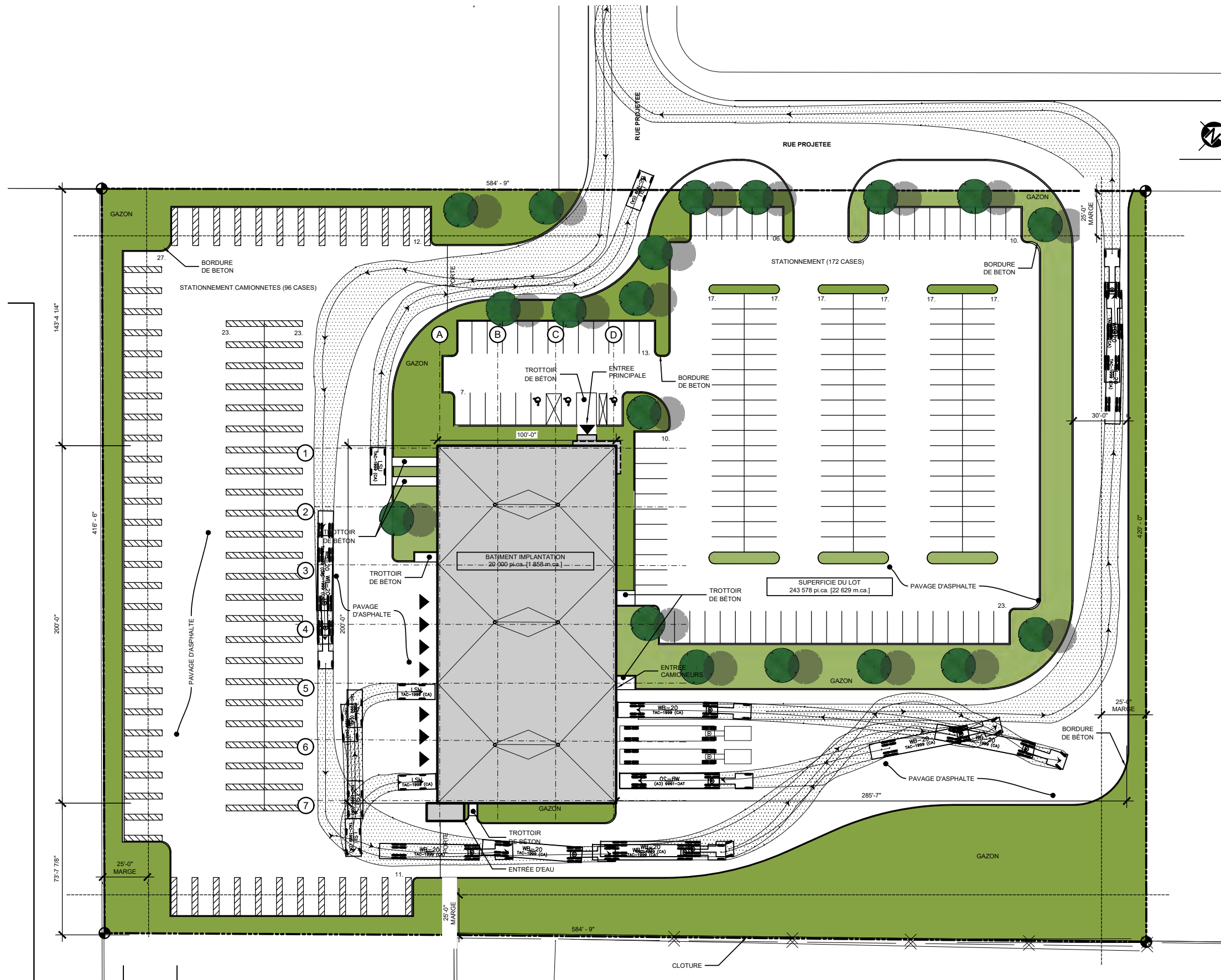
Le projet prévoit la plantation de 295 arbres sur l'ensemble du site.

CONCLUSION - AXES DE RÉFLEXION

Considérant que :

- les bâtiments proposés s'intègrent au milieu d'insertion, l'architecture proposée étant déjà présente dans le milieu d'insertion;
- le projet est situé en retrait de la voie publique et que les aires de chargement et déchargement ne sont pas visible de la voie publique;
- la superficie végétale du terrain avoisine les 23 % et 295 arbres doivent être plantés;
- les futurs utilisateurs du site, dont les employés, utilisant un mode de transport actif ne pourront pas accéder de façon sécuritaire aux bâtiments, car aucun aménagement n'est prévu pour permettre aux piétons ou aux cyclistes d'accéder aux bâtiments de façon sécuritaire;
- La grille d'analyse des critères d'évaluation applicables pour ce projet a été réalisée et le projet répond, en partie, aux critères applicables.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) considère que ce projet répond partiellement, aux critères applicables prévus au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) et recommande que des bonifications aux aménagements pour les piétons et cyclistes soient apportés au projet.



PLAN CLE

NO. LOT: X XXX XXX
 SUPERFICIE DU LOT: 243 578 pi.ca. (22 629 m.ca.)

SUPERFICIE IMPLANTATION DU BÂTIMENT:

- REZ DE CHAUSSEE: 20 000 pi.ca. (1 858 m.ca.)

% IMPLANTATION:

VILLE MIN.: 8%
 VILLE MAX.: XX% 20 000 pi.ca. / 243 578 pi.ca. = 8%

COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL:

VILLE MIN.: 8%
 VILLE MAX.: xx% 20 000 pi.ca. / 243 578 pi.ca. = 8%

NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES

SOBEYS:

SUPERFICIE REZ-DE-CHAUSSEE: 20 000 pi.ca. (1 858 m.ca.)
 SUPERFICIE (BUREAUX): 8 000 pi.ca. (743 m.ca.)
 SUPERFICIE (ENTREPOSAGE): 12 000 pi.ca. (1115 m.ca.)

- ENTREPÔT (RDC): 12 000 pi.ca. (1 115 m.ca.) / 150 m.ca. = 07 CASES
 - BUREAUX (ETAGE): 8 000 pi.ca. (743 m.ca.) / 45 m.ca. = 17 CASES

TOTAL: 24 CASES (REQUISES)
 268 CASES (INDIQUEES)

ESPACE VERT: 57 531 pi.ca. (14 635 m.ca.)
 ASPHALTE: 166 047 pi.ca. (15 426 m.ca.)
 RAPPORT ESPACE VERT/ ASPHALTE: 35%
 RAPPORT ESPACE VERT / LOT: 24%

MARGES DE RECTL:

MARGE RECTE AVANT: REQUIS 25' (7.6m)
 MARGE DE RECTE ARRIERE: 25' (7.6m)
 MARGE DE RECTE LATERALES DROITE: 25' (7.6m)
 MARGE DE RECTE LATERALES GAUCHE: 25' (7.6m)

PLAN D'IMPLANTATION
 ÉCHELLE: 1" = 60'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

E. info@zzarch.com



BÂTIMENT INDUSTRIEL

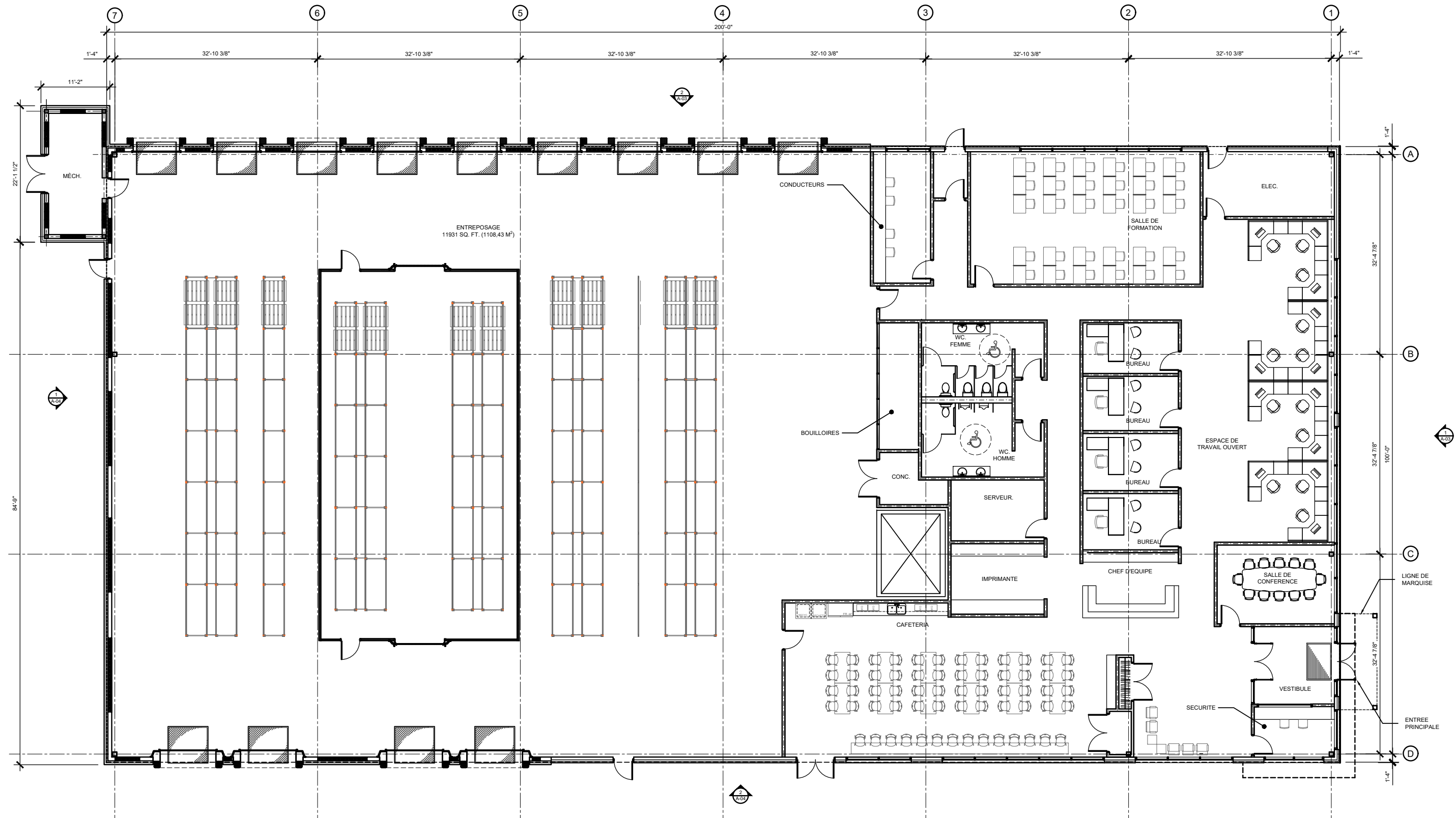
VILLE D'ANJOU



A-01

NO. PROJET: 21 38/58

RÉV. - 02: 2021-08-16
 RÉV. - 01: 2021-08-04
 DATE: 2021-06-16



PLAN REZ-DU-CHAUSSÉE
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

E. info@zzarch.com



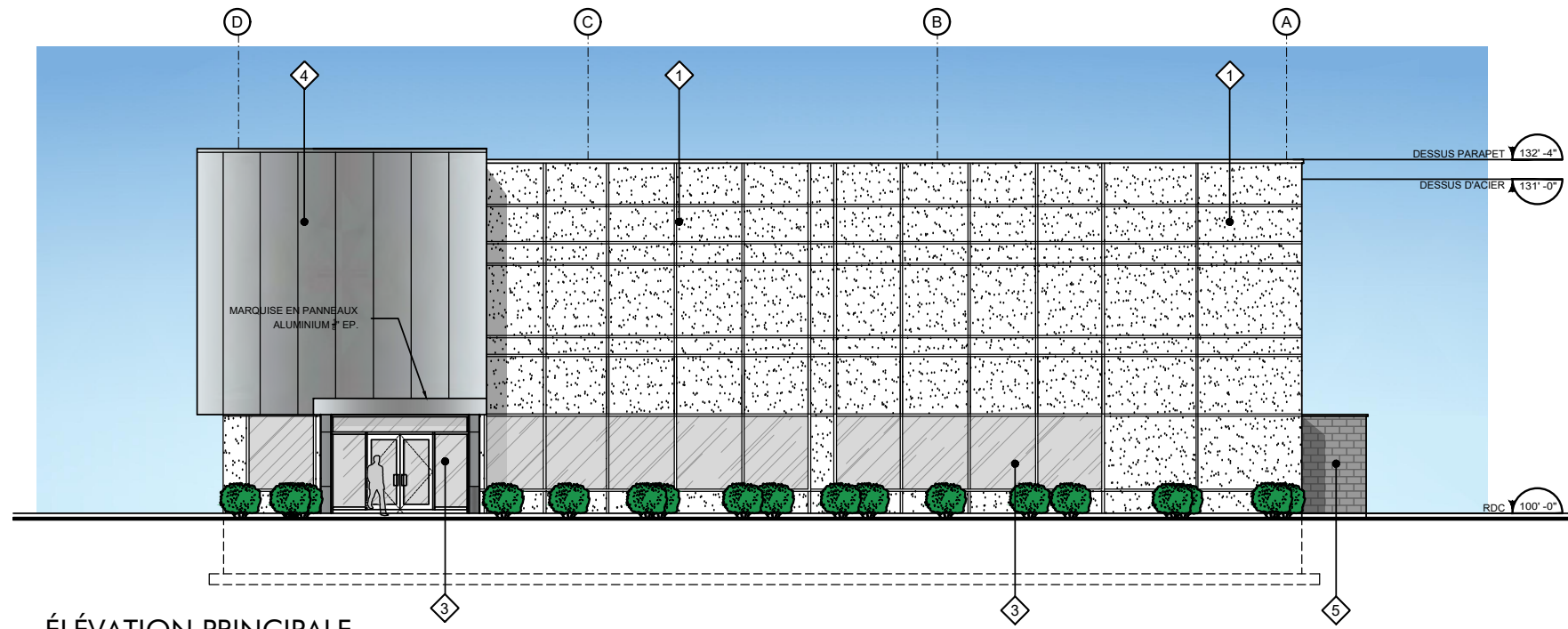
BÂTIMENT INDUSTRIEL
VILLE D'ANJOU



RÉV. - 02: 2021-08-16
RÉV. - 01: 2021-08-04
DATE: 2021-06-16

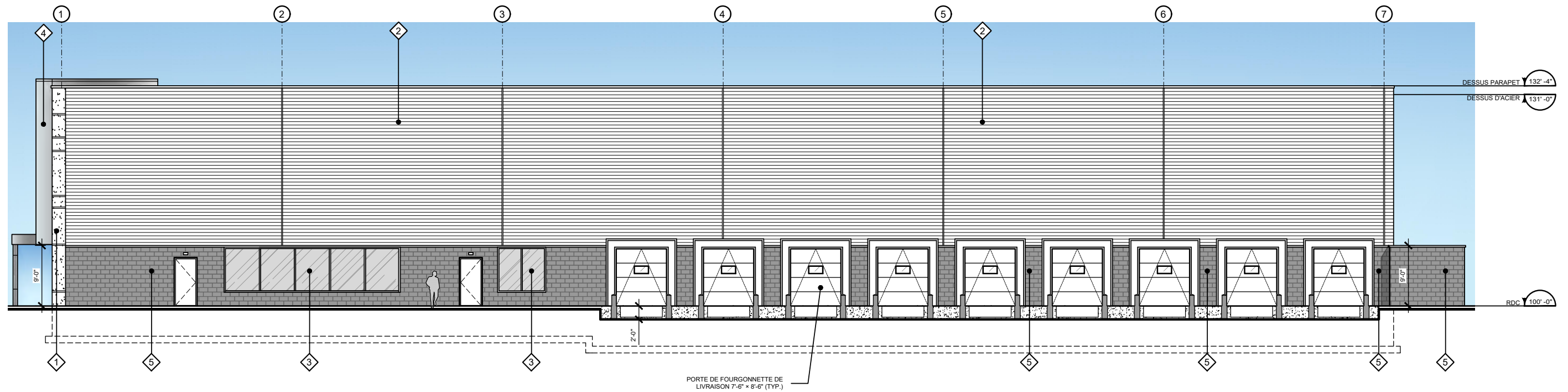
A-02

NO. PROJET: 21-39/58



ÉLÉVATION PRINCIPALE

LÉGENDE DES FINIS	
①	PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR : BLANC
②	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUE (HORIZONTAL) COULEUR : BLANC PUR
③	MUR RIDEAU ANODISÉ CLAIR VERRE TREMPÉ GRIS
④	PANNEAUX ISOLÉS PRÉFABRIQUÉS 3 ^e NOREX DE NORBEC COULEUR : RIGEL 2
⑤	BLOC ARCHITECTURAL COULEUR : GRIS



ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE

ELEVATIONS
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

E. info@zzarch.com



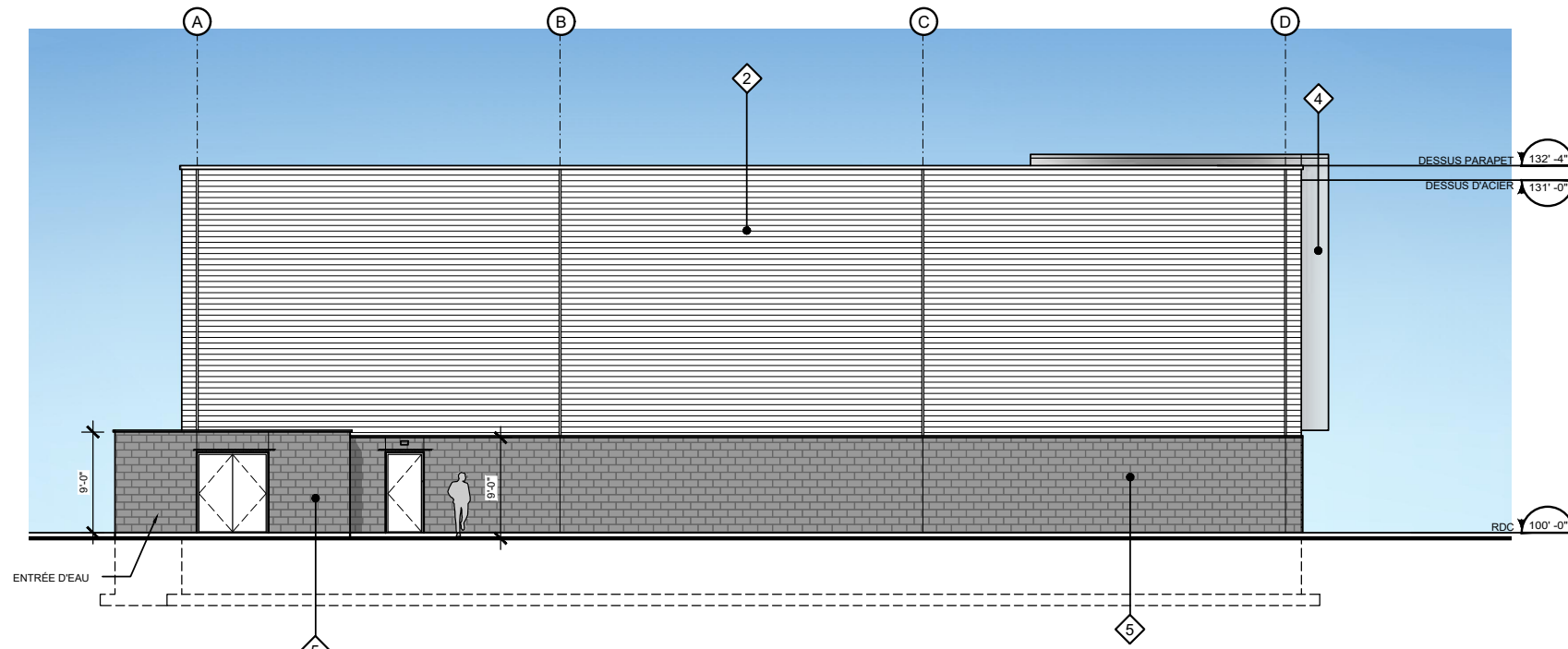
BÂTIMENT INDUSTRIEL
VILLE D'ANJOU



RÉV. - 02: 2021-08-16
RÉV. - 01: 2021-08-04
DATE: 2021-06-16

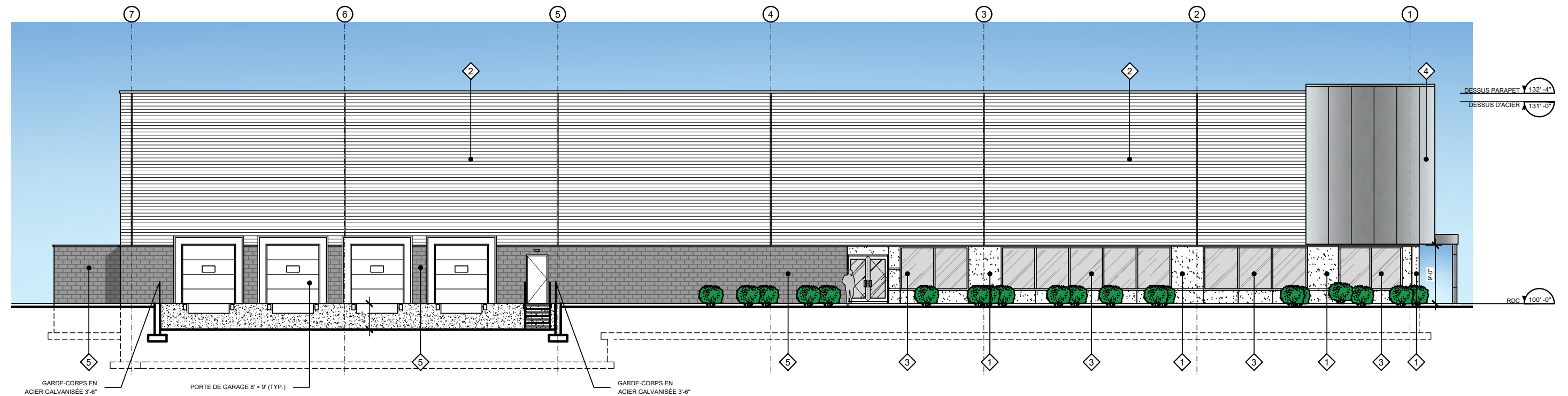
A-03

NO. PROJET: 21-40/58



ÉLÉVATION ARRIÈRE

LÉGENDE DES FINIS	
③	MUR RIDEAU ANODISÉ CLAIR VERRE TREMPÉ GRIS
①	PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR : BLANC
④	PANNEAUX ISOLÉS PRÉFABRIQUÉS 3" NOREX DE NORBEC COULEUR : RIGEL 2
②	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUE (HORIZONTAL) COULEUR : BLANC PUR
⑤	BLOC ARCHITECTURAL COULEUR : GRIS



ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

ELEVATIONS
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

E. info@zzarch.com



BÂTIMENT INDUSTRIEL
VILLE D'ANJOU



RÉV. - 02: 2021-08-16
RÉV. - 01: 2021-08-04
DATE: 2021-06-16

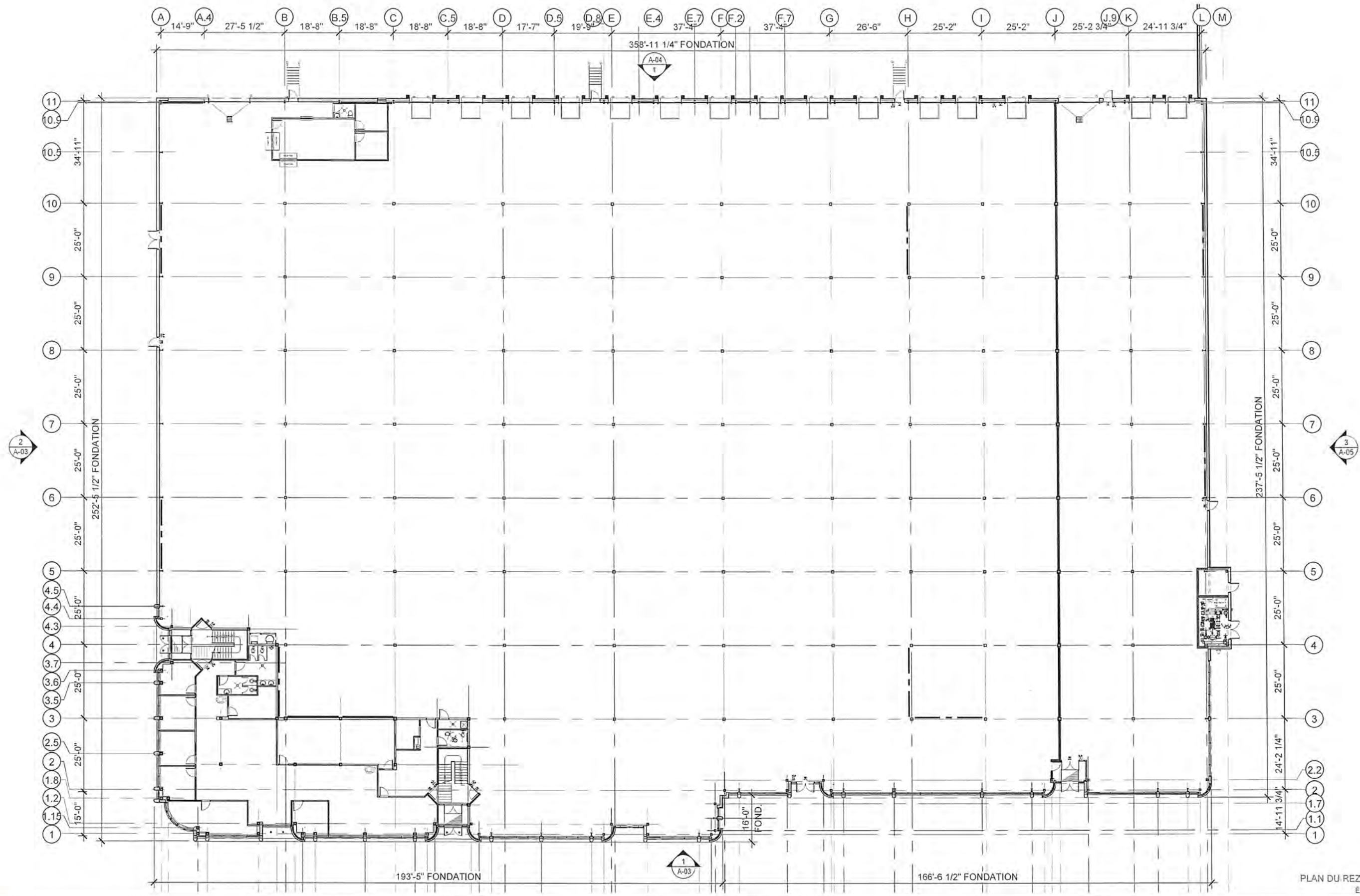
A-04

NO. PROJET: 21-41/58





PROJET Boul. Du Golf
BÂTIMENTS
I-J-K-L-M



PLAN DU REZ-DU-CHAUSSÉE
ECHELLE 1/32" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

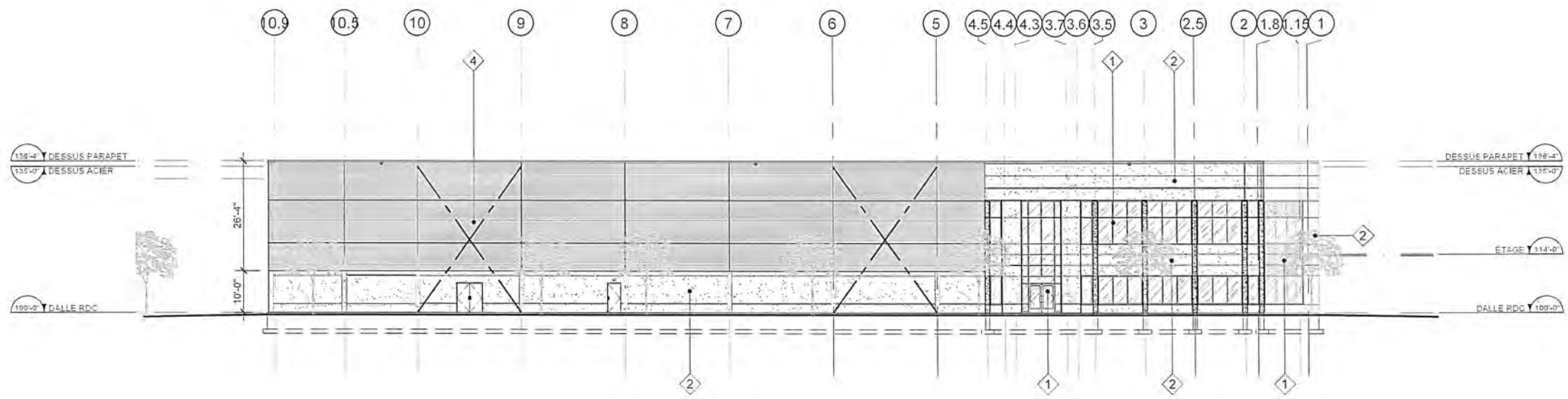
E. info@zzorch.com

BÂTIMENT; I, J, K, L ET M
PROJET RUE DU GOLF, ANJOU, QUÉBEC

POUR CCU: 2022-02-22

A-02

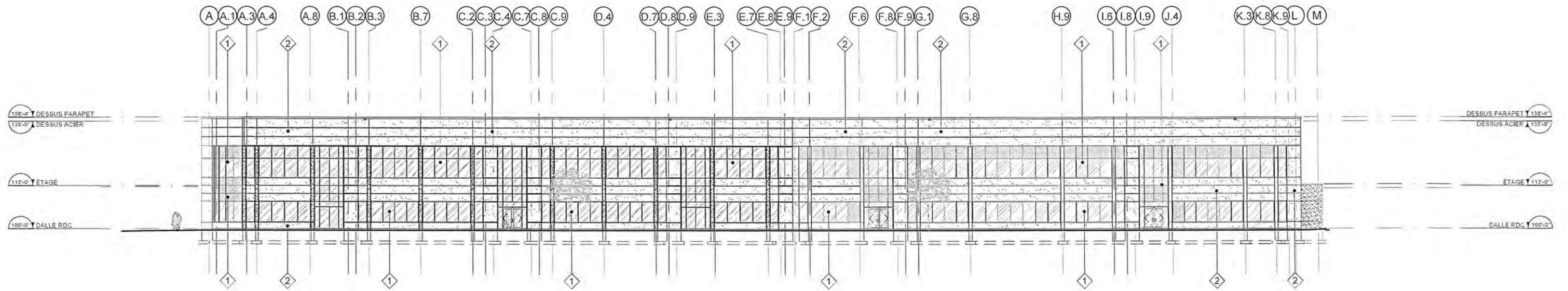
NO. PROJET: 22-012 44/58



ÉLÉVATION LATÉRALE-GAUCHE
ÉCHELLE: 1/32" = 1'-0"

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIEURES

1	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM COULEUR: BLEU
TH.	VERRE SCELLÉ THERMOS COULEUR: TEINT BLEU
PT.	PANNEAU TYMPAN VITRE COULEUR: TEINT BLEU
VT.	VERRE SCELLÉ THERMOS ET TREMPÉ COULEUR: TEINT BLEU
—	CAPUCHON 2 1/2" EN ALUMINIUM COULEUR: BLEU
—	JOINT DE SILICONE (TYP.) COULEUR:
2	PANNEAU EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR: BLANC
3	BLOC ARCHITECTURALE COULEUR: GRIS
4	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



ÉLÉVATION PRINCIPALE (BOUL DU GOLF)
ÉCHELLE: 1/32" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

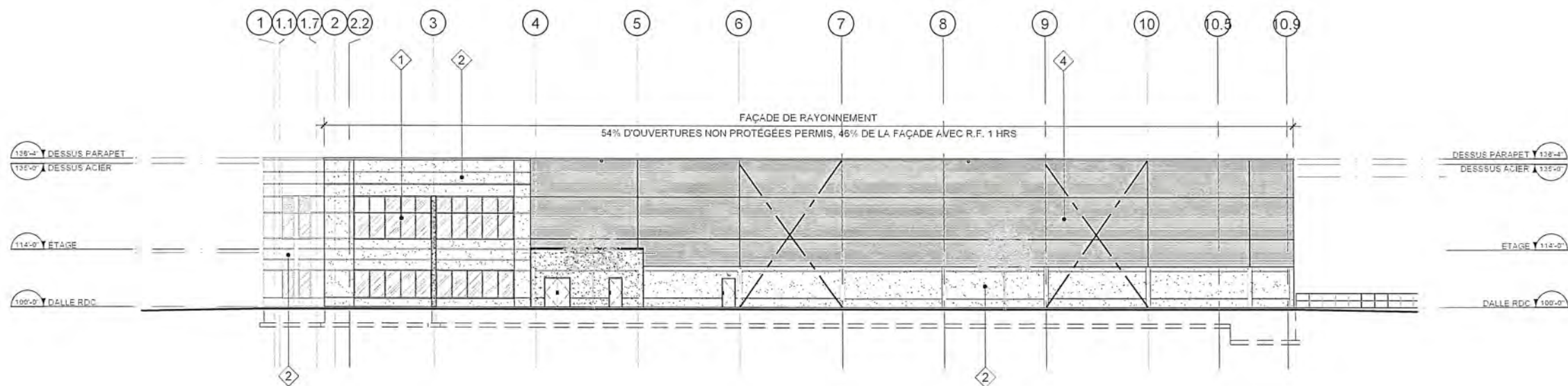
E. info@zzarch.com

BÂTIMENT; I, J, K, L ET M
PROJET RUE DU GOLF, ANJOU, QUÉBEC

POUR CCU: 2022-02-22

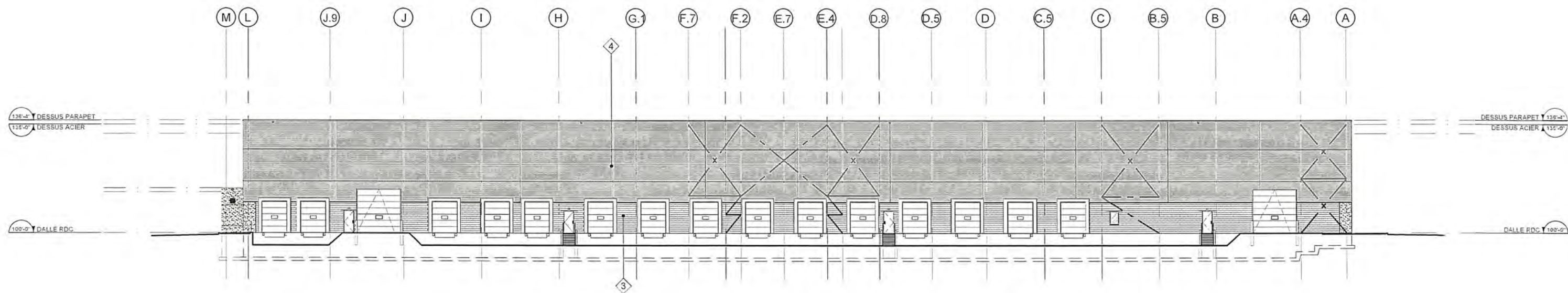
A-03

NO. PROJET: 22-012 45/58



ÉLÉVATION LATÉRAL-DROITE
ÉCHELLE: 1/32" = 1'-0"

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIEURES	
1	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM COULEUR: BLEU
TH.	VERRE SCELLÉ THERMOS COULEUR: TEINT BLEU
PT.	PANNEAU TYMPAN VITRE COULEUR: TEINT BLEU
VT.	VERRE SCELLÉ THERMOS ET TREMPÉ COULEUR: TEINT BLEU
—	CAPUCHON 2 1/2" EN ALUMINIUM COULEUR: BLEU
—	JOINT DE SILICONE (TYP.) COULEUR:
2	PANNEAU EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR: BLANC
3	BLOC ARCHITECTURALE COULEUR: GRIS
4	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE: 1/32" = 1'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1

T. 514.735.5661 F. 514.733.4242

E. info@zzarch.com

BÂTIMENT; I, J, K, L ET M
PROJET RUE DU GOLF, ANJOU, QUÉBEC

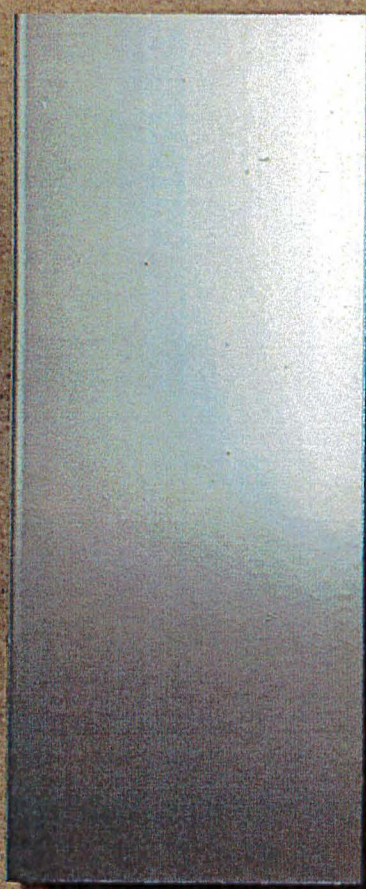
POUR CCU: 2022-02-22

A-04

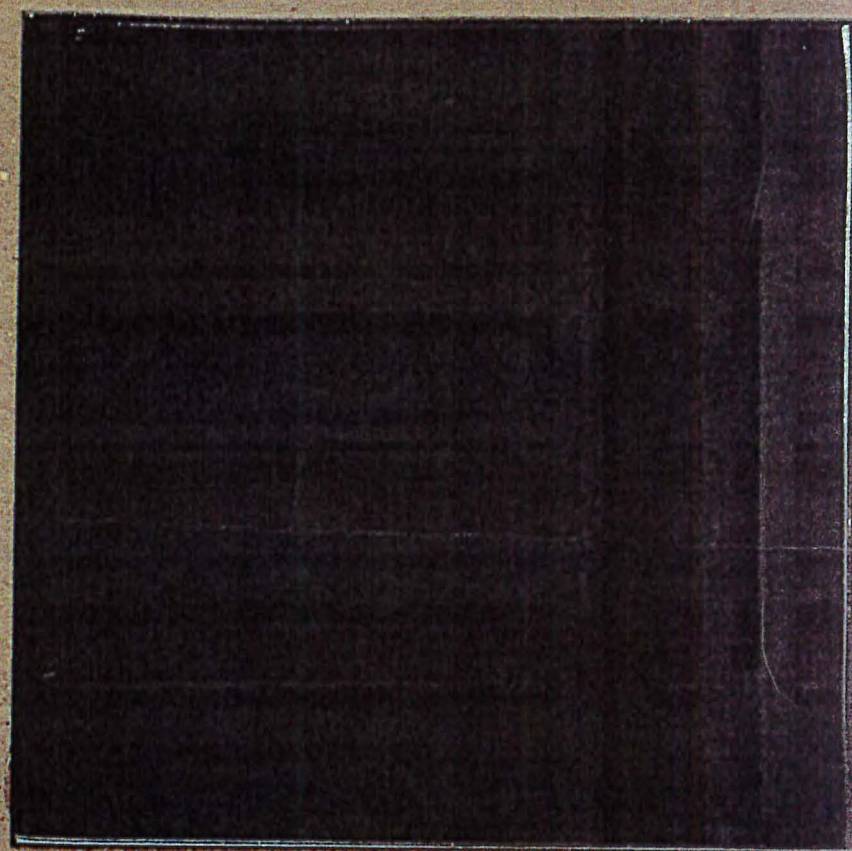
NO. PROJET: 22-012 46/58



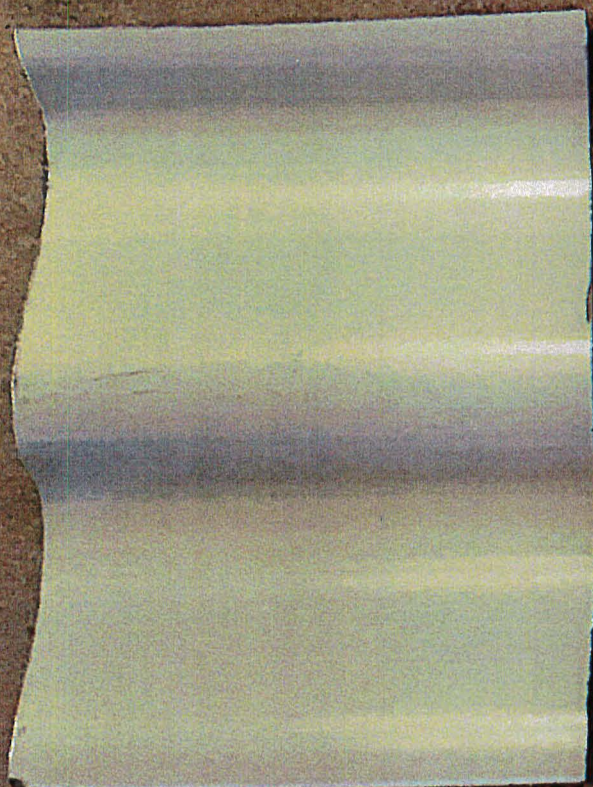
BÉTON PRÉFABRIQUE
PIERRE & CIMENT BLANC



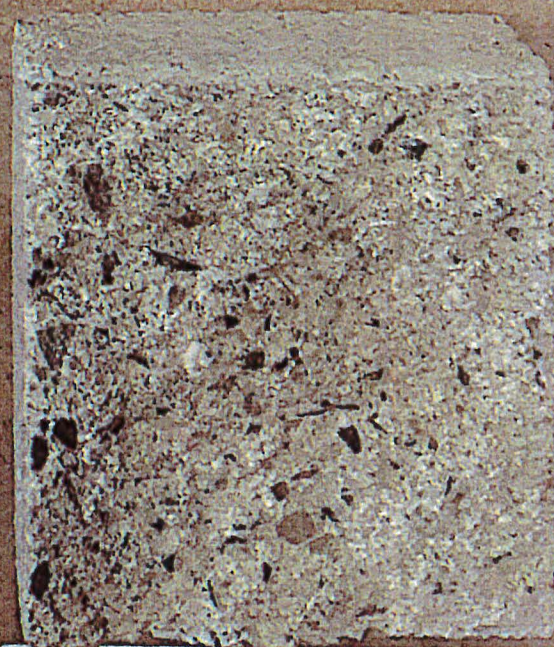
MUR RIDEAU & FENESTRATION
ALUMINUM COULEUR BLEU



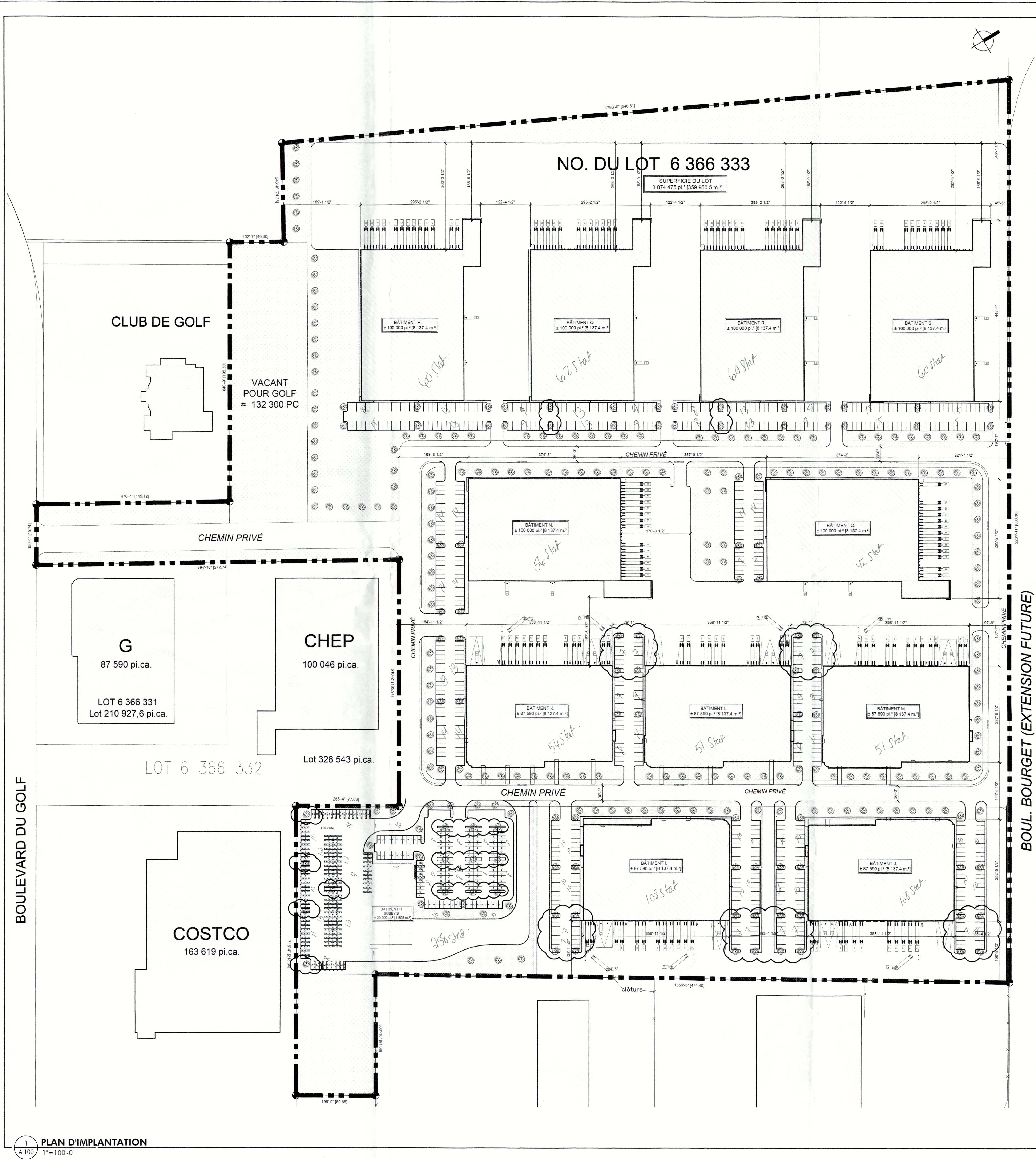
VERRE REFLECHISSANT
SOLARCOOL SOLARBLUE



RÉVETEMENT MÉTAL. ONDULÉ
GRIS PIERRE



BLOC BÉTON ARCHITECTURAL
FACE ÉCLACTÉ GRIS

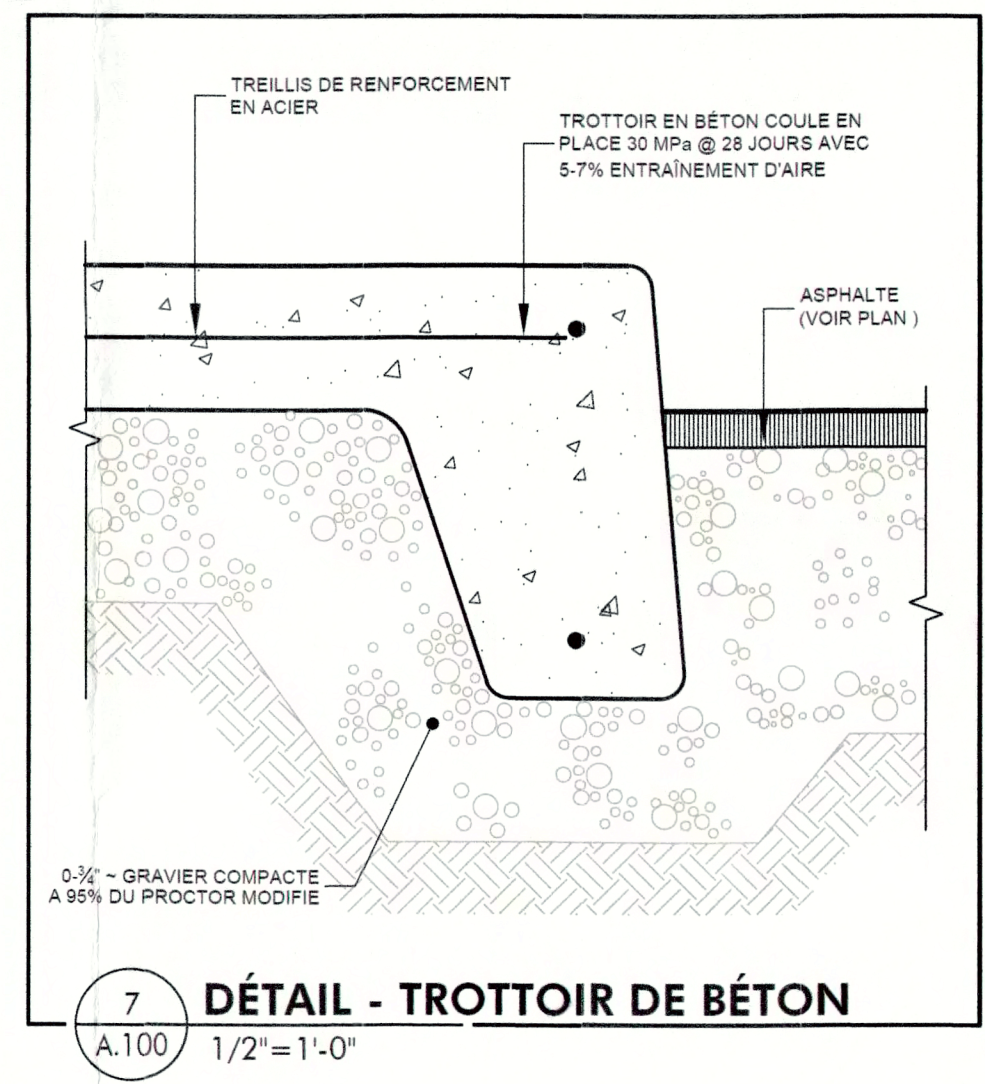
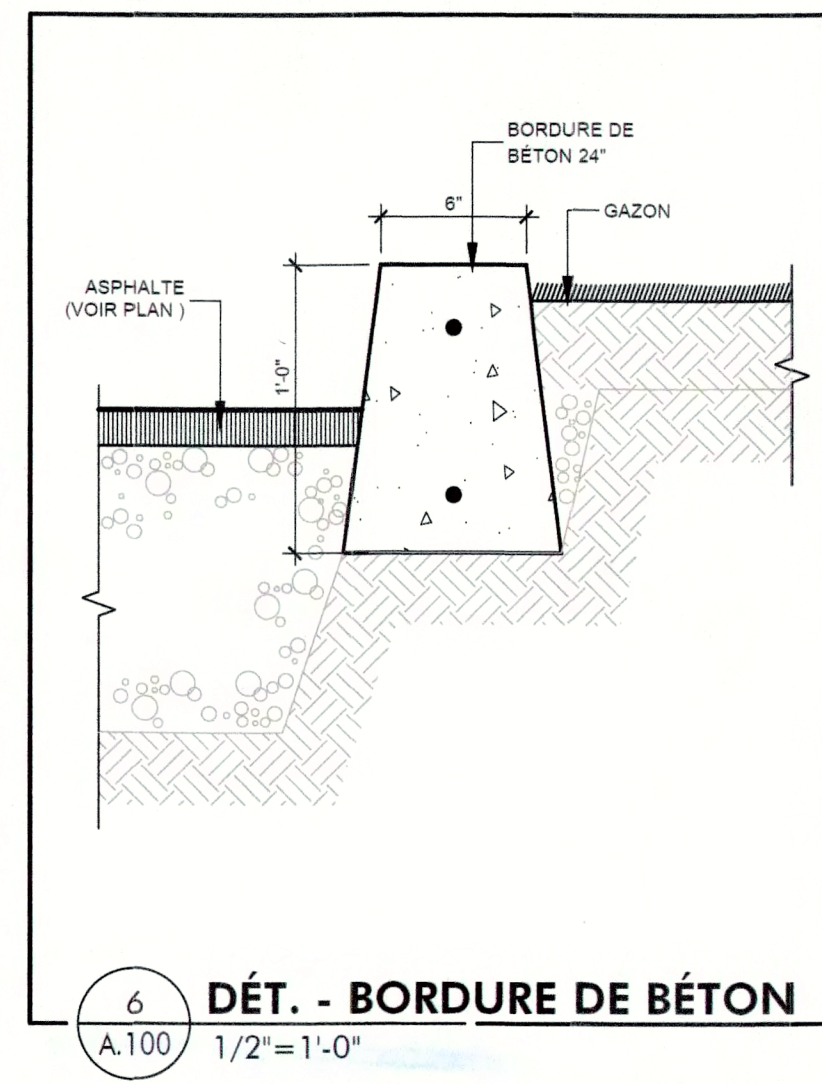
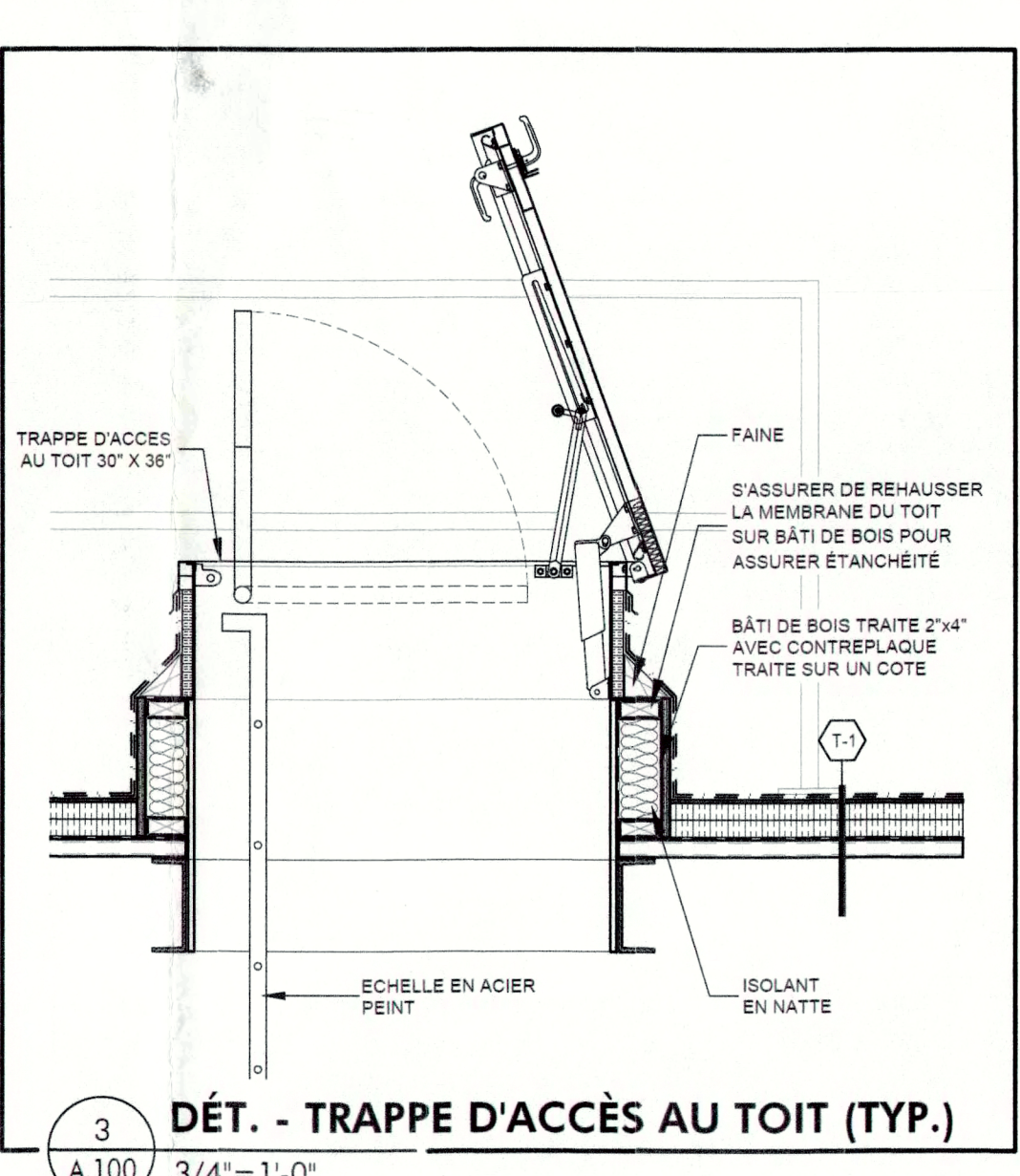
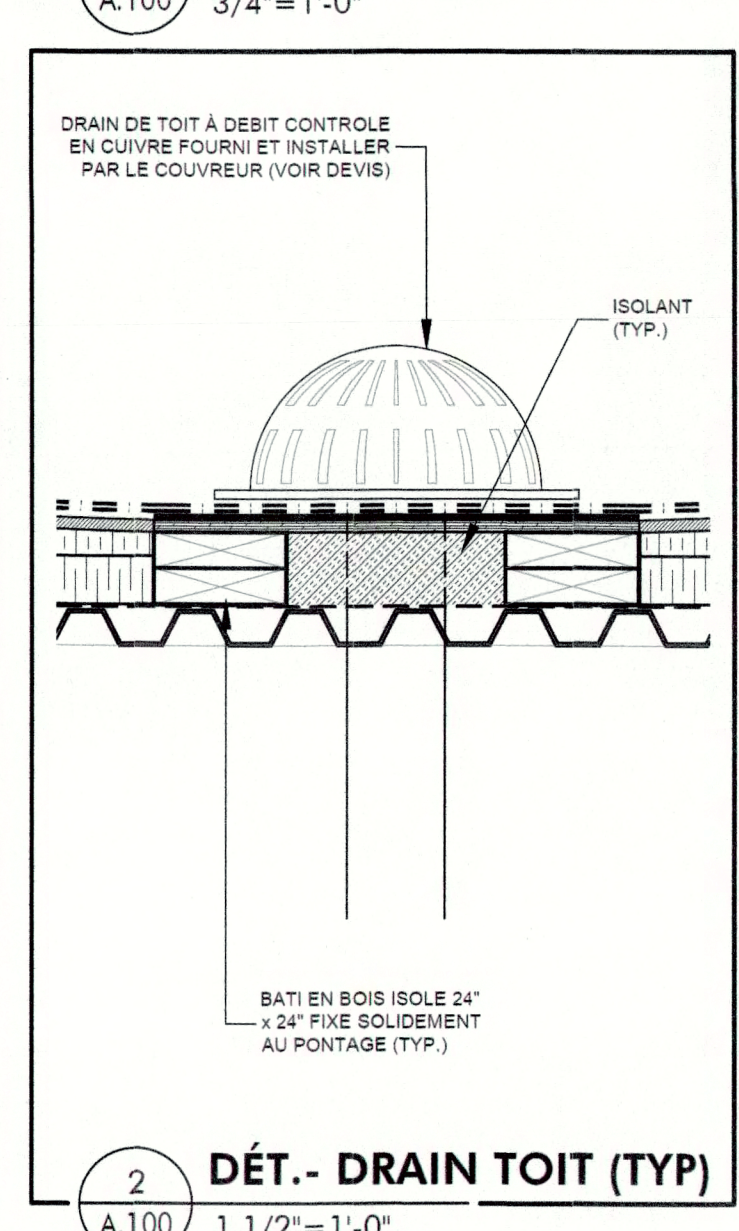
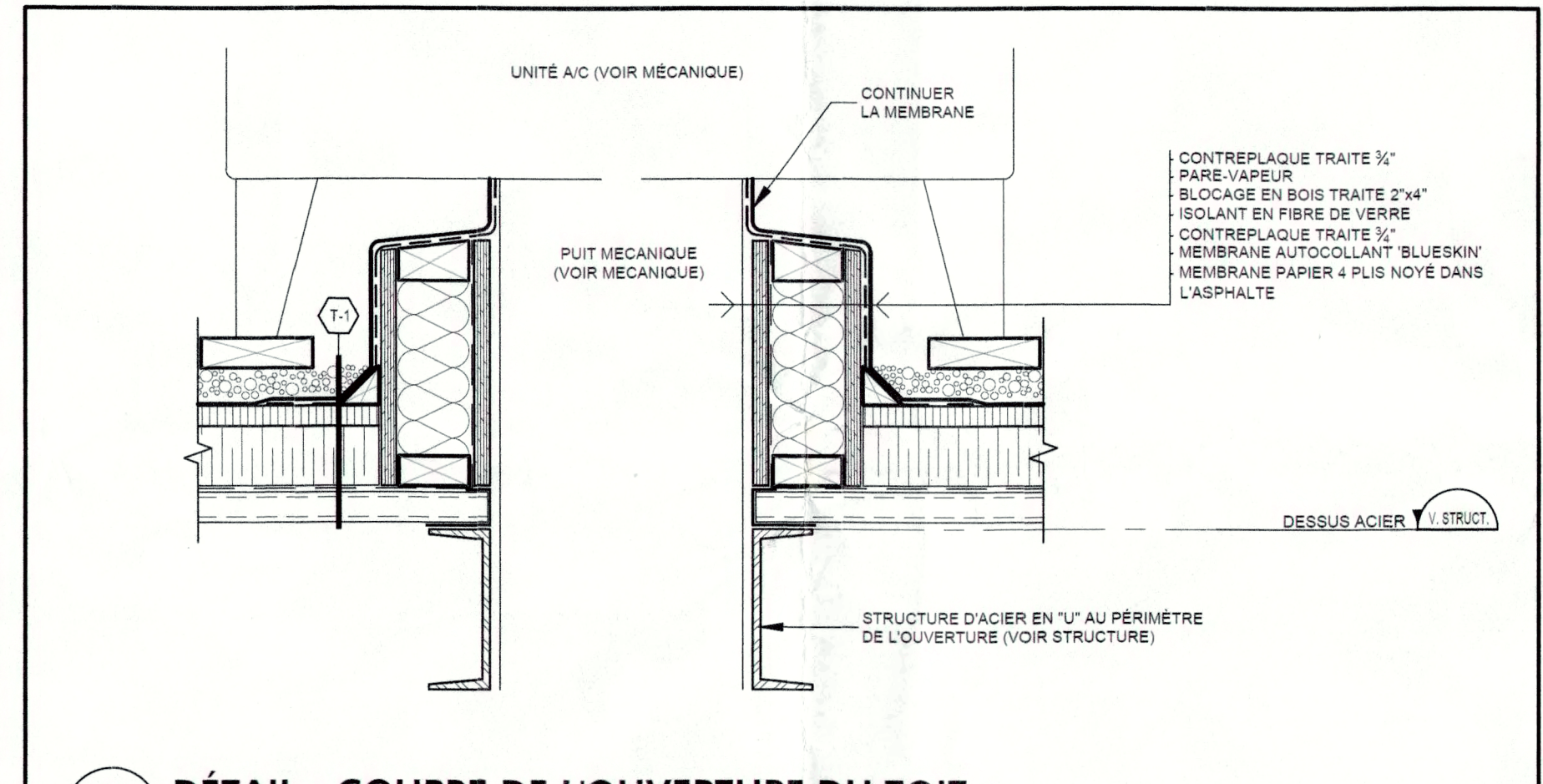


LÉGENDE DES SYMBOLES

- NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT
- NOUVEAU NIVEAU DE TERRAIN FINI
- POINT HAUT
- POINT BAS
- NV. BORDURE EN BÉTON 6" (VOIR CIVIL)
- LIGNE DE PROPRIÉTÉ
- DIMENSION DE PROPRIÉTÉ
- COIN DE PROPRIÉTÉ
- CLOTURE EN MAILLE DE CHAÎNE
- LIGNE AÉRODYNAMIQUE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE D'ÉGOUT COMBINE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE SANITAIRE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE PROCEDE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE ÉLECTRIQUE (V. ÉLECTRICITÉ)
- LIGNE DE GAZ (V. MÉCANIQUE)
- TEST PITS / TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE
- BOREHOLE / TROU DE SONDE
- PAVAGE VOIR CIVIL
- TROTTOIR ET DALLE EN BÉTON COULÉ
- GAZON
- AIRE DE HYDRODÉNEIGEMENT
- PIERRE CONCASSÉE 12" EP. SUR MEMBRANE GEOTEXTILE
- UNITÉ AIR CONDITIONNÉE (AIR IN AND AIR OUT)
- UNITÉ DE CONDENSATION
- STATIONNEMENT RÉSERVÉ AU COVOITURAGE
- PRISE ÉLECTRIQUE POUR STATIONNEMENT AUTO ÉLECTRIQUE
- STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX HANDICAPÉS

STATISTIQUES DES BÂTIMENTS: I, J, K, L, M ET M

ARTICLES DU BÂTIMENT SELON CMB QUÉBEC 2010:	ARTICLE
INDUSTRIEL - GROUPE F - DIVISION 2	3.2.2.73
2 ÉTAGES	
ENTRETIEN PROTÉGÉ PAR CYCLES	
LE BÂTIMENT DOIT ÊTRE DE CONSTRUCTION INCOMBUSTIBLE	
LES PLANCHES DOIVENT FORMER UNE RÉPARATION COUVERTE D'AU MOINS 1"	
LES MÉCANISMES DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU D'AU MOINS 1"	
LES MURS, PORTEUX ET ARCS PORTEURS DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU AU MOINS ÉGAL À CELUI QUI EST EXIGÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'ILS SUPPORTENT.	
BÂTIMENT H	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	20 354,6 pi ² / 1 891 m ²
BÂTIMENT I, J, K, L ET M TYP.	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	87 590 pi ² / 8 137,4 m ²
ÉTAGE	21 776 pi ² / 2 023,06 m ²
BÂTIMENT N, O, P, Q, R ET S TYP.	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	100 000 pi ² / 9 290,3 m ²
SUPERFICIE DE TERRAIN	3 874 475 pi ² / 359 950,5 m ²
% OCCUPATION DU TERRAIN PAR LES BÂTIMENTS	27,3 %
% OCCUPATION MIN. REQUISE	25 %
COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (VILLE MIN. 0,3)	30,1 %
SUPERFICIE ESPACE VERT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGE	909 508,7 pi ² / 84 495,8 m ²
RAPPORT: ESPACE VERT / LOT	23,5 %
STATIONNEMENT REQUIS	916 CACES
STATIONNEMENTS INDICÉS SUR LE PLAN	978 CACES
STATIONNEMENT GARANTIS	



ÉMISSION

DATE	RÉVISIONS	PAR
2022-02-22	BMS POUR PERMIS DE CONSTRUCTION	
2022-05-02	RÉ-BMS POUR PERMIS DE CONSTRUCTION	
2022-02-22	EMIS POUR PERMIS DE CONSTRUCTION	

- NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION**
- LE DOSSIER EST LA PROPRIÉTÉ DE ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES.
 - LES DESSINS DOIVENT ÊTRE RETOURNÉS SUR DEMANDE.
 - LES DESSINS SONT CONCEPTUELS ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS PAR D'AUTRES SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DES ARCHITECTES.
 - AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE (MESURE) À L'ÉCHELLE SUR DESSINS.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES SOUS-TRAITANTS DOIVENT EXAMINER ET VÉRIFIER TOUTES LES INFORMATIONS ET DIMENSIONS SUR LES LIEUX AVANT DE CHANTIER DURANT LE TRAVAIL ET RAPPORTER FORMELLEMENT À L'ARCHITECTE DE TOUTE VARIATION ENTRE LES PLANS D'ARCHITECTURE OU AUTRES PLANS ET LES CONDITIONS DU CHANTIER AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, L'EMPLACEMENT ET LE RELIEF DES TROTTOIRS ET DES BORDURES DE BÉTON, LA LOCALISATION DES HYDRANTIONS OU DÉPRESSIONS ACTUELLES ET FUTURES AINSI QUE L'EMPLACEMENT ET LE RELIEF DES LIGNES D'ALIMENTATIONS D'ÉLECTRICITÉ, D'EAU ET DE GAZ ET DU RÉSEAU SÉPARE.
 - SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL EN STRUCTURE POUR LES DÉTAILS D'EMPIÈTEMENTS, DE FONDATIONS ET D'ACIER D'ARMATURE POUR LE BÉTON ET POUR L'ARMATURE DE STRUCTURE.
 - SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL CONCERNANT POUR LE DEVIS ET DÉTAILS DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES (PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION, ET ÉLECTRIQUES).
 - IL EST DE L'ENTIER RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL D'OBTENIR, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TOUTES LES INFORMATIONS PERTINENTES À LA NATURE DU SOL ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DU TERRAIN ET D'EN OBTENIR LA CONFIRMATION PAR UN INGÉNIEUR, CONSEIL EN MÉCANIQUE DES SOLS.
 - LES PENTES DE DRAINAGE DU TERRAIN FINI DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU AUTRES ET CONÇUES DE MANIÈRE À ÉLOIGNER LE BÂTIMENT ET LES PROCHES PRIVES MITOYENNES DES EAUX DE RUISSEMENT ET LES DIRIGER VERS LA RUE.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT RACCORDER LE BÂTIMENT AUX SERVICES PRIVES OU PUBLICS D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, EAU POTABLE ET AU RÉSEAU D'EGOUTS, EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR.
 - FURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX ET SYSTÈMES STRUCTURAUX CONFORMEMENT AUX PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL EN STRUCTURE.
 - FURNIR LES PLANS DES MANUFACTURIERS POUR APPROBATION.
 - TOUT CHANGEMENT DE LA CONCEPTION STRUCTURALE DOIT ÊTRE APPROUVÉ FORMELLEMENT PAR LES PROFESSIONNELS.
 - LES PIÈCES D'ACIER STRUCTURAL ET LES MÉTAUX OUVERES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR UNE COUCHE D'APPRÊT ANTIOXIDANT APPROUVÉ EN LIGNE.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, LA LOCALISATION ET LES DIMENSIONS DES OUVERTURES BRUTES ET LES COORDONNER AVEC LES DIMENSIONS DU MANUFACTURIER.
 - FURNIR ET INSTALLER DES CHANTEPEDES AU MOINS 3/8" DE DIAMÈTRE, ESPACE HORIZONTALMENT D'AU PLUS 2" ENTRE AXES, IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS DU SOL DE BASE D'UN MUR À PLOMBAGE DE MANOÈVRE ET AU-DESSUS ET EN-DESSOUS DES OUVERTURES.
 - FURNIR ET INSTALLER DES AGRAFES AJUSTABLES EN ACIER GALVANISÉ ESPACE DE 2" HORIZONTALMENT ET VERTICALEMENT.
 - LES MATÉRIAUX ET SYSTÈMES AINSI QUE LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT CORRESPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ÉDITION EN COURS, AINSI QU'À TOUTES LES EXIGENCES PARTICULIÈRES DES AUTRES CODES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES.
 - LE NIVEAU DES FONDATIONS EXPOSÉES DOIVENT REPOSER À 4" PLUS BAS QUE LE NIVEAU DU SOL EXISTANT. TOUTES LES FONDATIONS DOIVENT REPOSER SUR UN SOL ROIDE, NATUREL NON REMBLAYÉ, ACCEPTANT LA PORTANCE DES CALCULS DES INGENIEUR-CONSEILS.
 - EN CAS DE LITIGE LES PRÉSCRIPTIONS LES PLUS RESTRICTIVES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES.
 - LES DIMENSIONS, ANGLES ET SÉRVITUDES TOUCHANT CE SITE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR L'ARPEUR ET SONT SUJETS À VÉRIFICATION NOTARIALE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS.
 - TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ANGLES ET DIMENSIONS DU TERRAIN SUR LE PLAN D'IMPLANTATION SONT BASÉES SUR LE PLAN DE LEVE TOPOGRAPHIQUE NO. DOSSIER: 8. MINUTE: 8. DATE: 8. PRÉPARÉ PAR: 8. ARPEUR GEOMETRE.

ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES
4880 Chemin de la Côte-de-la-Croix, Suite 305, Ville de Mont-Royal, Qc, H4M 2K1
Tel: 514.735.5661 Fax: 514.733.4242 Courriel: info@zstarch.com

PROJET

BATIMENT INDUSTRIEL: H (SOBEYS)
BATIMENTS INDUSTRIELS: N, O, P, Q, R et S
BÂTIMENTS INDUSTRIELS: I, J, K, L ET M
BOULEVARD DU GOLF, ANJOU QUÉBEC

PLAN D'IMPLANTATION

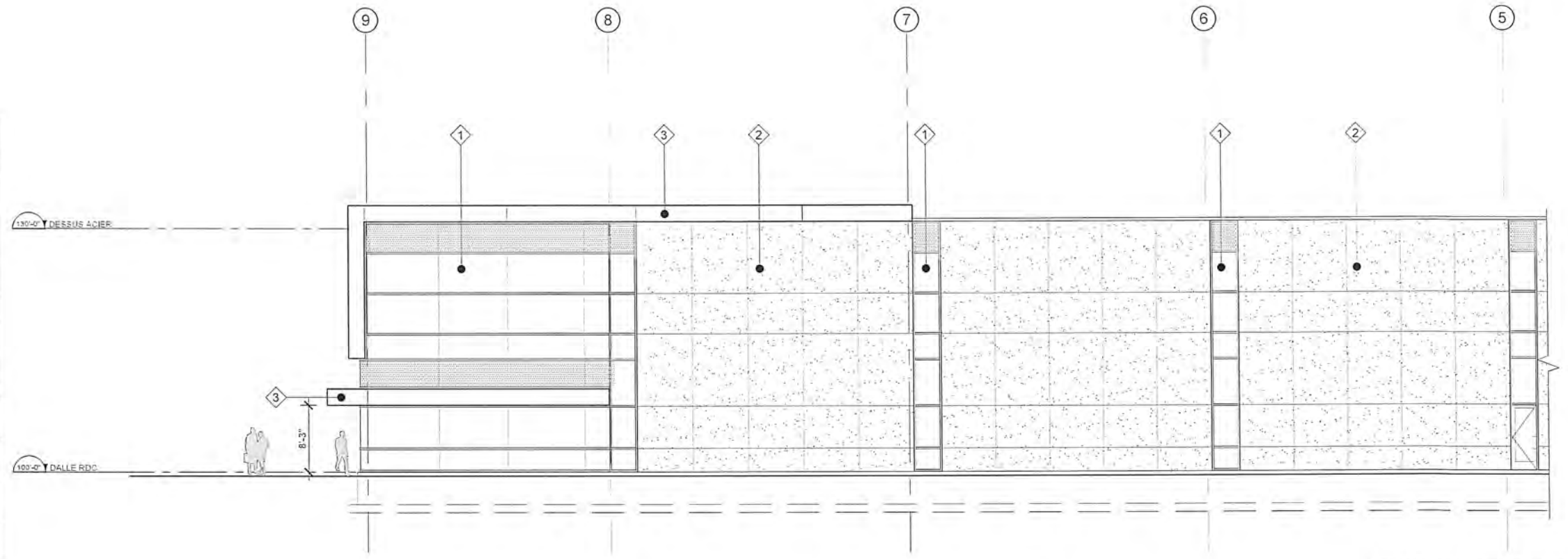
DESIGN: R.W.
DATE: L.B.
ÉCHELLE: INDIQUÉE
DOSSIER: A.100
22-012



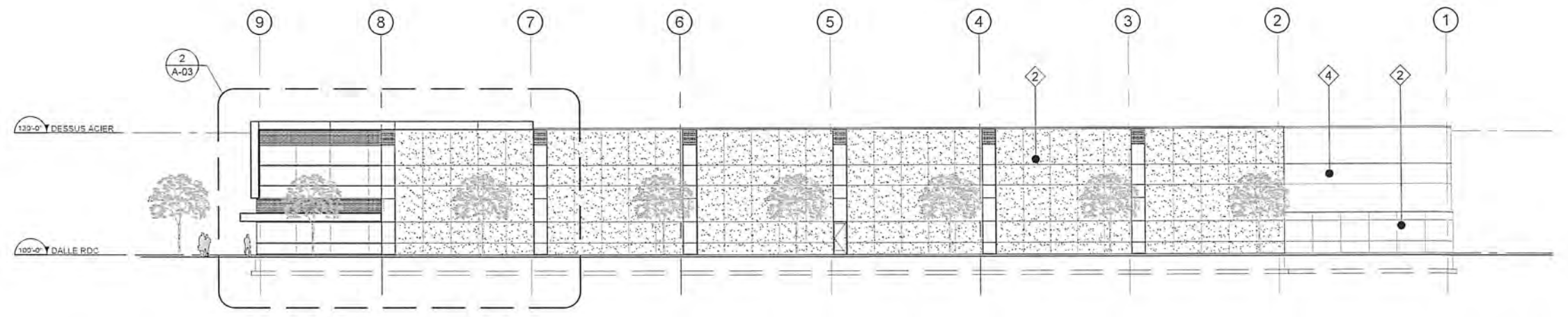
PROJET Boul. Du Golf
BÂTIMENTS
N-O-P-Q-R-S

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIURES

1	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
TH.	VERRE SCÉLÉ THERMOS (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
PT.	PANNEAU TYMPAN (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
VT.	VERRE SCÉLÉ THERMOS ET TREMPÉ (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
==	CAPUCHON 2 1/2" EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
---	JOINT DE SILICONE (TYP.) COULEUR:
2	PANNEAU EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR: A COORDONNER
3	PANNEAU MÉTALLIQUE ISOLÉ COULEUR: FUSAIN
4	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



2/A-03 ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE
ÉCHELLE: 1" = 16'-0"



1/A-03_ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE
ÉCHELLE: 1" = 32'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.735.5661 F. 514.733.4242 E. info@zzarch.com

BÂTIMENT N, O, P, Q, R ET S
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURS
PROJET BOUL. DU GOLF, ANJOU, QUÉBEC

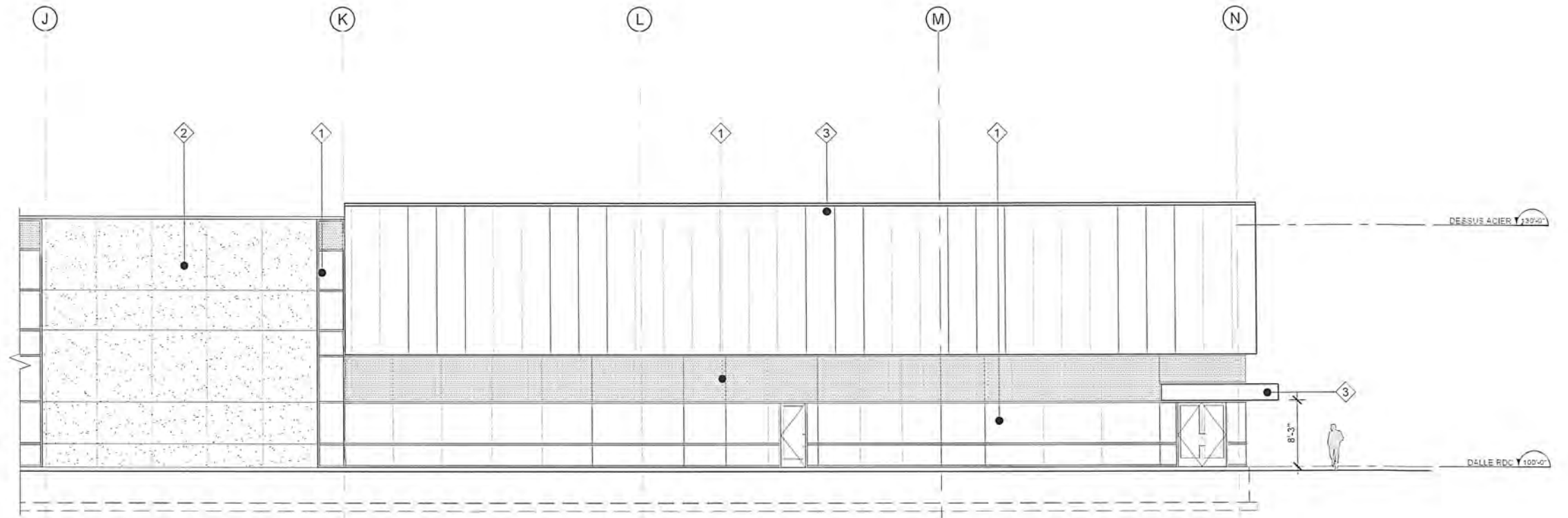
POUR CCU: 2022-02-22

A-03

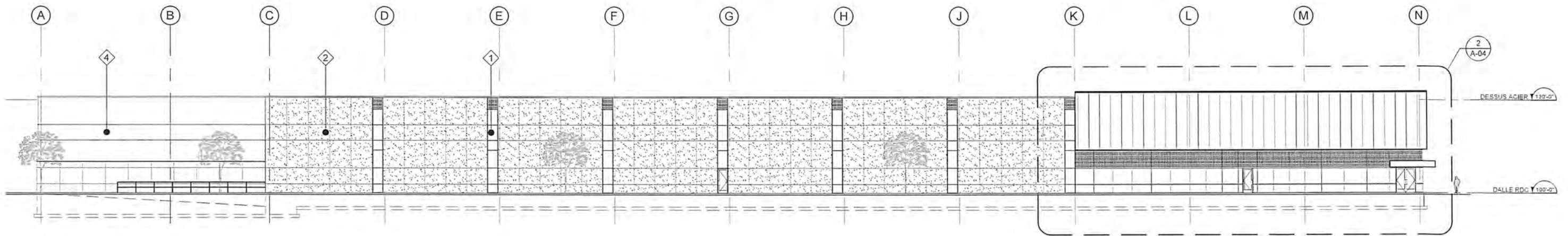
NO. PROJET: 22-012

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIURES

1	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
	TH. VERRE SCÉLLÉ THERMOS (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
	PT. PANNEAU TYMPAN (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
	VT. VERRE SCÉLLÉ THERMOS ET TREMPÉ (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
	— CAPUCHON 2 1/2" EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
	— JOINT DE SILICONE (T/P.) COULEUR:
2	PANNEAU EN BETON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR: À COORDONNER
3	PANNEAU MÉTALLIQUE ISOLÉ COULEUR: FUSAIN
4	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



2/A-04_ÉLÉVATION PRINCIPALE
ÉCHELLE: 1" = 16'-0"



1/A-04_ÉLÉVATION PRINCIPALE
ÉCHELLE: 1" = 32'-0"



ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES

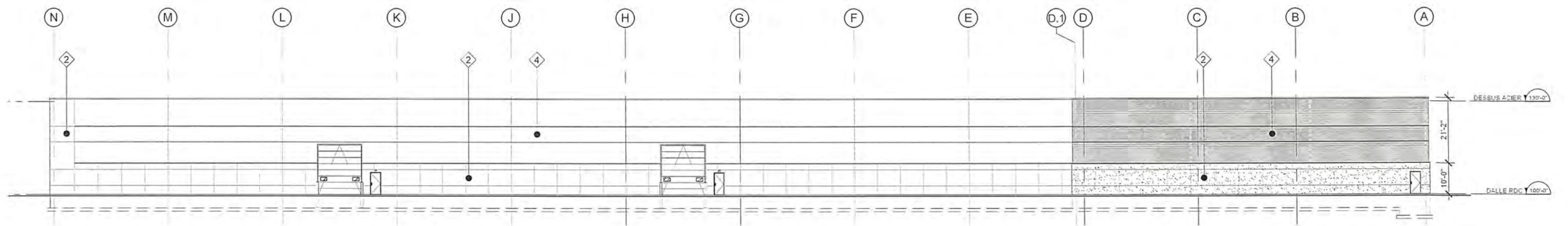
4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.735.5661 F. 514.733.4242 E. info@zzarch.com

BÂTIMENT N, O, P, Q, R ET S
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES
PROJETBOUL. DU GOLF, ANJOU, QUÉBEC

POUR CCU: 2022-02-22

A-04

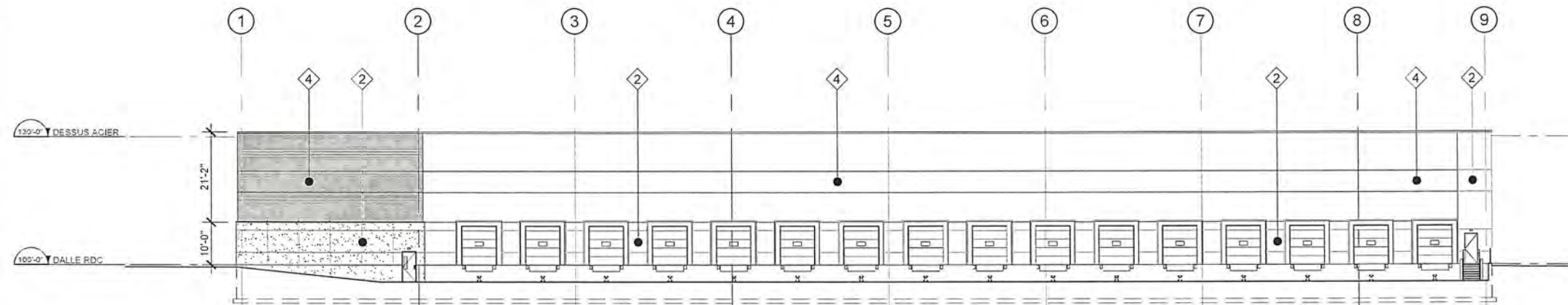
NO. PROJET: 22-012



2/A-05_ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE
ÉCHELLE: 1" = 32'-0"

LÉGENDE DES FINIS EXTÉRIEURES

1	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
TH.	VERRE SCELLÉ THERMOS (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
PT.	PANNEAU TYMPAN (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
VT.	VERRE SCELLÉ THERMOS ET TREMPÉ (VOIR DEVIS) COULEUR: GRIS
—	CAPUCHON 2 1/2" EN ALUMINIUM COULEUR: ANODISÉ CLAIRE
—	JOINT DE SILICONE (TYP.) COULEUR:
2	PANNEAU EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ COULEUR: A COORDONNER
3	PANNEAU MÉTALLIQUE ISOLÉ COULEUR: FUSAIN
4	REVÊTEMENT EN MÉTAL CORRUGUÉ COULEUR: BLANC PUR



1/A-05_ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE: 1" = 32'-0"



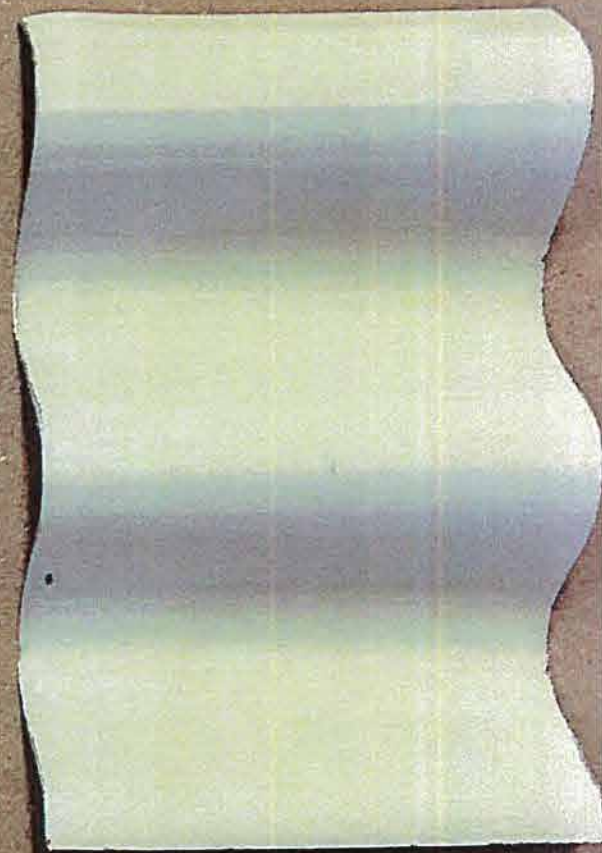
BOUL. DU GOLF



BÉTON PRÉFABRIQUE
PIERRE & CIMENT BLANC



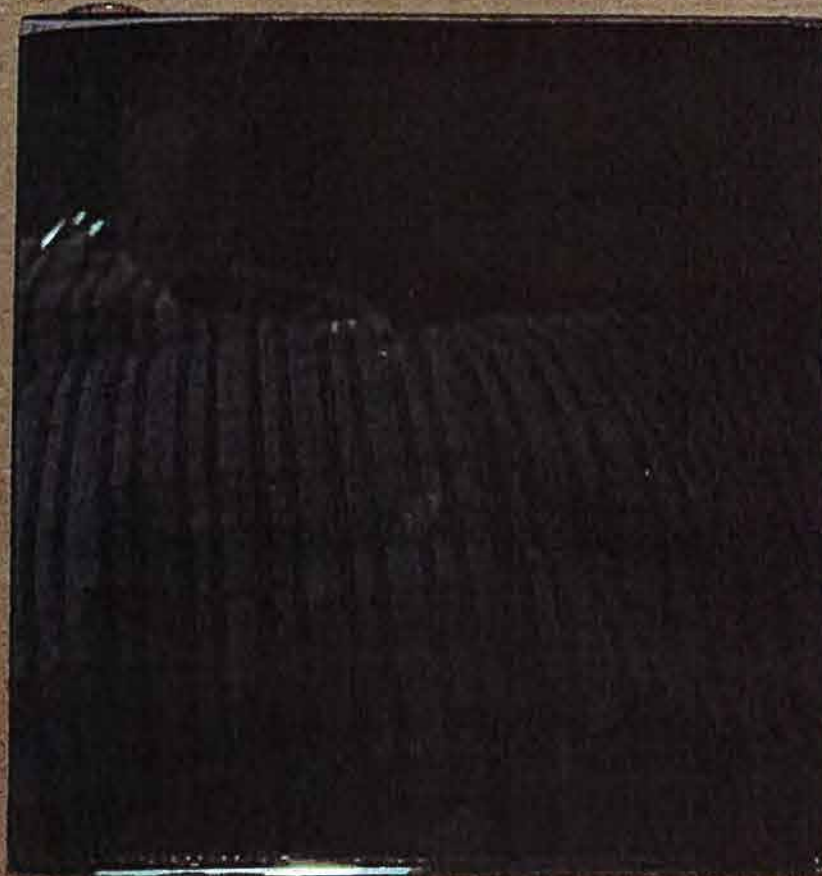
PANNEAU MÉTALLIQUE
GRIS RIGEL 2



RÉVÈTEMENT MÉTAL. ONDULÉ
GRIS PIERRE



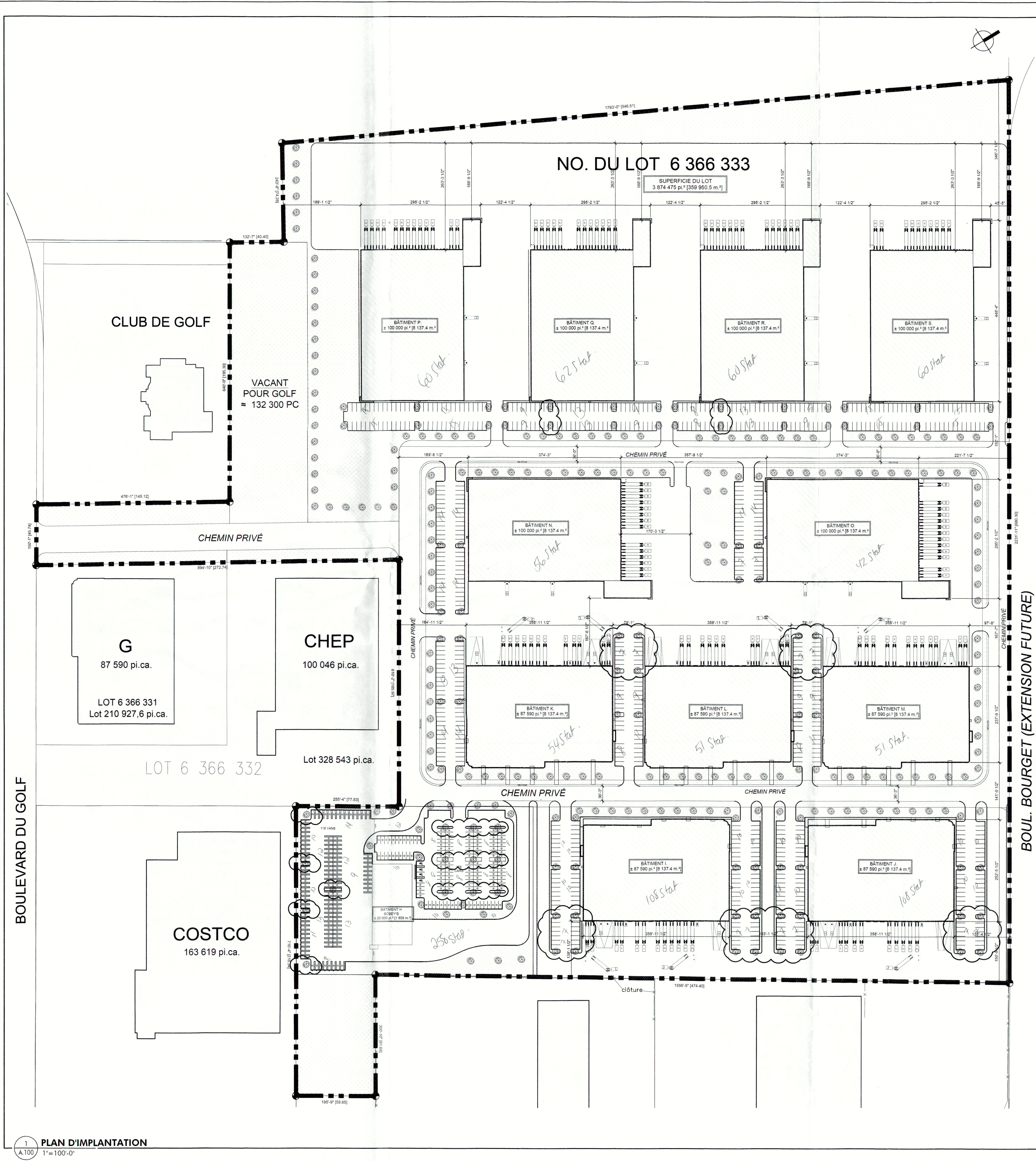
MUR RIDEAU & FENESTRATION
ALUMINUM ANODISE CLAIR



VERRE REFLECHISSANT
SOLARCOOL SOLARBLUE



BLOC BÉTON ARCHITECTURAL
FACE ÉCLACTÉ GRIS

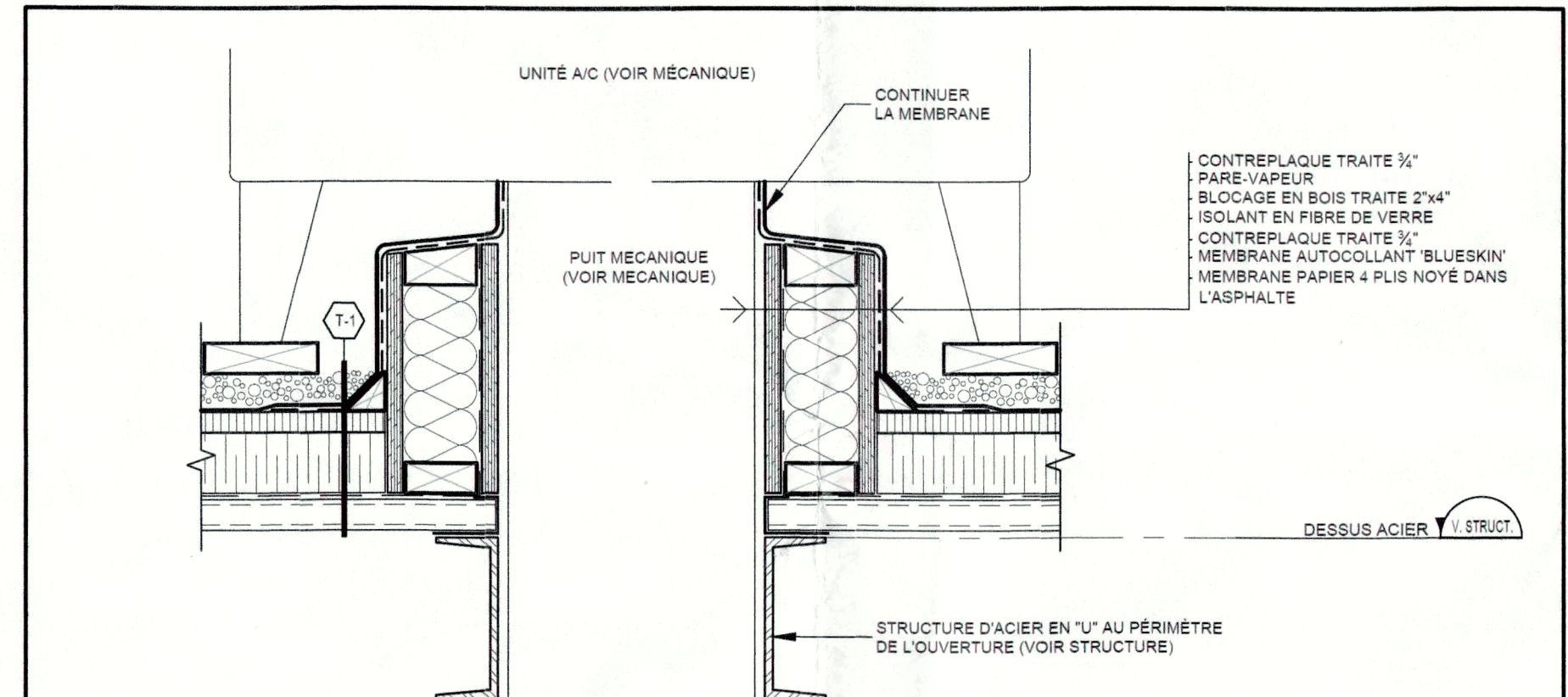


LÉGENDE DES SYMBOLES

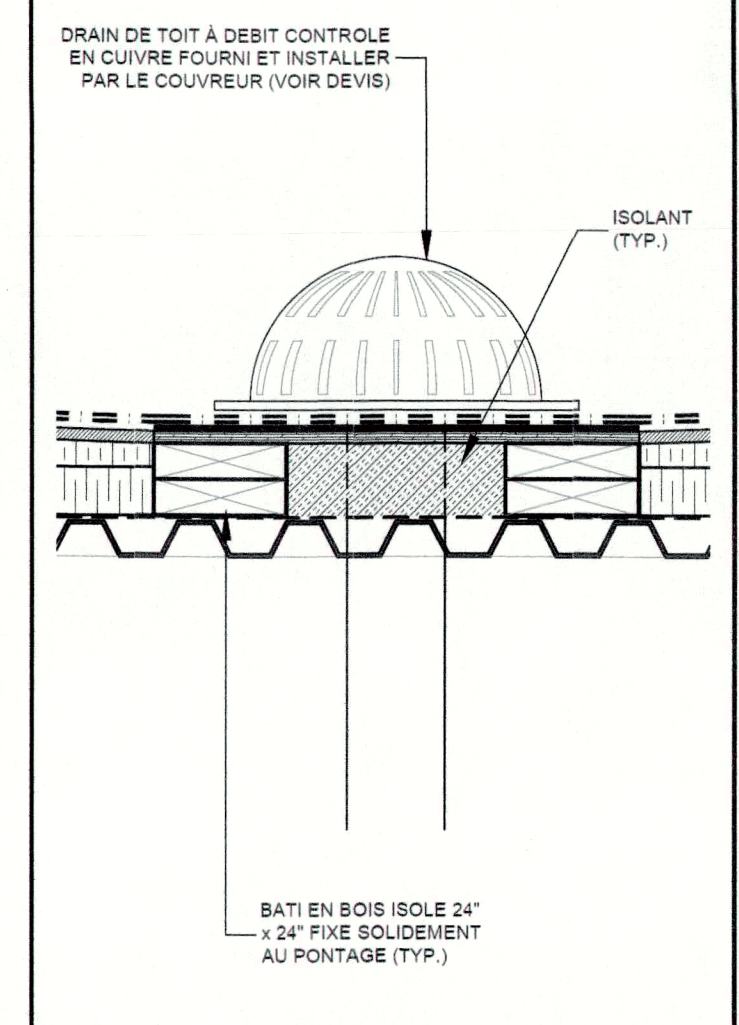
- NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT
- NOUVEAU NIVEAU DE TERRAIN FINI
- POINT HAUT
- POINT BAS
- NV. BORDURE EN BÉTON 6" (VOIR CIVIL)
- LIGNE DE PROPRIÉTÉ
- DIMENSION DE PROPRIÉTÉ
- COIN DE PROPRIÉTÉ
- CLOTURE EN MAILLE DE CHAÎNE
- LIGNE AÉRODUC (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE D'ÉGOUT COMBINE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE SANITAIRE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE PROCEDE (V. MÉCANIQUE)
- LIGNE ÉLECTRIQUE (V. ÉLECTRICITÉ)
- LIGNE DE GAZ (V. MÉCANIQUE)
- TEST PITS / TRANCHÉE DE RECONNAISSANCE
- BOREHOLE / TROU DE SONDE
- PAVAGE VOIR CIVIL
- TROTTOIR ET DALLE EN BÉTON COULÉ
- GAZON
- AIRE DE HYDRODÉNEIGEMENT
- PIERRE CONCASSÉE 12" EP. SUR MEMBRANE GEOTEXTILE
- UNITÉ AIR CONDITIONNÉE (AIR IN AND AIR OUT)
- UNITÉ DE CONDENSATION
- STATIONNEMENT RÉSERVÉ AU COVOITURAGE
- PRISE ÉLECTRIQUE POUR STATIONNEMENT AUTO ÉLECTRIQUE
- STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX HANDICAPÉS

STATISTIQUES DES BÂTIMENTS: I, J, K, L, M ET N

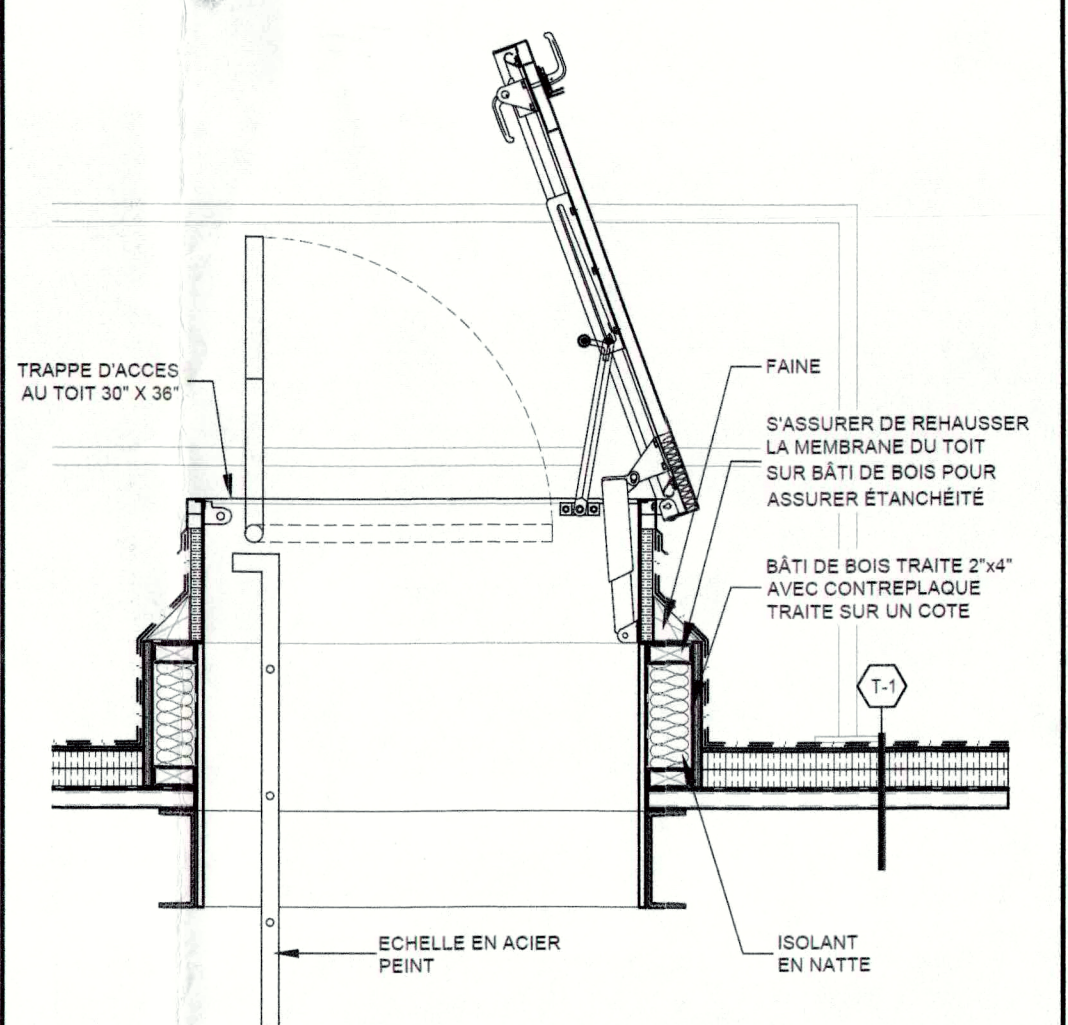
ARTICLES DU BÂTIMENT SELON CMB QUÉBEC 2010:	ARTICLE
INDUSTRIEL, GROUPE F, DIVISION 2	3.2.2.3
2 ÉTAGES	
ENTRETIEN PROTÉGÉ PAR CYCLES	
LE BÂTIMENT DOIT ÊTRE DE CONSTRUCTION INCOMBUSTIBLE	
LES PLANCHERS DOIVENT FORMER UNE RÉPARATION COEFFICIENT MOINS 1%	
LES MÉCANISMES DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU D'AU MOINS 1 h	
LES MURS, PORTAUX ET ARCS PORTEURS DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU AU MOINS ÉGAL À CELUI QUI EST EXIGÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'ILS SUPPORTENT.	
BÂTIMENT H	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	20 354.6 pi² / 1 891 m²
BÂTIMENT I, J, K, L ET M TYP.	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	87 590 pi² / 8 137.4 m²
ÉTAGE	10 100 462 pi² / 920 356 m²
BÂTIMENT N, O, P, Q, R ET S TYP.	
SUPERFICIE	
REZ-DE-CHAUSSEE (EMPIÈTEMENT)	100 000 pi² / 9 200.3 m²
SUPERFICIE DE TERRAIN	3 874 475 pi² / 359 950.5 m²
% OCCUPATION DU TERRAIN PAR LES BÂTIMENTS	27.3 %
% OCCUPATION MIN. REQUISE	25 %
COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (VILLE MIN. 0.3)	30.1 %
SUPERFICIE ESPACE VERT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGE	909 508.7 pi² / 84 486.8 m²
RAPPORT: ESPACE VERT / LOT	23.5 %
STATIONNEMENT:	
ESPACES RÉSERVÉS PAR LA VILLE POUR L'INDUSTRIEL:	
- BUREAUX (FORM. A3 90')	
- STATIONNEMENT (FORM. A3 90')	
STATIONNEMENTS REQUIS:	916 CASSES
STATIONNEMENTS INDICÉS SUR LE PLAN:	978 CASSES
STATIONNEMENTS GARANTIS:	



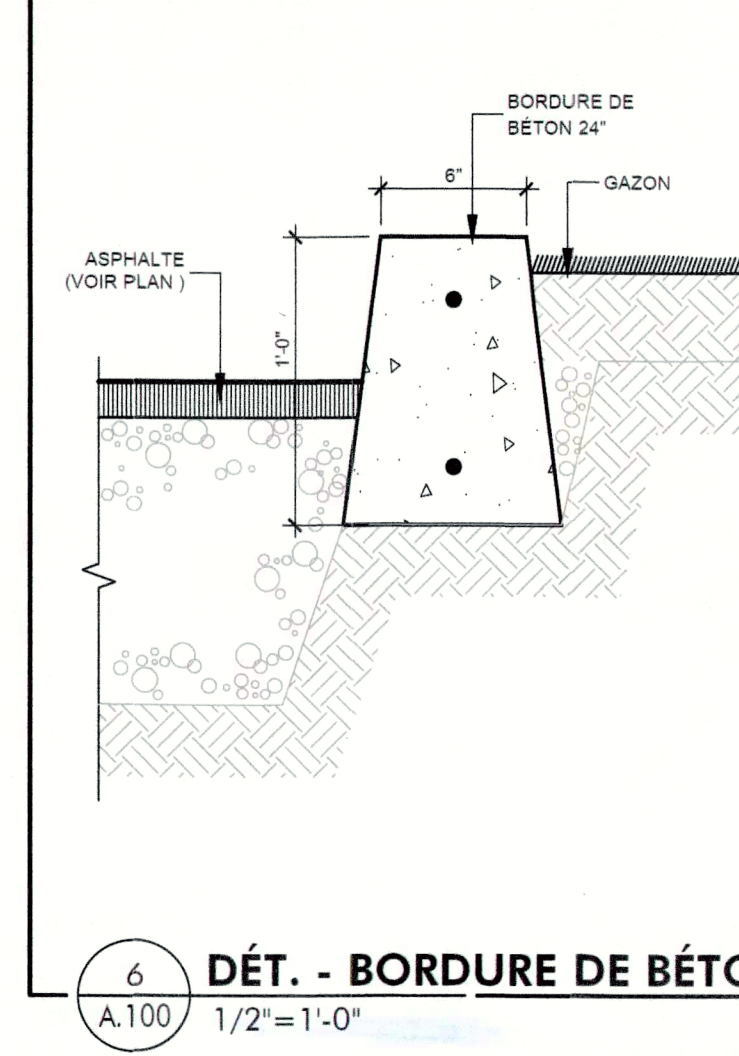
4 DÉTAIL - COURBE DE L'OUVERTURE DU TOIT
 A.100 3/4" = 1'-0"



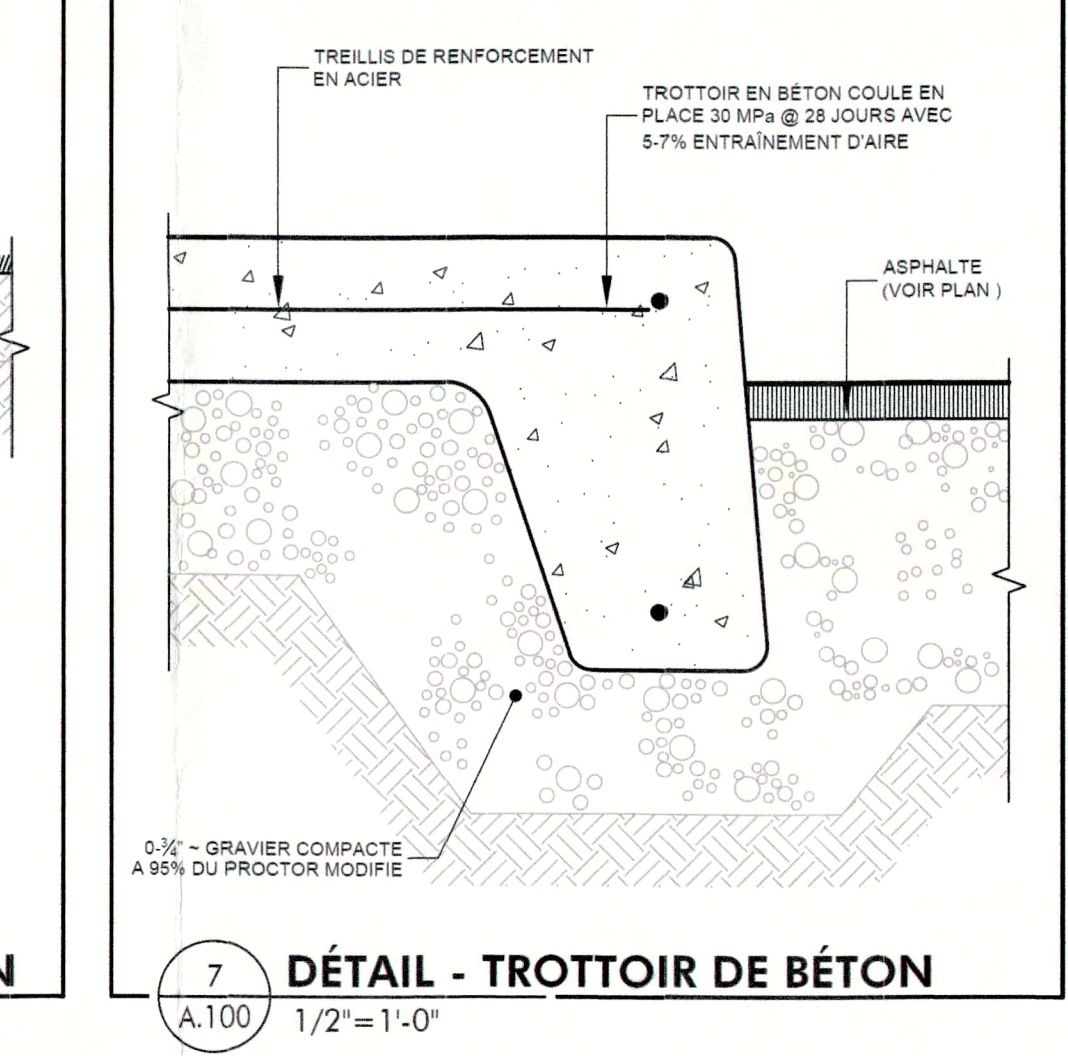
2 DÉT. - DRAIN TOIT (TYP.)
 A.100 1 1/2" = 1'-0"



3 DÉT. - TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT (TYP.)
 A.100 3/4" = 1'-0"



6 DÉT. - BORDURE DE BÉTON
 A.100 1/2" = 1'-0"



7 DÉTAIL - TROTTOIR DE BÉTON
 A.100 1/2" = 1'-0"

ÉMISSION

DATE	RÉVISIONS	PAR
2022-02-22	ÉMISSION POUR PERMIS DE CONSTRUCTION	
2022-02-22	ÉMISSION POUR PERMIS DE CONSTRUCTION	

- NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION**
- LE DOSSIER EST LA PROPRIÉTÉ DE ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES.
 - LES DESSINS DOIVENT ÊTRE RETOURNÉS SUR DEMANDE.
 - LES DESSINS SONT CONCEPTUELS ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS PAR D'AUTRES SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DES ARCHITECTES.
 - AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE (MESURE) À L'ÉCHELLE SUR DESSIN.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES SOUS-TRAITANTS DOIVENT EXAMINER ET VÉRIFIER TOUTES LES INFORMATIONS ET DIMENSIONS SUR LES LIEUX AVANT DE COMMENCER LE TRAVAIL ET RAPPORTER FORMELLEMENT À L'ARCHITECTE DE TOUTE VARIATION ENTRE LES PLANS D'ARCHITECTURE OU D'AUTRES PLANS ET LES CONDITIONS DU CHANTIER AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, L'EMPLACEMENT ET LE RELIEF DES TROISSIRS ET DES BORDURES DE BÉTON, LA LOCALISATION DES HYDRANTIONS OU DÉPRESSIONS ACTUELLES ET FUTURES ANS QUE L'EMPLACEMENT ET LE RELIEF DES LIGNES D'ALIMENTATIONS D'ÉLECTRICITÉ, D'EAU ET DE GAZ ET DU RÉSEAU SÉPARE.
 - SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL EN STRUCTURE POUR LES DÉTAILS D'EMPIÈTEMENTS, DE FONDATIONS ET D'ACIER D'ARMATURE POUR LE BÉTON ET POUR L'ARMATURE DE STRUCTURE.
 - SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL CONCERNANT POUR LE DEVIS ET DÉTAILS DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES (PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION, ET ÉLECTRIQUES).
 - IL EST DE L'ENTIER RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL D'OBTENIR, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TOUTES LES INFORMATIONS PERTINENTES À LA NATURE DU SOL ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DU TERRAIN ET EN OBTENIR CONFIRMATION PAR UN INGÉNIEUR, CONSEIL EN MÉCANIQUE DES SOLS.
 - LES PENTES DE DRAINAGE DU TERRAIN FINI DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU AUTRES ET CONÇUES DE MANIÈRE À ÉLOIGNER LE BÂTIMENT ET DES PROPRIÉTÉS VOISINES MITOYENNES LES EAUX DE RUISSEMENT ET LES DIRIGER VERS LA RUE.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT RACCORDER LE BÂTIMENT AUX SERVICES PRIVÉS OU PUBLICS D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, EAU POTABLE ET AU RÉSEAU D'ÉGOUTS, EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR.
 - FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIELS ET SYSTÈMES STRUCTURAUX CONFORMEMENT AUX PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL EN STRUCTURE.
 - FOURNIR LES PLANS DES MANUFACTURIERS POUR APPROBATION.
 - TOUT CHANGEMENT DE LA CONCEPTION STRUCTURALE DOIT ÊTRE APPROUVÉ FORMELLEMENT PAR LES PROFESSIONNELS.
 - LES PIÈCES D'ACIER STRUCTURAL ET LES MÉTAUX OUVRES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR UNE COUCHE D'APPRÊT ANTIOXIDANT APPROUVÉ EN LIGNE.
 - L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, LA LOCALISATION ET LES DIMENSIONS DES OUVERTURES BRÛTÈS ET LES COORDONNER AVEC LES DIMENSIONS DU MANUFACTURIER.
 - FOURNIR ET INSTALLER DES CHANTEPELURES AU MOINS 3/8" DE DIAMÈTRE, ESPACE HORIZONTALMENT D'AU PLUS 2" ENTRE AXES, IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS DU PLAN DE BASE DU MUR À PLACER SE MACHINE ET AU-DESSUS ET EN-DESSUS DES OUVERTURES.
 - FOURNIR ET INSTALLER DES AGRAFES AJUSTABLES EN ACIER GALVANISÉ ESPACE DE 2" HORIZONTALMENT ET VERTICALEMENT.
 - LES MATÉRIELS ET SYSTÈMES ANCIENS QUI LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT CORRESPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ÉDITION EN COURS, ANSI QU'À TOUTES LES EXIGENCES PARTICULIÈRES DES AUTRES CODES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES.
 - LE NIVEAU DES FONDATIONS EXPOSÉES DOIVENT REPOSER À 4" PLUS BAS QUE LE NIVEAU DU SOL EXISTANT. TOUTES LES FONDATIONS DOIVENT REPOSER SUR UN SOL ROIDE, NATUREL NON REMBLAYÉ, ACCEPTANT LA PORTANCE DES CALCULS DES INGÉNIEUR-CONSEILS.
 - EN CAS DE LITIGE LES PRÉSCRIPTIONS LES PLUS RESTRICTIVES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES.
 - LES DIMENSIONS, ANGLES ET SÉRVITUDES TOUCHANT CE SITE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR L'ARPEUR ET SONT SUJETS À VÉRIFICATION NOTARIALE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS.
 - TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ANGLES ET DIMENSIONS DU TERRAIN SUR LE PLAN D'IMPLANTATION SONT BASÉES SUR LE PLAN DE LEVE TOPOGRAPHIQUE NO. DOSSIER: 8 MINUTE: 6 DATE: 8 PRÉPARÉ PAR: 8 ARPEUR GEOMETRE.

2022-05-02 RÉ-ÉMISSION POUR PERMIS DE CONSTRUCTION
 2022-02-22 ÉMISSION POUR PERMIS DE CONSTRUCTION

NO. DATE RÉVISIONS PAR

L'ENTREPRENEUR DOIT AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX VÉRIFIER LES DIMENSIONS DE CE DESSIN ANS QUE LES CONDITIONS DE CHANTIER ET SANS DÉLAI AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE DIVERGENCE. TOUTS LES TRAVAUX, ANCIENS OU NOUVEAUX, DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET DE TOUTS LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX ANS QU'À TOUTS LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES À L'ÉCHELLE SUR CE DESSIN.

ZINNO ZAPPITELLI ARCHITECTES
 4880 Chemin de la Côte-de-la-Croix, Suite 305, Ville de Mont-Royal, Qc, H4M 2K1
 Tel: 514.735.5661 Fax: 514.733.4242 Courriel: info@zstarch.com

BÂTIMENT INDUSTRIEL: H (SOBEYS)
BÂTIMENTS INDUSTRIELS: N, O, P, Q, R ET S
BÂTIMENTS INDUSTRIELS: I, J, K, L ET M
 BOULEVARD DU GOLF, ANJOU QUÉBEC

PLAN D'IMPLANTATION

DESIGN: R.W.
 DATE: L.B.
 ÉCHELLE: INDIQUEE
 DOSSIER: **A.100**
 22-012

1 PLAN D'IMPLANTATION
 A.100 1" = 100'-0"

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238770017

Unité administrative responsable : DAUSE Anjou

Projet : Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>		X	
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Délégation de pouvoirs - Anne Chamandy - Directrice de l'arrondissement d'Anjou

1 message

Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>

21 juillet 2023 à 14 h 05

Répondre à : anne.chamandy@montreal.ca

Cc : 79 Anjou <79_anjou@montreal.ca>, Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>, Directions-services-centraux <directions-services-centraux-interne@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Jennifer Poirier, directrice des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, pour me remplacer dans mes fonctions de directrice d'arrondissement du 22 juillet au 13 août 2023 et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,

--

Anne Chamandy
Directrice d'arrondissement

Direction d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou
Tél.: [514-493-8014](tel:514-493-8014)

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Anjou  Abonnez-vous à l'infolettre



Anjou

Montréal 

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 1^{er} août 2023

Résolution: CA23 12186

Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023 soit levée à 15 h 07.

ADOPTÉE

70.01

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 2 août 2023